Institut national de recherches archéologiques préventives

Inrap

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Bourgogne – Franche-Comté, Saône-et-Loire, Mâcon, 1 rue Léonce Lex

Nouvelles données sur la zone nord du plateau de la Baille

sous la direction de

Daniel Barthèlemy

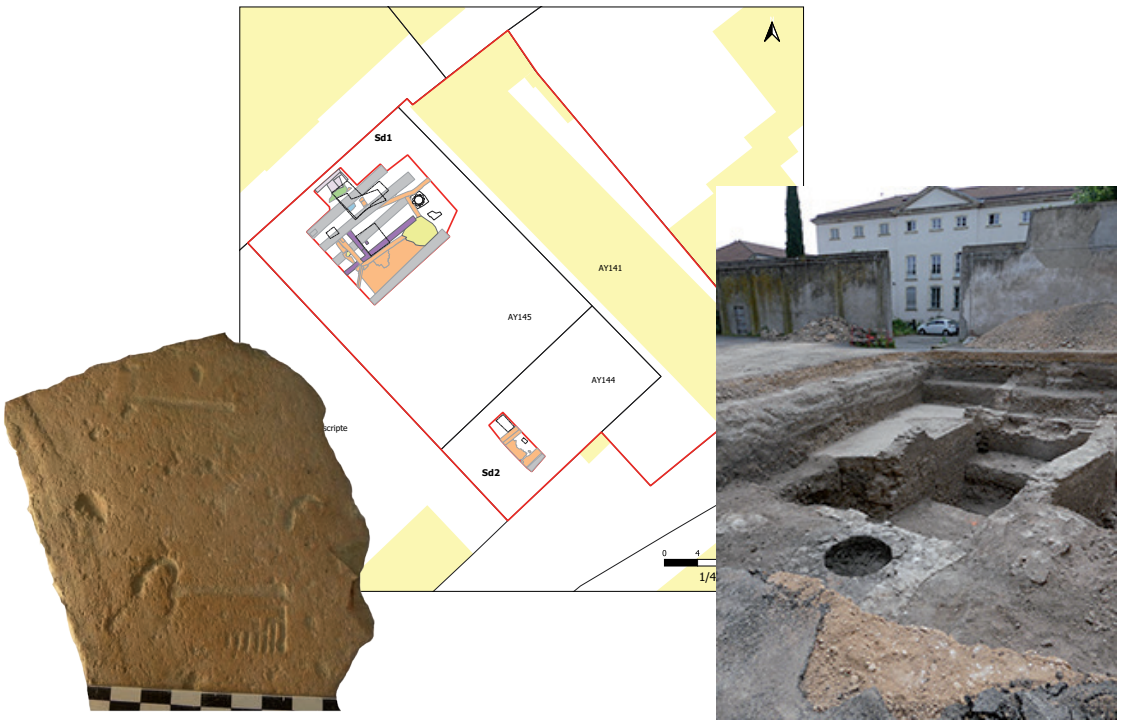

Inrap Bourgogne – Franche-Comté
Septembre 2022

Inrap
Institut national de recherches archéologiques préventives

Rapport de diagnostic

Code Inrap D135878
Arrêté de désignation 2022/221
Arrêté de prescription 2020/531
Code patriarche 043974
Code INSEE 71270

Bourgogne – Franche-Comté, Saône-et-Loire, Mâcon, 1 rue Léonce Lex

Nouvelles données sur la zone nord du plateau de la Baille

sous la direction de

Daniel Barthèlemy

par

Daniel Barthèlemy

avec la collaboration de

Georgie Baudry
Véronique Brunet-Gaston
Stéphanie Morel-Lecornué
Gilles Rollier

Inrap Bourgogne – Franche-Comté
5, rue Fernand Holweck 21 000 Dijon
Tél. 03 80 60 84 10 bourgogne-franche-comte@inrap.fr

Septembre 2022

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

8 Fiche signalétique
9 Mots-clefs des thésaurus
12 Notice scientifique
12 État du site
13 Localisation de l'opération
16 Arrêté de prescription
23 Arrêté de désignation
25 Projet scientifique d'intervention

II. Résultats

29 **1. Présentation de l'opération**

29 **1.1. Circonstances et justification de l'opération**
29 **1.2. Le contexte géographique et géologique**
30 **1.3. Le contexte historique et archéologique**
30 1.3.1. Un secteur souvent exploré
33 1.3.2. La fin de la période gauloise et l'Antiquité
35 1.3.3. La période médiévale et le XVI^e siècle
38 1.3.4. Les XVII^e et XVIII^e siècles
39 1.3.5. Les XIX^e et XX^e siècles
40 **1.4. Méthodologie et déroulement de l'opération**
40 Le sondage 1
40 Le sondage 2

41 **2. Les vestiges du rempart antique, V. Brunet-Gaston, Inrap**

41 **2.1. Description des vestiges du rempart**
61 **2.2. Les tours**
61 2.2.1 La tour de « l'EMAP »
61 2.2.2 La tour du « paradis »
62 **2.3 Les matériaux**
62 2.3.1 La pierre Saint Martin Belle Roche
62 2.3.2 Les carrières de La LIE
62 2.3.3 Le conglomérat de Bourdeau
62 **Conclusion**

64 **3. Le sondage 1, D. Barthèlemy, Inrap**

64 **3.1. Les aménagements liés à la prison (phase 6)**
71 **3.2. Destructions, remblaiements et aménagements de la fin du XVIe siècle au XVIIIe siècle**
72 **3.3. Travaux sur le rempart (phase 5a)**
74 **3.4. L'espace au sud-est du rempart et de la « ruelle »**
78 **3.5. La destruction du couvent des Jacobins (phase 4)**
79 **3.6. Les vestiges de la fin du Moyen-Âge**
79 3.6.1. Observations au niveau du rempart
82 3.6.2 Description du bassin, S. Morel-Lecornué, Inrap
92 3.6.3. Les constructions en bordure du bassin
95 3.6.4. Les niveaux sous le bassin

98 **4. Le sondage 2, G. Rollier, Inrap**

98 **4.1 Situation du sondage**
98 **4.2 La stratification générale**
102 **4.3 Le mur Us 204**
102 **4.4 Les constructions médiévales**
102 **4.5 La tranchée de récupération Us 209**
102 **4.6 Le double mur M212-M218**
103 **4.7 Le sol en carreaux de pavement**
103 **4.8 Interprétation des vestiges**

105 **5. Le mobilier**

105 **5.1 Le mobilier céramique, D. Barthèlemy, Inrap**
105 5.1.1 Mobilier attribuable aux XVe / XVIe siècles
111 5.1.2 Mobilier attribuable aux XVIIe/XVIIIe siècles
113 5.1.3 Mobilier XIXe siècle
113 5.1.4 Sondage 2
114 Conclusion
115 **5.2 Le mobilier métallique, G. Baudry, Inrap**
115 Clef à tige droite et anneau rhéniforme.

116 **6. Conclusion**

121 **Bibiographie**

124 **Liste des figures**

III. Annexes

129 **Annexe 1 Pierre de Saint Julien de Balleure, 1581**

131 **Annexe 2 Camille Ragut, 1864 (p.XCV)**

132 **Annexe 3 Extrait des annales de l'académie de Mâcon, 1932**

139 **Annexe 4 Etats des documents conservés aux Archives municipales de Mâcon, relatifs aux travaux entrepris sur le rempart en 1567, José Raymond, Archives municipales de Mâcon**

IV. Inventaires

143 **Inventaire des US**

161 **Inventaire de gestion du mobilier**

164 **Inventaire de la documentation**

170 **Inventaire des contenants**

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bourgogne – Franche-Comté

Département
Saône-et-Loire (71)

Commune
Mâcon

Adresse ou lieu-dit
1, rue Léonce Lex

Codes

code INSEE
71270

Numéro de dossier Patriarche
043974

Code Inrap
D135878

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 841081
y (L93) : 6580354
z (L93) : de 192,60 m au nord à 192,20 m NGF au sud

Références cadastrales

Commune
Sevrey

Année
—

Section(s) et parcelle(s)
AY 141, 144, 145

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement
—

Proprietaire du terrain
Ministère de la Justice, Délégation interrégionale grand centre

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2020/531

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
2022/221

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement
Ministère de la Justice, Délégation interrégionale grand centre

Nature de l'aménagement
Réhabilitation et extension de l'ancienne prison

Opérateur d'archéologie
Inrap Bourgogne – Franche-Comté

Responsable scientifique de l'opération
Daniel Barthèlemy, Inrap

Organisme de rattachement
Inrap Bourgogne – Franche-Comté
5, rue Fernand Holweck
21 000 Dijon

Dates d'intervention sur le terrain
Du 09/05/2022 au 20/05/2022

Surface du terrain sondé
1959 m²

Résultats
Cote d'apparition des vestiges
190,70 (sd1) m NGF
190,50 (sd2) m NGF

Epaisseur de la stratification
Plus de 5,50 m

Densité
Forte

Nature des vestiges
Rempart antique et ensemble de mur, sols, remblais couvrant les périodes médiévales, modernes et contemporaines.

Extension supposée du site
Ilôt du palais de Justice et du couvent des Anges.

Problématique de la recherche et principaux résultats
Le diagnostic a permis d'étudier les assises en grand appareil du rempart antique et d'observer les maçonneries modernes renforçant la muraille de la ville.
Les deux sondages ont permis de retrouver des constructions liées à l'ancien couvent des Jacobins créé en 1255 et détruit en 1567.
Les niveaux supérieurs ont livrés des aménagements en relation avec la création d'un hôtel particulier au XVIII^{e} siècle et de la prison créée du XIX^{e} siècle.

Lieu de dépôt du matériel archéologique
Centre archéologique de Dijon (21)

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- ☐ **Paléolithique**
  - ☐ Inférieur
  - ☐ Moyen
  - ☐ Supérieur
  - ☐ Mésolithique
- ☐ **Néolithique**
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ☐ **Chalcolithique**
- ☐ **Protohistoire**
- ☐ **Âge du Bronze**
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ☐ **Âge du Fer**
  - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - ☐ La Tène (second Âge du Fer)
- ■ **Antiquite romaine (gallo-romain)**
  - ☐ République romaine
  - ☐ Empire romain
    - ☐ Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - ☐ Bas-Empire (de 285 a 476)
- ■ **Époque médiévale**
  - ☐ haut Moyen Âge
  - ■ Moyen Âge
  - ■ bas Moyen Âge
- ■ **Temps modemes**
- ■ **Époque contemporaine**
  - ☐ Ere industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Édifice public
- ■ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ■ Bâtiment
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ■ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ *Villa*
- ☐ Batiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ■ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ■ Structure en creux
- ☐ Fossé
- ■ Mur
- ■ Sol

Mobilier

	nb	
☐		Industrie lithique
☐		Industrie osseuse
■		Céramique
☐		Restes
☐		Végétaux
■		Faune
☐		Flore
■		Objet métallique
☐		Arme
☐		Outil
☐		Parure
☐		Habillement
☐		Trésor
☐		Monnaie
■		Verre
☐		Mosaïque
☐		Peinture
☐		Sculpture
☐		Inscription
■		TCA
☐		Scorie
☐		Autre

Etudes annexes

- ☐ Géomorphologique
- ☐ Archéologique
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ■ An. de céramique
- ■ An. de métaux
- ☐ Aca. des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marc Talon, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Laure Dobrovitch, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Gérard Bataille, Inrap	Directeur Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Latron, Inrap	Délégué Directeur Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Daniel Barthèlemy, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération

Collaborations

Georgie Baudry, Inrap	Spécialiste de l'*instrumentum*	Étude de la clef
Véronique Brunet-Gaston, Inrap	Spécialiste de l'architecture gallo-romaine	Étude du *castrum*
Gilles Rollier, Inrap	Spécialiste du Moyen-Âge	Étude du sondage 2

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marc Talon, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Laure Dobrovitch, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Laurent Vaxelaire, Inrap	Directeur interrégional Bourgogne – Franche - Comté	Mise en place et suivi de l'opération
Gérard Bataille, Inrap	Directeur Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Latron, Inrap	Délégué Directeur Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Ministère de la Justice, Délégation interrégionale grand centre	Aménageur	

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Daniel Barthèlemy, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Stéphanie Morel-Lecornué, Inrap Pierre Quenton, Inrap	Travaux de terrain	Technicienne Technicien
Jérôme Berthet, Patrick Noguès, Mickaël Lagache, Inrap	Topographes	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Daniel Barthèlemy , Inrap	Responsable d'opération	Rédaction des textes
Stéphanie Morel-Lecornué, Inrap Pierre Quenton, Inrap	Technicienne Technicien	Étude du bassin du sondage 1 Inventaire, autre
Georgie Baudry, Inrap	Spécialiste de l'*instrumentum*	Étude de la clef
Véronique Brunet-Gaston, Inrap	Spécialiste de l'architecture gallo-romaine	Étude du *castrum*
Gilles Rollier, Inrap	Spécialiste du Moyen-Âge	Étude du sondage 2
Cécile Bioul, Inrap	Infographe	DAO
Jérôme Berthet, Patrick Noguès, Mickaël Lagache, Inrap	Topographes	Relevés et plans
Emmanuel Laborier, Inrap	Gestionnaire du mobilier	Gestion du mobilier
Estelle Belay, Inrap	Infographe	Mise en page du rapport, SIG

Notice scientifique

L'opération archéologique qui s'est déroulée du 9 au 24 mai 2022 sur la commune de Mâcon (71) au 1 rue Léonce Lex a concerné une zone située au cœur de la ville historique, à l'intérieur des périmètres de l'*oppidum* et du *castrum*, dans la cour de l'ancienne prison, au nord-ouest du plateau de la Baille. Deux sondages ont été réalisés. Le premier, de 12 m sur 12 m, proche de l'enceinte antique et médiévale, a été mené jusqu'à 5,5 m de profondeur afin d'évaluer la puissance stratigraphique du site. Les niveaux atteints en fond de sondage sont des remblais datables du bas Moyen Âge. Les niveaux plus anciens n'ont pas été rencontrés mais du mobilier antique, résiduel, est bien présent. Ce sondage a permis de retrouver des aménagements destinés à réparer/renforcer la muraille de la ville à la période moderne. Les maçonneries mises au jour viennent s'appuyer sur la muraille antique. Mais l'essentiel des découvertes se rapportent aux vestiges de l'ancien couvent des Jacobins fondé en 1255 et détruit en 1567. Sous les niveaux modernes et contemporains ont pu être dégagés les restes d'un vaste bassin de quelques 9,70 sur 5,50 m. Cette structure a été interprétée comme un vivier dont plusieurs états ont été mis en évidence. En bordure de cet aménagement hydraulique, deux espaces construits aux sols de carreaux en terre cuite ont été retrouvés partiellement mais leur fonction n'a pas été déterminée. Le bassin a fonctionné entre la fin du XV^e^ siècle et la destruction du couvent en 1567. Un second sondage en tranchée et de plus faible amplitude a été réalisé à l'opposé du premier, proche de la rue Léonce Lex. Ce sondage a été interrompu à environ 2 m de profondeur sur un nouveau sol de carreaux en terre cuite. Le module de ces éléments de pavement place la création de ce sol au moment de la création du couvent au XIII^e^ siècle. Bordé par deux murs en grande partie arasés, ce sol par sa composition en panneaux pourrait témoigner à cet endroit de la présence d'une partie du couvent tel que le cloître. Dans cette partie de l'ancienne prison de Mâcon, nous avons la mention en 1932 de la découverte d'une sépulture sous une dalle gravée. L'ensemble du site de la prison et du tribunal qui jouxte celle-ci est établi sur les reste de l'ancien couvent des Jacobins fondé par saint Louis. Enfin, cette opération a également permis d'effectuer des relevés et une étude des blocs antiques en grand appareil visibles à la base de la muraille de l'autre côté de la zone sondée.

État du site

Le niveau du terrain a été exhaussé de plus de 5,5 m par rapport à l'Antiquité. Les différentes occupations s'échelonnant entre le XVII^e^ siècle et la période contemporaine se retrouvent jusqu'à une profondeur de 2,20 m dans les deux sondages réalisés. L'occupation médiévale correspondant à l'ancien couvent des Jacobins établi en 1255 et détruit en 1567 apparait aux alentours de 2,20 m sous le sol actuel. Le sondage 1 a montré que les niveaux de la fin du Moyen Âge était présents jusqu'à 5,5 m sous le sol actuel. Dans le sondage 2, l'exploration a été arrêtée au niveau du sol médiéval. Les niveaux alto-médiévaux, antiques et laténiens potentiellement présents dans ce secteur n'ont pas été reconnus dans les deux sondages. Cependant, un mur et des niveaux antiques ont été mis au jour à environ 6 m de profondeur lors d'une extension du tribunal le long de la rue Léonce Lex en 1981.

Localisation de l'opération

Bourgogne, Saône-et-Loire, Mâcon, 1 rue Léonce Lex

x (L93) : 841081
y (L93) : 6580354
z (L93) : de 192,60 m au nord à 192,20 m NGF au sud

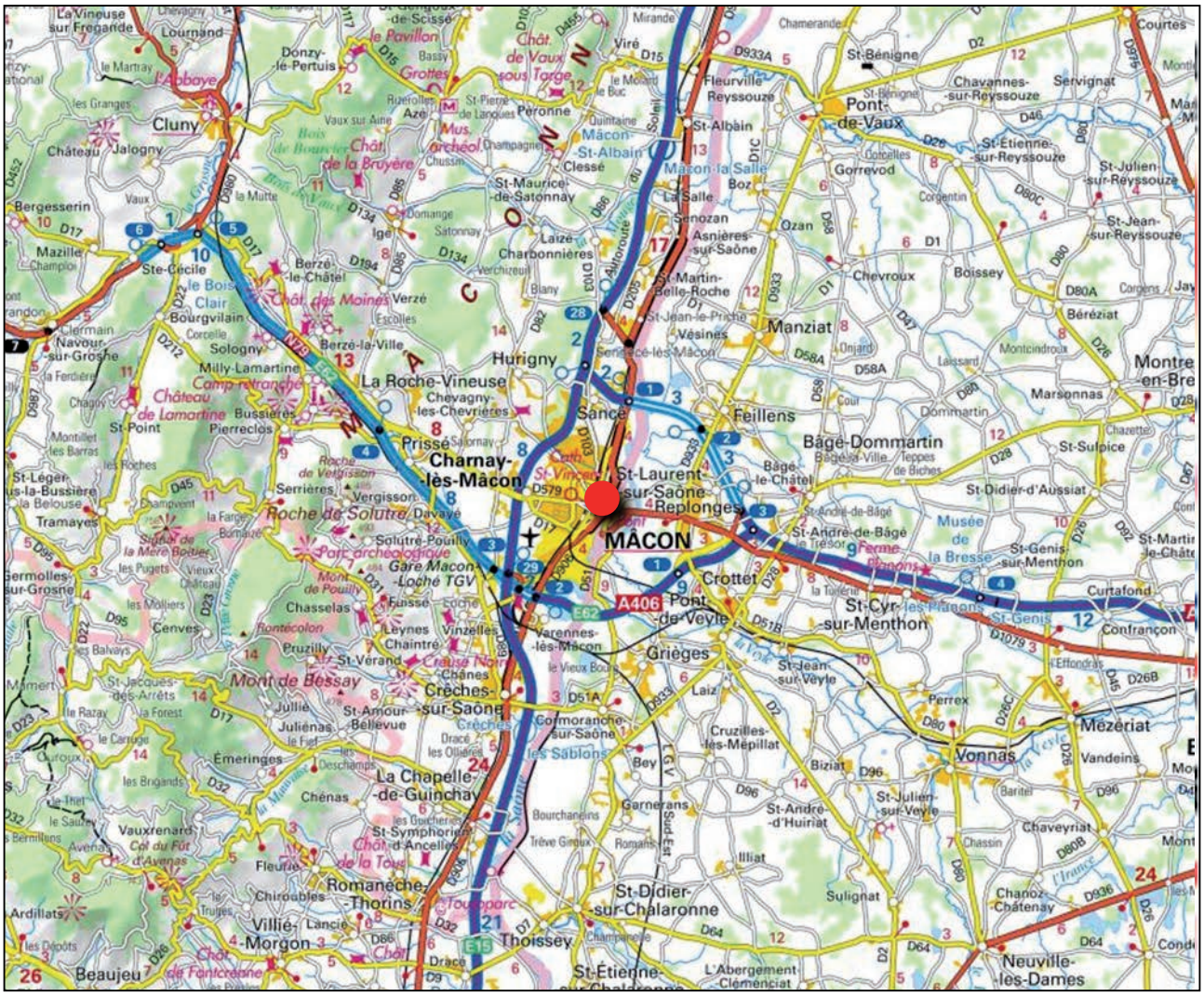

Fig. 1 Localisation du diagnostic sur la carte IGN au 1/250 000 (Lambert 93)

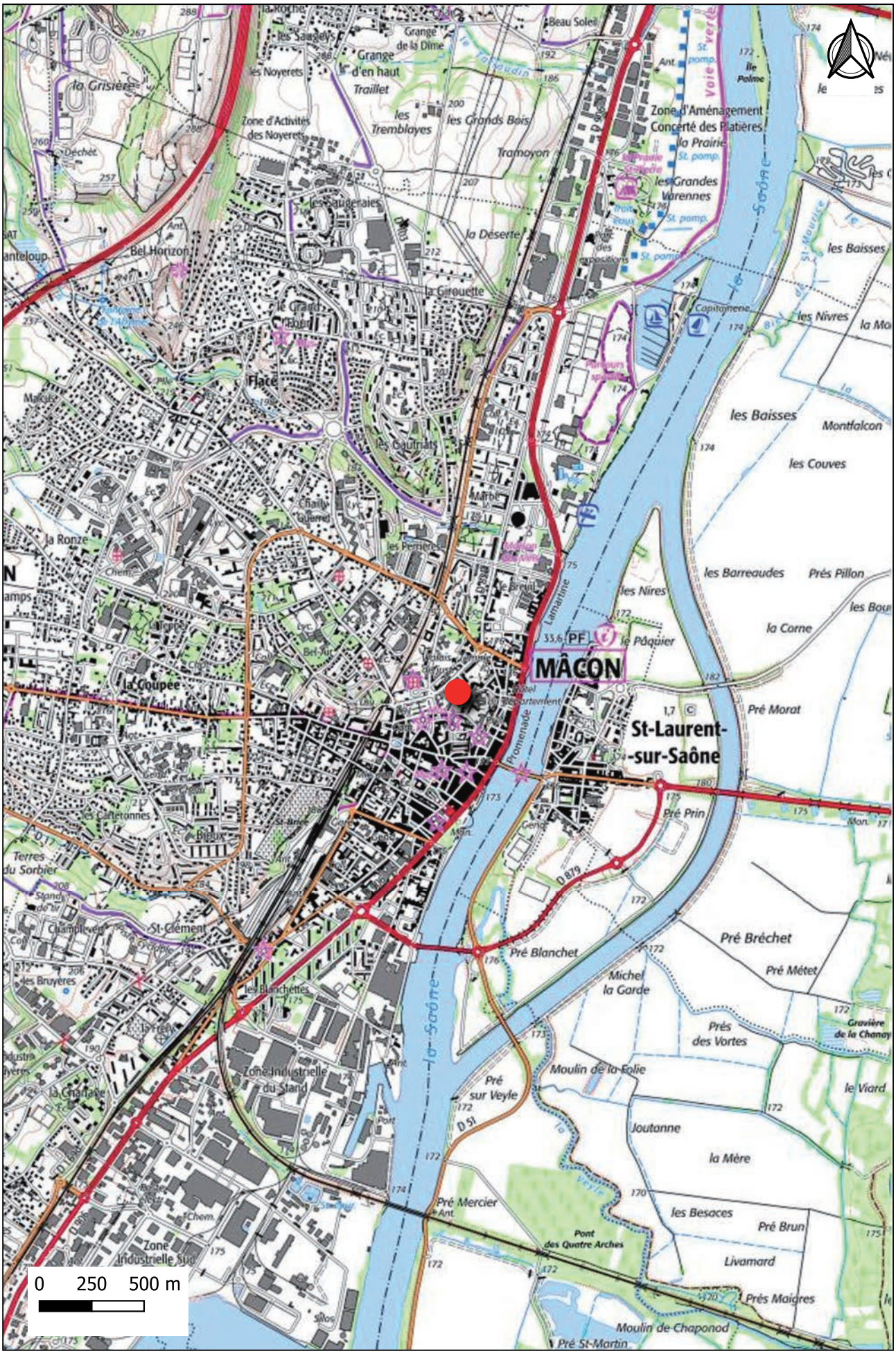

Fig. 3 Localisation du diagnostic sur la carte IGN au 1/25 000 (Lambert 93)

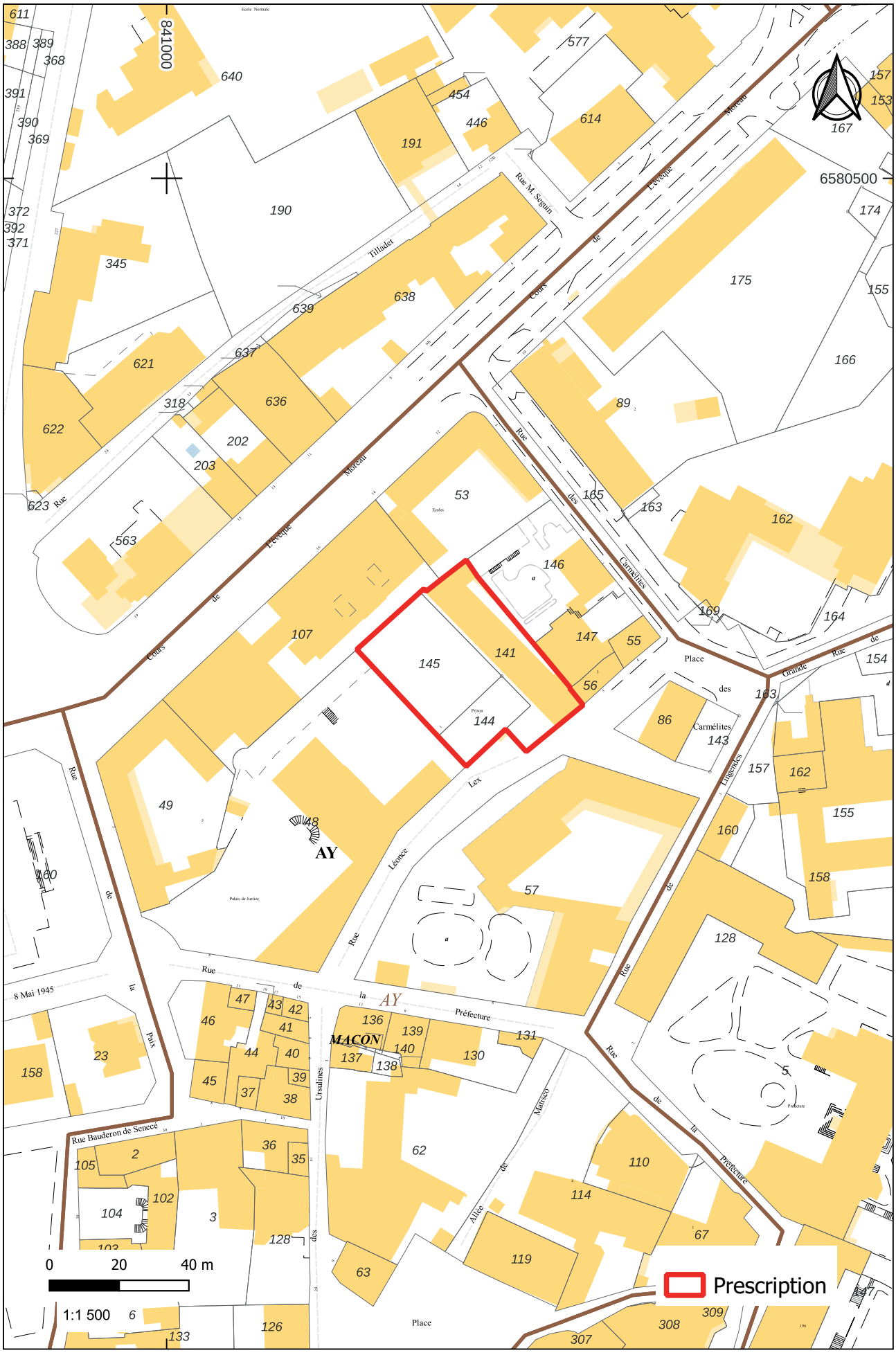

Fig. 2 Localisation de l'opération sur le plan cadastral actuel (Lambert 93)

Arrêté de prescription

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ARRIVE LE
27 OCT. 2020
INRAP Grand Est Sud

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Laure DOBROVITCH
03 80 68 51 43
laure.dobrovitch@culture.gouv.fr

Références : LD/JP/2020/ 2252

Le Préfet de région

à

INRAP - Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
5 Rue Fernand Holweck
21000 DIJON

Dijon, le 26 OCT. 2020

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et de son attribution à un opérateur

Références : MACON (71), 1 rue Léonce Lex, projet de cité judiciaire, parcelles AY 141, 144 et 145
Demande anticipée de diagnostic
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2020/531 du 26 octobre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Je vous prie de trouver ci-joint un arrêté portant prescription de diagnostic préalable au projet de cité judiciaire situé 1, rue Léonce Lex à MACON (71). Ce projet correspond à la réhabilitation et à l'extension de l'ancienne prison. Cet arrêté vous attribue également la réalisation de cette opération.

La désignation du responsable scientifique de l'opération fera l'objet d'une décision ultérieure.

J'attire votre attention sur le fait que les articles L.523-7 et R.523-30 du code du patrimoine imposent le respect de certains délais pour la signature de la convention et la réalisation du diagnostic archéologique. Je vous invite à être vigilant sur le respect de ces délais et à me tenir informé en cas de difficulté.

À cet égard, je rappelle qu'il vous appartient de préparer et de me soumettre, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente notification, un projet d'intervention détaillant la mise en œuvre de la prescription. À compter de la réception de ce projet, je disposerai d'un délai d'un mois pour vous faire part de mes observations. À défaut, ce projet sera réputé approuvé.

Vous disposez par ailleurs d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour adresser à l'aménageur ci-après désigné un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic :

Ministère de la Justice, Délégation interrégionale grand centre
Département Immobilier
4 Rue Léon Mauris – CS 17724
21077 DIJON Cedex
Tél. 03 45 21 51 22, di-dir-sg-grand-centre@justice.gouv.fr
Affaire suivie par M. Kevin Meurice, chef de projets immobiliers, *kevin.meurice@justice.gouv.fr*

Enfin, la convention de diagnostic doit être signée dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente. À défaut, vous ou l'aménageur êtes en droit de demander la fixation des délais de réalisation du diagnostic par l'État qui doit alors statuer dans un délai de quinze jours à peine de caducité de la prescription de

diagnostic.

Je rappelle également que vous devez me transmettre une copie de la convention dès sa signature et que vous êtes tenu de me faire connaître les dates de début et de fin du diagnostic au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

La décision d'attribution du diagnostic peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Béatrice BONNAMOUR

Service régional de l'archéologie
Hôtel Chartraire de Montigny 39-41 Rue Vannerie BP 10578 21005 Dijon Cedex
Téléphone 03 80 68 50 20 - Télécopie 03 80 68 50 98
http://www.culture.gouv.fr/Drac-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 2020/531 du 26 octobre 2020
portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-189 BAG du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Anne MATHERON, directrice régionale des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté publié le 2 septembre 2020 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par le Ministère de la Justice – Délégation interrégionale grand centre pour le projet de création d'une cité judiciaire (réhabilitation et extension de l'ancienne prison) localisé à MACON (71), 1 Rue Léonce Lex, parcelles AY 141, 144, 145, reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 21 octobre 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique (plateau de la Baille : occupation gauloise, agglomération antique de Mâcon/*Matisco*, rempart du *castrum* antique, ville médiévale) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé ;

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet de création d'une cité judiciaire (réhabilitation et extension de l'ancienne prison) sis en :

RÉGION :	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT :	SAONE-ET-LOIRE
COMMUNE :	MACON
Lieudit ou adresse :	1 Rue Léonce Lex
Cadastre :	Section : AY, Parcelles : 141, 144, 145
Réalisé par :	Ministère de la Justice, Délégation interrégionale grand centre Département Immobilier 4 rue Léon Mauris – CS 17724 21077 Dijon cedex
Propriétaire foncier :	*à préciser par l'aménageur préalablement au diagnostic*

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de **1 959 m²**, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté. Elle correspond au terrain d'assiette du projet de réhabilitation et d'extension.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 4 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic doit, dans une même opération, répondre à deux objectifs : détection et caractérisation des vestiges archéologiques. Les éléments de caractérisation du site comportent notamment : son emprise, sa nature, sa datation, son état de conservation, sa profondeur d'enfouissement et son potentiel environnemental, ceci pour chaque phase d'occupation repérée.

Le projet de diagnostic élaboré par l'opérateur désigné pour répondre à ces objectifs comprendra :
- la durée de l'opération (terrain et étude) ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toute proposition de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs.

Le rapport de diagnostic établi par l'INRAP devra être rendu en 5 exemplaires papier reliés dont au moins deux comporteront des photographies sur papier spécifique destiné à la conservation sur le long terme, et un exemplaire au format numérique (pdf).
L'opérateur désigné prévoira en outre autant d'exemplaires supplémentaires que de propriétaires fonciers distincts de l'aménageur, en cas de prélèvement de mobilier archéologique.

Article 5 - Principes méthodologiques

La détection des vestiges se déclinera en deux volets :

- le volet 1 du diagnostic concernera l'emprise actuellement non bâtie du terrain d'assiette du projet et consistera dans la réalisation de tranchées à la pelle mécanique, réparties selon un maillage régulier sur la totalité de l'emprise non bâtie et représentant 8 à 10 % de la superficie. Ces ouvertures devront avoir une taille suffisante pour une vision en plan et en coupe représentative de la stratification archéologique sous-jacente, y compris dans ses niveaux profonds. Dans la mesure du possible une tranchée sera ouverte perpendiculairement au tracé du rempart du *castrum* (= limite parcellaire nord-ouest des parcelles AY 141 et 145) ;

- le volet 2 du diagnostic concernera les élévations de l'extrémité nord-ouest du bâtiment existant (ancienne prison, parcelle AY 141) et consistera dans la réalisation d'une expertise de cette partie du bâti actuel (niveaux bas : cave éventuelle et/ou rez-de-chaussée) afin de déterminer si des vestiges du rempart du *castrum* antique sont conservés en élévation dans le bâtiment à réhabiliter. En cas de présence d'enduits et/ou de revêtements muraux, cette reconnaissance nécessitera la préparation préalable de plusieurs fenêtres d'étude et le piquetage d'enduits pour atteindre et visualiser la maçonnerie à expertiser.

Si le diagnostic s'avère positif, les tranchées ne seront remblayées qu'après accord du Service régional de l'archéologie. Sous réserve de l'accord mentionné ci-dessus, les précautions nécessaires à la bonne conservation des structures mises au jour lors du diagnostic, face aux intempéries ou au vandalisme, devront être mises en œuvre si besoin.

Article 6 - Conditionnement et inventaire de la documentation et du mobilier

Avant remise à l'État, la documentation scientifique constituée en cours d'opération, - papier et/ou informatique - et le mobilier archéologique seront inventoriés et conditionnés selon les normes définies dans l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques et dans la note diffusée par le Service régional de l'archéologie de Bourgogne-Franche-Comté (protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise de la documentation scientifique et du mobilier issus des opérations archéologiques) consultable sur le site internet de la DRAC et qui peut être adressée, sur demande, par courrier ou par courriel. Le traitement éventuel du mobilier sera réalisé conformément à cette même note.
Dans le cas où, pour des impératifs liés aux études, le mobilier devrait être transféré hors de la région Bourgogne-Franche-Comté, le titulaire de l'autorisation en avertira, par écrit, courrier ou courriel, le Service régional de l'archéologie. La sortie éventuelle de mobilier en dehors du territoire national reste soumise à autorisation écrite du Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines (instruction faite par le SRA).

Article 7 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier de la qualification suivante : **antiquisant ou médiéviste**, adaptée aux périodes ou structures que ce diagnostic est présumé rencontrer.

Article 8 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Ministère de la Justice – Délégation interrégionale grand centre et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Dijon, le 26 octobre 2020

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Béatrice BONNAMOUR

Annexe 1 - Mâcon (71), 1 rue Léonce Lex : localisation du projet

géoportail

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 4° 50′ 04″ E
Latitude : 46° 18′ 30″ N

ANNEXE 2 - emprise à diagnostiquer (1959 m²)

Département :
SAONE ET LOIRE

Commune :
MACON

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE CHALON SUR SAONE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
11 AVENUE PIERRE NUGUE 71100
71100 CHALON SUR SAONE
tél. 03 85 41 71 83 -fax 03 85 41 71 84
cdif.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

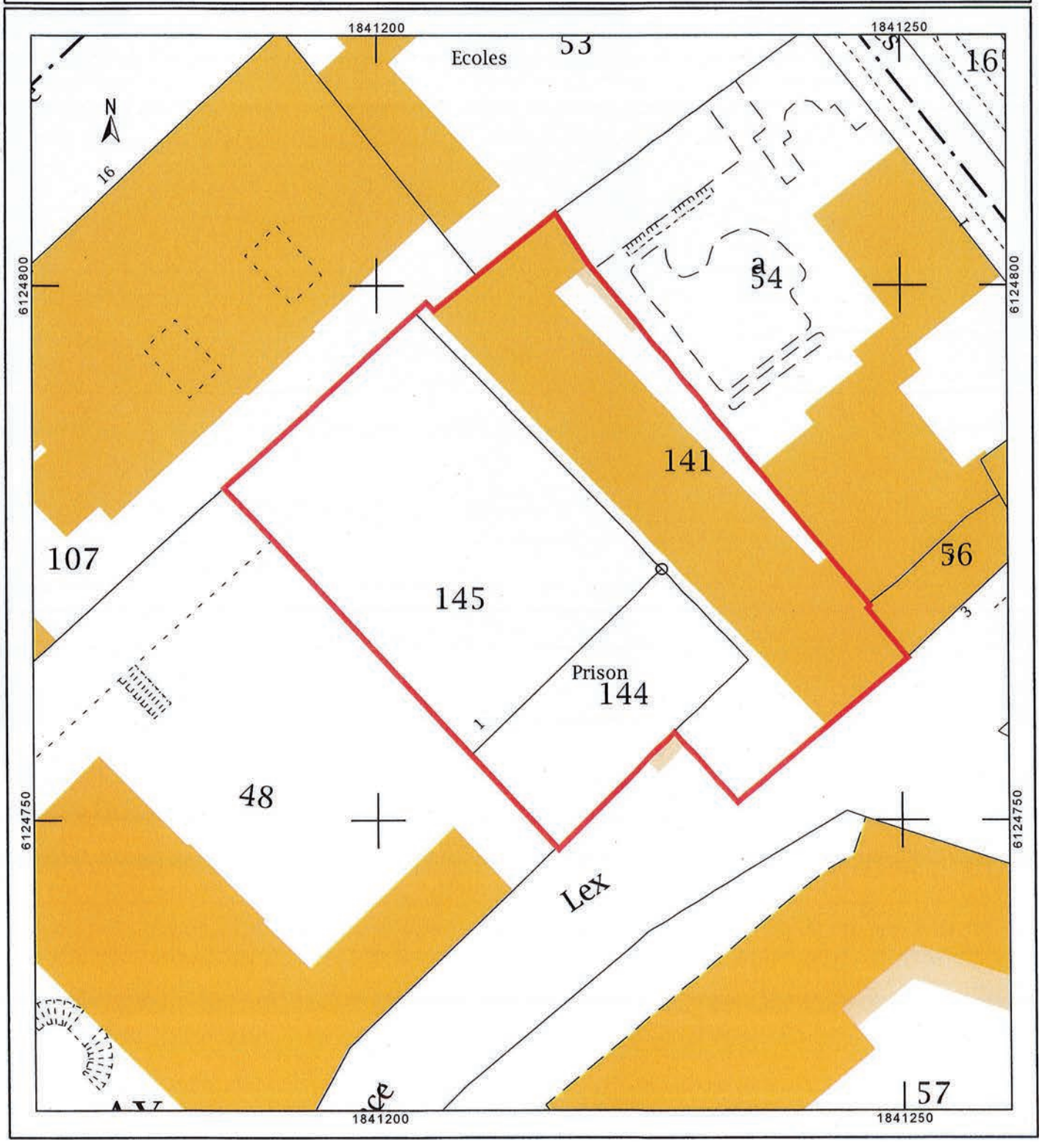

Arrêté de désignation

D135878

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRIVE LE
12 AVR. 2022
INRAP Grand Est Sud

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Laure DOBROVITCH
03 80 68 51 43
laure.dobrovitch@culture.gouv.fr

Références : LD/JP/2022/ 855

INRAP - Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
5 Rue Fernand Holweck
21000 DIJON

Dijon, le 11 AVR. 2022

Objet : Notification d'arrêté de désignation de responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Références : MÂCON (71), 1 rue Léonce Lex, projet de cité judiciaire (réhabilitation et extension de l'ancienne prison)
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2022/221 du 11 avril 2022 portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

J'ai l'honneur de vous informer que, par l'arrêté ci-joint, Monsieur Daniel BARTHÈLEMY a été désigné en qualité de responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 2020/531 du 26 octobre 2020.

Aux termes de l'article R.523-22 du code du patrimoine, le responsable scientifique est l'interlocuteur du préfet de région et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique. À ce titre, il veille au respect des objectifs scientifiques de la prescription, à la mise en œuvre de votre projet d'intervention, assure la conduite effective de l'opération sur le terrain et prend les décisions relatives à l'élaboration du rapport d'opération dont il dirige la rédaction, dans les respects des normes fixées par les arrêtés des 16 et 27 septembre 2004.

Je vous invite à m'informer sans délai de toute circonstance qui pourrait remettre en cause cette désignation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Décision n° 2022/221 du 11 avril 2022
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 21.68 BAG du 23 mars 2021 du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté portant délégation de signature à Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2022 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté n° 2020/531 du 26 octobre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate (MÂCON, Saône-et-Loire, 1, rue Léonce Lex, projet de cité judiciaire - réhabilitation et extension de l'ancienne prison) ;

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par l'INRAP - Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, reçu le 1er mars 2022, approuvé le 10 mars 2022 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par l'INRAP - Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Daniel BARTHÈLEMY est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 26 octobre 2020 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code Patriarche : **043974**.

Article 2 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Ministère de la Justice - Délégation interrégionale grand centre et à l'INRAP - Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 11 avril 2022

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D135878
MACON, 71, 1 rue Léonce Lex, extension prison

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	**Bourgogne-Franche Comté**	Département	**Saône-et-Loire**
Commune	**Mâcon**		
Lieu-dit	**rue Léonce Lex, extension prison**		
Cadastre	**Mâcon : SECTION AY, parcelles : 141-144-145**		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	**2020/531**	**27-10-2020**	**1959 m²**	**27/10/2020**	**28-02-2022**
Modification					

Contexte actuel	**Urbain**	Contexte particulier	
Nature archéologique			

2.- Problématique scientifique

Le projet est localisé dans l'agglomération antique et la ville médiévale de Mâcon/Matisco, dans un secteur occupé depuis la période gaulaoise (platea de la Baille). Le tracé du rempart du castrum traverse l'emprise au niveau de la limite parcellaire nord-ouest des parcelles AY141 et 145.

- ***Profil du responsable d'opération :***

Antiquisant ou médiéviste

Spécialité : Antiquité

3.- Contraintes techniques

Voir DICT. Visite du chantier est à prévoir par l'AT et le CSP.

L'aménageur doit permettre le libre accès aux parcelles concernées par l'arrêté de diagnostic et les libérer de tous les éléments qui entraveraient la réalisation des tranchées d'évaluation.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Réalisation de sondages à la pelle mécanique répartis de manière homogène sur la totalité de l'emprise non bâtie et représentant 8 à 10% de la surface. Ces ouvertures auront une taille suffisante pour une vision en plan et en coupe représentative de la stratification archéologique, y compris dans les niveaux profonds. Le cas échéant des extensions pourrontréalisées afin de circonscrire et de caractériser les vestiges. Une trnchée sera ouverte perpendiculairement au tracé du rempart du castrum. L'équipe sera ponctuellement renforcée par un ou plusieurs spécialistes en fonction des éléments mis en évidence.

Une expertise du bâti sera réalisée sur les élévations de l'exxtrémité nord-ouest du bâtiment existant (parcelle AY 141), dans les niveaux bas (éventuelle cave etrez-de-chaussée) afin de déterminer si des vestiges de l'ancien rempart du castrum sont conservés.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

	Préparation		Terrain		Etude		Opération	
Autre main d'œuvre		J		J		J	**0**	**J**
Responsable Opération	2	J	10	J	10	J	**22**	**J**
Responsable Secteur		J		J		J	**0**	**J**
Spécialiste	1	J	5	J	5	J	**11**	**J**
Technicien		J	20	J	10	J	**30**	**J**
Technicien Spécialisé		J		J	2	J	**2**	**J**
Topographe		J	2	J	2	J	**4**	**J**
Totaux	**3**	**J**	**37**	**J**	**29**	**J**	**69**	**J**

- ***Moyens particuliers***

Terrain	Etude
	Une provision pour analyse est prévue, son engagement ne sera effectif qu'après motivation scientifique.

6.- Délais de réalisation

Préparation	2 jours	**Terrain**	10 jours	**Etude**	10 jours
Remise rapport	Cf conventions				

7.- Observations complémentaires

Les moyens techniques comme humains pourront être ajustés en fonction de nouvelles nécessités circonstancielles en cours d'opération.

Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
LATRON, Frédéric

II. Résultats

1. Présentation de l'opération

1.1. Circonstances et justification de l'opération

Cette opération de diagnostic archéologique réalisée par l'Inrap du 9 au 24 mai 2022, fait suite à une prescription du Service Régional de l'Archéologie Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre d'un projet du ministère de la Justice pour la création d'une cité judiciaire et la construction de nouveaux bâtiments agrandissant ainsi les locaux du tribunal de Mâcon. Ce projet immobilier concerne l'espace occupé aujourd'hui par l'ancienne maison d'arrêt de la ville au 1 rue Léonce Lex, parcelles cadastrales AY 141 (bâtiment de l'ancienne prison et cour d'entrée), 144 (partie sud-est de la cour de l'ancienne prison) et 145 (partie nord-ouest de la cour de l'ancienne prison). Le diagnostic archéologique a été réalisé sur les parcelles 144 et 145 qui formaient la cour et qui aujourd'hui sert de parking pour le personnel du tribunal.
Ce secteur se place au cœur du centre historique de la cité et au regard des vestiges mis au jour dans sa périphérie, une évaluation du potentiel archéologique se justifie pleinement.

1.2. Le contexte géographique et géologique

Au sud de la Bourgogne, Mâcon se place en rive droite de la Saône, à soixante kilomètres au nord de Lyon, en bordure des Monts du Mâconnais, situés à l'ouest.

Fig. 4 Carte géologique 1/50000

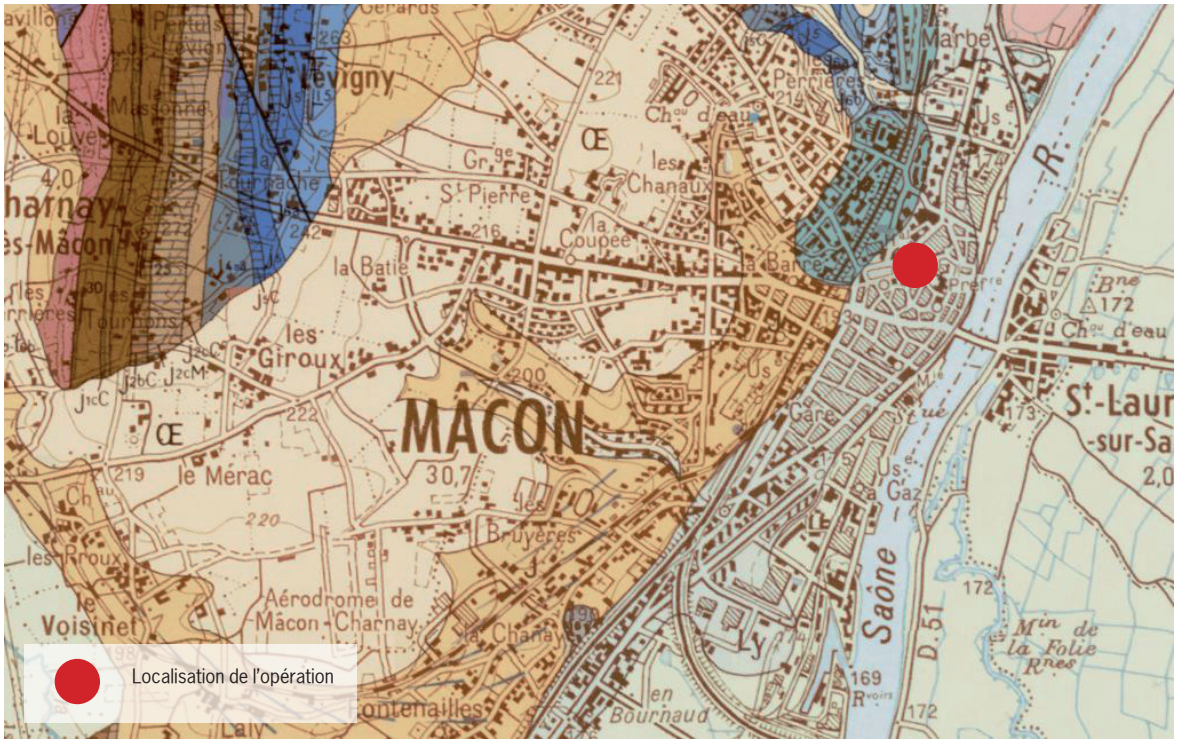

Dans ce secteur de la ville de Mâcon, les formations sédimentaires (**Fig. 4**) sont représentées tout d'abord par un ensemble de calcaires et marno-calcaires du Jurassique supérieur, puis des lœss (OE), datant des dernières glaciations (Riss, Würm, indéterminé ?), des sables remaniés (Ly), et enfin par des dépôts appartenant au cône de déjection de la Petite Grosne (J). Ces sédiments sont recouverts par des formations superficielles encore mal connues et des niveaux anthropiques d'époques différentes mis en évidence au cours des diverses fouilles et diagnostics archéologiques.
La zone nord du plateau de la Baille et en particulier au niveau des Archives Départementales et de l'ancien couvent de la Visitation des opérations archéologiques ont permis d'observer les niveaux géologiques (Barthèlemy *et al*. 1997 ; Remy, Barthèlemy 2000).
Ce secteur en bordure nord-est du Plateau de la Baille, relief naturel constitué d'une série de calcaires et de marno-calcaires du Jurassique supérieur (Séquanien-Kimmeridgien). Il domine la Saône d'une vingtaine de mètres (point culminant du plateau à la cote NGF de 192,00 m, altitude approximative de la Saône à la cote NGF de 172,00 m). Ses bordures, orientales et sud, aux courbes de niveaux resserrées, devaient sans doute correspondre, à l'origine, à des falaises, progressivement adoucies (Remy, Barthèlemy 2000). Les fouilles réalisées au nord-est, cours Moreau (Jeannet 1967), ont révélé la présence d'un épais recouvrement de 2,00 à 5,00 m ou placage de sédiment sableux et sablo-argileux quaternaire (âge pas nettement déterminé) sur ce substrat. Ces dépôts s'appuient donc sur le socle calcaire et marno-calcaire que l'on retrouve affleurant au niveau de l'ancien couvent de la Visitation et sur lequel est fondé le mur de terrasse de cet établissement religieux. Ce haut mur qui séparait les bâtiments du potager en contrebas est à l'origine une courtine du rempart du *castrum* (Barthèlemy *et al*. 1997). Si le substrat forme une crête sur le côté oriental du plateau, il s'abaisse en direction de l'ouest et est recouvert de formations argileuses, recouvertes elles-mêmes par les dépôts anthropiques accumulés et retenus par l'établissement au cours de l'Antiquité tardive de la muraille du *castrum*. C'est dans ce contexte que s'inscrit le site qui a fait l'objet de ce diagnostic.
La cour où ont été effectué les sondages se place dans l'espace de l'ancienne maison d'arrêt au nord-ouest de la rue Léonce Lex Il s'agit d'un espace de parking complètement artificialisé recouvert sur toute sa surface par un enrobé. Elle présente un léger dénivelé dyn ors vers le sud de 192,59 m NGF à 192,09.

1.3. Le contexte historique et archéologique

1.3.1. Un secteur souvent exploré

Le site de l'ancienne prison de Mâcon, 1 rue Léonce Lex, est implanté sur le bord nord-ouest du plateau de la Baille. Ce plateau est un promontoire qui domine en rive droite la Saône et qui constitue le cœur originel de la cité, siège de l'*oppidum* gaulois et du *castrum* antique (**Fig. 5 et Fig. 6**).
Depuis les années 1960, sur cette partie nord du plateau de La Baille, diverses opérations archéologiques (fouilles de sauvetage, diagnostics et fouilles préventives) ont mis en évidence l'ancienneté de l'occupation (Argant *et al*. 2005 ; Barthèlemy 1967, 1968-1969, 1973, 1982, 1986 ; Barthèlemy *et al*. 1997 ; Jeannet 1967 ; Remy, Barthelemy 2000 ; Quenton *et al* 2015).

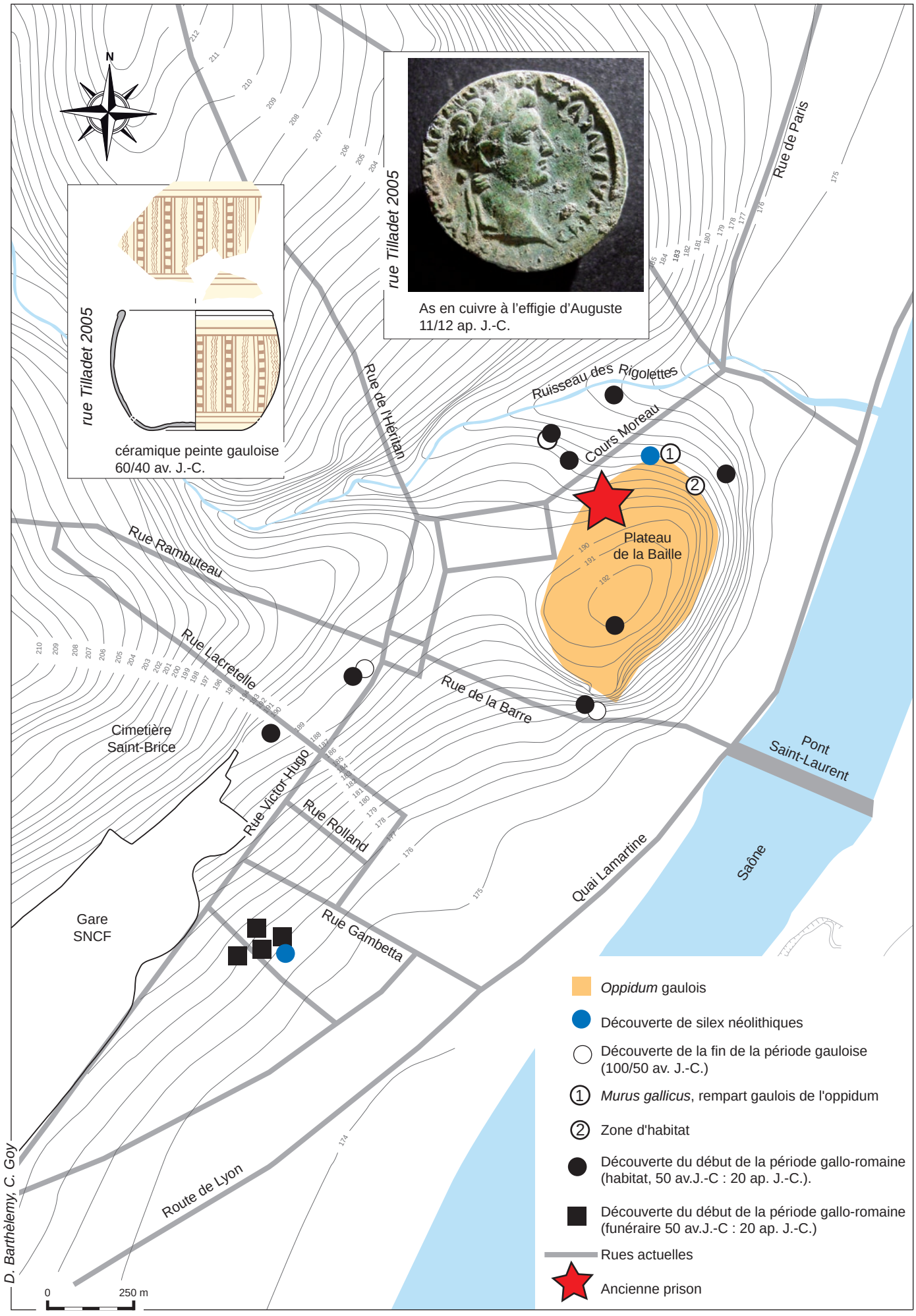

Fig. 5 Mâcon à la fin de la période gauloise et au début de la période gallo-romaine

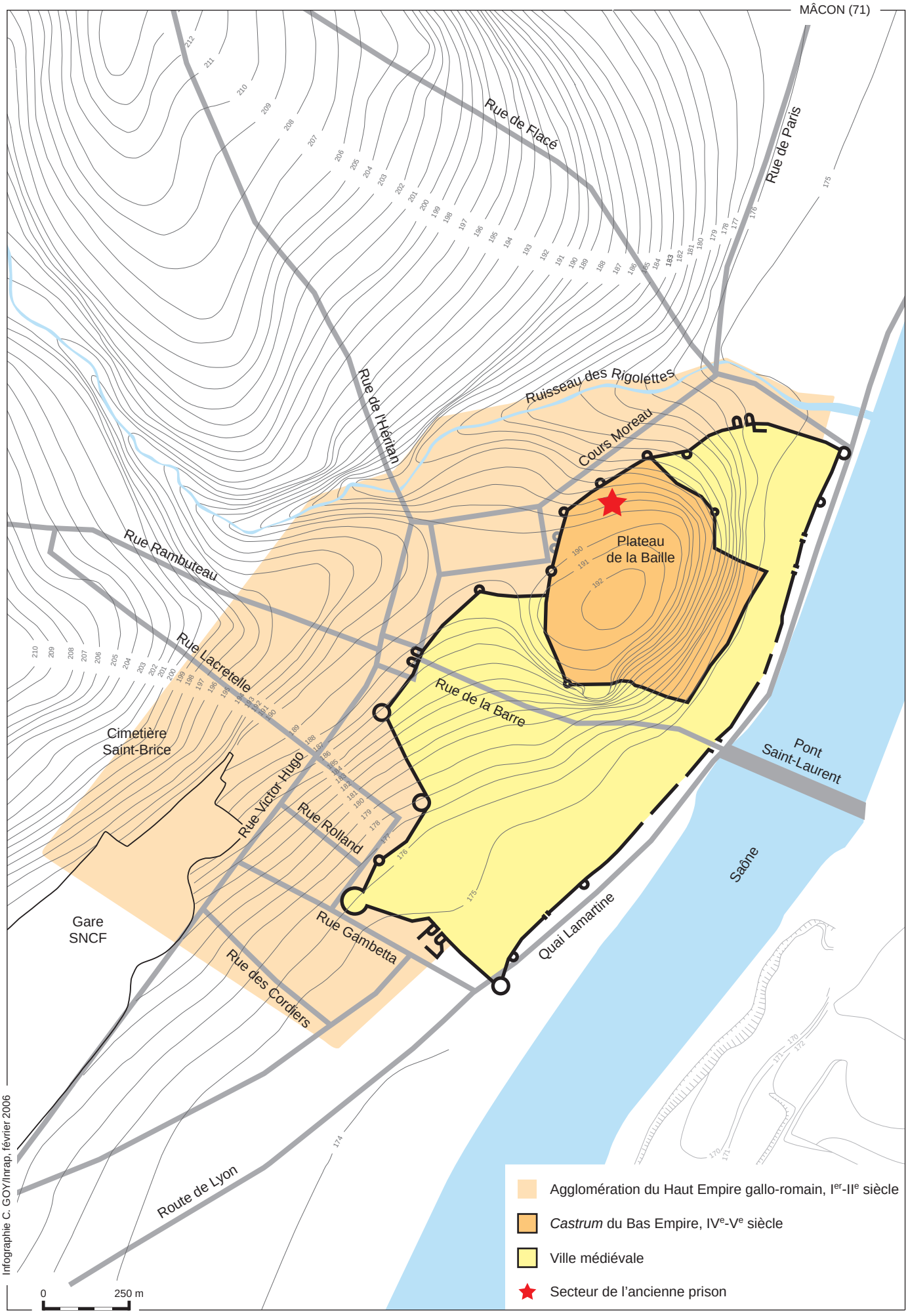

Fig. 6 Mâcon, évolution de l'espave ubain entre l'Antiquité et le Moyen Âge

1.3.2. La fin de la période gauloise et l'Antiquité

La fin de la période gauloise, la période augustéenne et l'Antiquité tardive ont été les phases les mieux documentées au cours de ces recherches concentrées dans le périmètre des Archives Départementales (**Fig. 7**). Nous savons ainsi qu'aux alentours du Ier siècle av. J.-C., une bourgade fortifiée s'établit sur la colline. Le *murus gallicus* qui ceinturait l'habitat et les vestiges de ces mêmes habitats ont été mis au jour rue des Carmélites en 1967 (Barral 1994 ; Barthèlemy 1967 et 1973) et place des Carmélites en 1968 (Barral 1994 ; Barthèlemy 1968-1969 ; Maza 2003). En 2000, la fouille sur le projet d'extension de la Bibliothèque municipale a révélé l'existence d'une *domus* augustéenne s'installant à la suite des constructions de La Tène (Remy, Barthèlemy 2000). Si le Haut Empire n'a pas livré de traces manifestes d'aménagement dans cette zone, en revanche les IVe et Ve siècles sont bien représentés montrant d'une part le repli de l'occupation sur le plateau au Bas Empire et un certain dynamisme économique de la ville durant cette période (Argant *et al.* 2005 ; Barthèlemy 1968-1968 ; Barthèlemy 2011).

Fig. 7 Les opérations archéologiques dans le secteur de l'ancienne prison
© E. Belay, Inrap

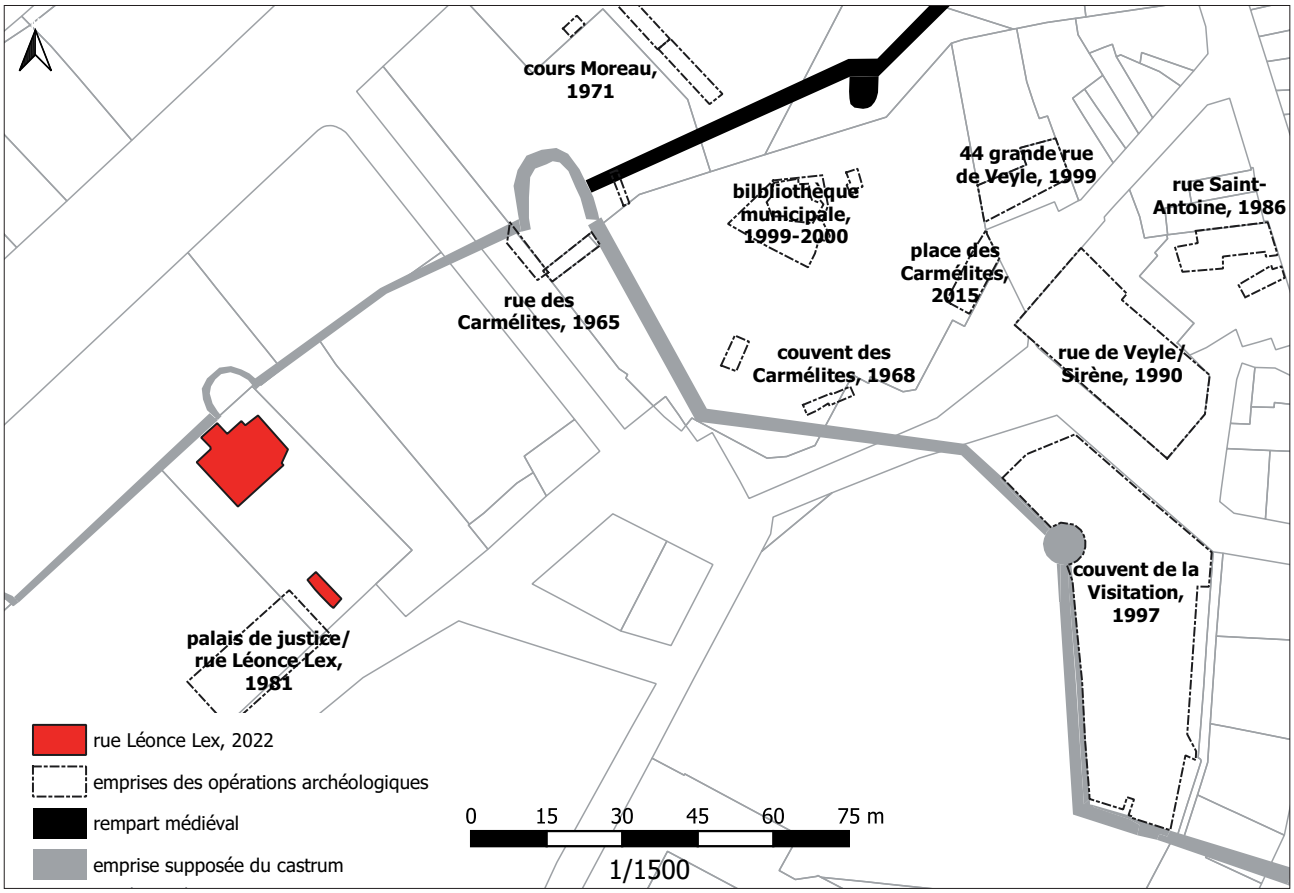

A la fin de l'Antiquité, l'espace actuel de la prison se trouve englobé dans l'enceinte du *castrum* antique. Le mur de terrasse qui sépare actuellement l'ancienne prison et le palais de justice de l'Ecole Municipale d'Art Plastique (Emap) est le rempart du Bas Empire. Les premières assises visibles côté Emap sont des blocs en grand appareil en réemploi, (*cf. infra* étude de Véronique Brunet-Gaston ; **Fig. 8**). Un relevé du XVIIIe siècle nous montre ce rempart et les tours demi-rondes qui y étaient adjointes (**Fig. 9**). Il demeure aujourd'hui la tour de *Luyat* au niveau du palais de justice. Celle-ci est le sujet d'un dessin de Jean-Baptiste Perret daté de 1891 (**Fig. 10**). La tour plus au nord, au droit du bâtiment de la prison a disparu, détruite à la fin du

Fig. 8 Le mur de terrasse du côté de l'Ecole municipale d'Art plastique © cliché Inrap

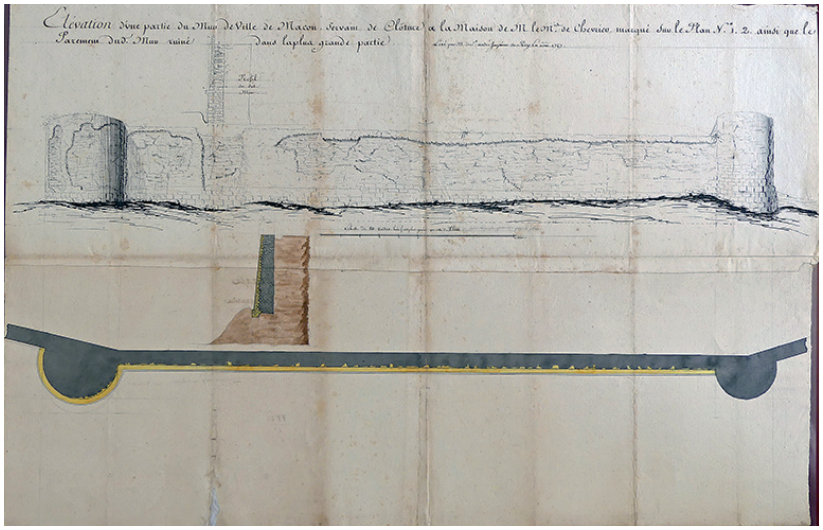

Fig. 9 Elévation d'une partie du mur de la ville de Mâcon servant de clôture à la maison de M. le marquis de Chevrier, ainsi que le parement dudit mur ruiné dans sa plus grande partie, André 1757 (AMM FF 22/67)

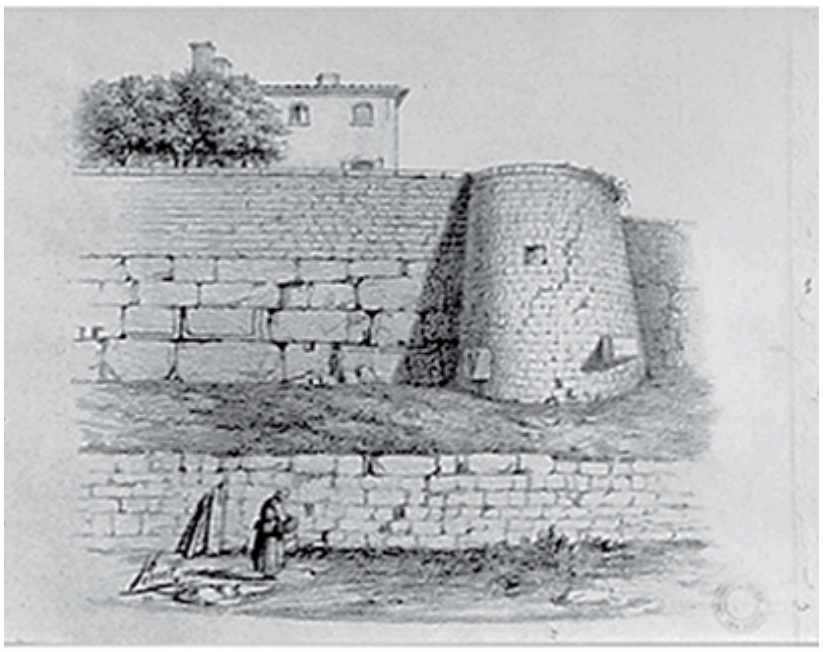

Fig. 10 Murs de la ville, cours Moreau, Jean-Baptiste Perret, 1891 © Musée des Ursulines, inv. 5537

XVIII[e] siècle ou au début du XIX[e] siècle. Cette partie du rempart antique a servi aussi pour la muraille médiévale de Mâcon (**Fig. 13**) et de ce fait a connu de nombreuses réfections.
En 1981, une extension du tribunal s'est traduite par la construction d'un bâtiment au nord-est dans de ceux existants, le long de la rue Léonce Lex. Ce chantier a fait l'objet d'une surveillance par les bénévoles du Groupement Archéologique du Mâconnais. En fond de fouille à quelques « 6 m de profondeur » (pas de cote NGF), la fondation d'un mur antique d'une soixantaine de centimètres de large a été atteinte (**Fig. 11**). Ce mur d'axe nord-ouest/sud-est a été dégagé sur un peu plus de 8 m. Dans sa partie nord-ouest, un seuil et un retour en direction du sud-ouest ont été mis en évidence. Ce mur était associé à un sol bétonné de bonne facture reposant sur un radier formé de pierres et de briques disposées en hérisson. Une série de monnaies retrouvées dans les niveaux au-dessus et en-dessous du sol, place l'occupation et la destruction dans un horizon couvrant la fin du III[e] siècle et le début du V[e] siècle (Barthèlemy 1982 ; Barthèlemy 2011). Ces données, quoique restreintes, fournissent une information précieuse sur la profondeur d'apparition des niveaux antiques et sur le fait que des constructions existaient à l'intérieur du *castrum*.

Fig. 11 Extension du palais de justice, 1981, mise au jour de la fondation d'un mur antique
© cliché G. Thomas, AMM

1.3.3. La période médiévale et le XVI[e] siècle

Pour la période du haut Moyen Âge, les données archéologiques sont restreintes. En reprenant le mobilier des diverses opérations réalisées dans ce secteur nord du plateau de la Baille, nous constatons que toutes ont livré de la céramique attribuable aux productions mérovingiennes et carolingiennes mais les niveaux d'occupation en rapport ont rarement été étudiés. Les rapports de fouille et publications permettent de se rendre compte que bien souvent l'occupation alto médiévale a été prise en compte lorsqu'il s'agissait de fosses ayant percées les couches antiques. Les niveaux de « terres noires » ont bien souvent été considérés comme des remblais stériles.
Pour se faire une idée de l'évolution de l'occupation dans ce secteur de la ville au Moyen Âge, il faut se tourner vers les sources historiques et en particulier l'ouvrage de Saint Julien de Balleure de 1581 : *De l'origine des Bourgongnons, et antiquité des estats de Bourgongne* (Saint julien de Balleure 1581 ; *cf.* **annexe 1**). Les éléments fournis par cet auteur ont

été repris de manière récurrentes par les historiens des siècles suivants. Nous apprenons ainsi que dans ce secteur se trouvait établi la résidence du comte ; espace occupé aujourd'hui par les bâtiments du Conseil départemental, de l'ancien couvents de la Visitation et celui des Saints Anges, du Tribunal et de l'ancienne prison. Cette zone est limitée au nord par la place des Carmélites, au sud par la rue de la Préfecture et traversée par la rue de Lingendes et la rue Léonce Lex (**Fig. 13**). Nous ignorons tout de l'origine et de la nature exacte de ce château comtal. Il s'agissait au moins à la fin du XII[e] siècle d'une tour fortifiée (Ragut 1864, *cf.* **annexe 2**). Après la vente au roi saint Louis du comté de Mâcon en 1239, ce dernier concède aux Dominicains en 1255 une partie de son « palais » de Mâcon pour y établir leur monastère (Saint Julien de Balleure, *cf.* **annexe 1 et Fig. 13**). Ce couvent est édifié sur l'emplacement actuel du Palais de Justice et de l'ancienne prison et devait déborder sur la rue Léonce Lex qui est une création du XVII[e] siècle (Jeanton 1934 p. 234 ; Raymond 2009 p. 105). Ce positionnement sur un espace somme toute conséquent laisse supposer que les terrains relevant du château comtal allait bien au-delà de la surface que pouvait occuper la « tour » fortifiée du comte.

Nous ne possédons aucun document qui permettent d'imaginer la nature des bâtiments constituant ce couvent et leur organisation spatiale. Seul le plan Rancurel de 1575 nous livre une image du couvent. La légende précise qu'il est ruiné. En effet en 1537, au moment des Guerres de religion, il est la cible des protestants lorsque leur armée s'empare de Mâcon. En effet, la gravure figure une église dont le toit a disparu (**Fig. 12**).

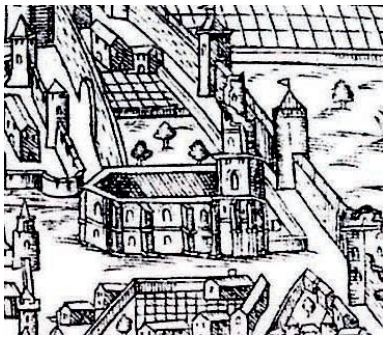

Fig. 12 Le couvent des Jacobins sur le plan Rancurel

Le couvent des Jacobins était durant le Moyen Âge, entre le XIII[e] siècle et le XVI[e] siècle, l'un des sites religieux majeurs de la ville de Mâcon. Les Etats du Mâconnais s'y réunissaient pour tenir leur assemblée dans le cloître (Saint Julien de Balleure, *cf.* **annexe 1**). Des personnes de la noblesse s'y faisaient aussi inhumer (Saint Julien de Balleure, *cf.* **annexe 1**). A ce titre, en 1932, des travaux d'adduction d'eau dans la cour de la prison, au sud-est de celle-ci et « au pied du chemin de ronde » amenèrent la découverte d'une dalle funéraire gravée en dessous de laquelle se trouvait un caveau maçonné et des ossements humains (Morgand 1932-1933, *cf.* **annexe 3**). La dalle est conservée actuellement dans le musée lapidaire, l'avant nef de l'ancienne cathédrale Saint Vincent.

Fig. 13 Mâcon au Moyen Âge du XIVe au XVIe siècles

1.3.4. Les XVII[e] et XVIII[e] siècles

De la magnificence de cet édifice, il ne reste aucune trace puisque non seulement le couvent fut saccagé par les protestants mais par la suite le site servit de carrière de pierres pour la construction d'une éphémère citadelle censée protéger la ville de nouvelles dévastations (Morgand 1930-1931).
En 1568, les Jacobins reviennent à Mâcon et s'établissent dans la chapelle du bourg Saint-Jean. En 1585, Henri III leur concède une partie de la citadelle où avait été leur couvent. Ils revendent ce terrain à la ville et construisent à proximité leur nouveau monastère en 1620. Plus petit établissement, il est conçu pour 12 religieux alors que le précédent était réputé pouvoir en accueillir une centaine (Jeanton 1934 p. 234). Ce second couvent est aujourd'hui celui des Saints Anges en vis-à-vis de l'ancienne prison, de l'autre côté de la rue Léonce Lex.
Nous n'avons pas d'informations précises sur le sort de la zone concernée par le diagnostic durant le XVII[e] siècle.
Au XVIII[e] siècle, le patrimoine architectural s'enrichit de quelques beaux hôtels particuliers comme l'hôtel Montrevel devenu l'Hôtel de ville.
Sur les terrains de l'ancien couvent des Jacobins va être édifié la résidence de la famille de Chevrier-Saint-Maurice, ou de Saint-Mauris (**Fig. 14**).
Les documents d'archives nous fournissent quelques jalons chronologiques à propos de ce lieu (Raymond 2009 p. 105). En 1716, Philibert Alexandre de Chevrier–Saint-Maurice acquiert un terrain auprès des Jacobins pour faire construire son hôtel particulier. Le 29 août 1763, alignement est donné à M. de Chevrier dans la rue le séparant des Jacobins (la rue Léonce Lex) devant leur église afin d'être dans l'alignement de l'ancienne glacière et ménager la place de tourner les carrosses qui viennent à l'église des Jacobins. En 1765, Léonard François de Chevrier fait aménager une terrasse sur les remparts de la ville. Celle-ci existe toujours. Cette terrasse a été aménagée sur une ruelle entre les remparts et 3 jardins achetés des Jacobins. Ces travaux ont nécessité l'autorisation du roi pour abaisser les courtines.
En 1771, amodiation est faite de la terrasse sur les remparts par la ville entre la partie close par M. de Saint-Maurice et les Carmélites.

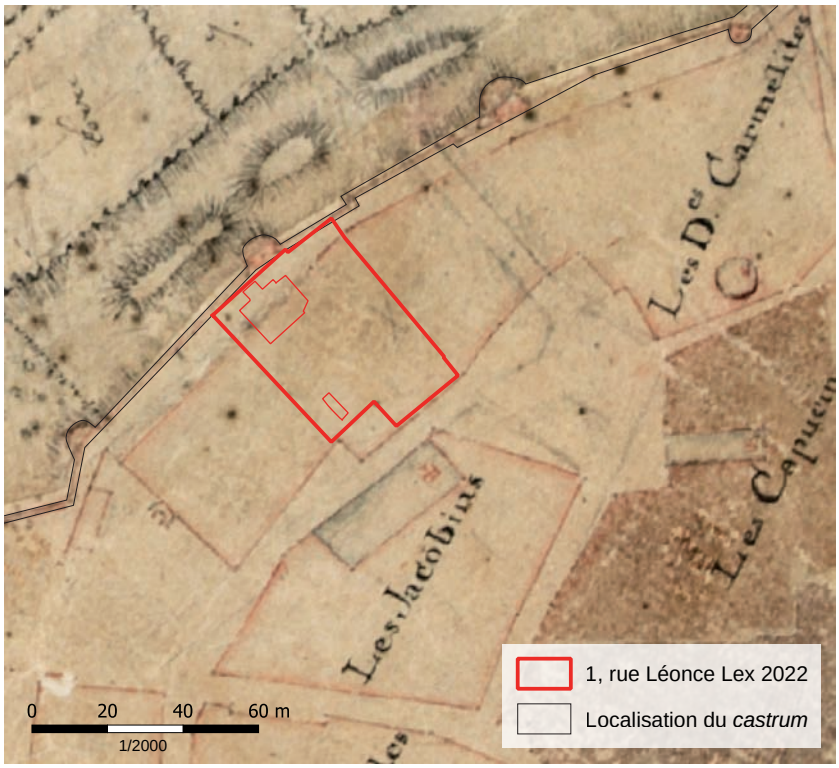

Fig. 14 Le secteur du diagnostic sur le plan Du Bois de 1754 (AM).

1.3.5. Les XIXe et XXe siècles

L'hôtel de Saint-Maurice devient l'hôtel d'Igé **avant de devenir le palais de justice après son a**cquisition par le Département. Jusqu'alors, tribunal et prison étaient établis dans l'actuelle rue Georges Rozet, ancienne rue du Vieux Palais. Ce transfert eut lieu entre 1811 et 1813. L'orangeraie fut elle reconvertie en prison après que le projet de construction d'un nouveau **bâtiment ait été abandonné. Pour augmenter sa capacité d'accueil, elle fut exhaussée d'un étage (Garmier 1993 p. 146). Une cour close est aménagée au sud-ouest de** cette nouvelle maison d'arrêt. Tribunal et prison sont visibles dans cette configuration sur le plan Bucker de 1893 (**Fig. 15**). Au XXe siècle, des constructions seront réalisées dans la cour comme le montre des photographies des années 80 (**Fig. 16**). La prison cessera de fonctionner en 1990 ; une ouverture sera aménagée dans le mur la séparant du tribunal pour créer une zone de parking.

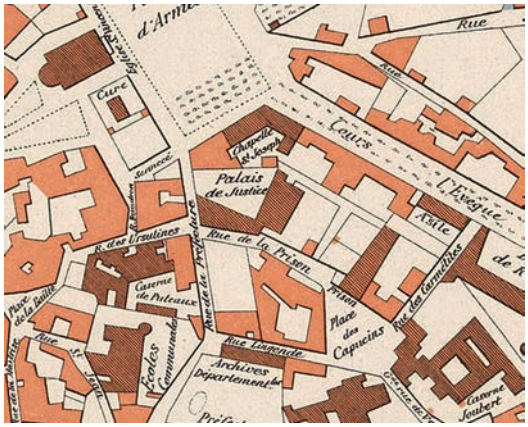

Fig. 15 Le secteur du diagnostic sur le plan Bucker de 1893 (AM).

Fig. 16 Vue aérienne générale et de détail du nord du plateau de la Baille dans les années 80 © Archives municipales de Mâcon, cliché Georges Thomas

1.4. Méthodologie et déroulement de l'opération

L'intervention s'est déroulée du 9 au 24 mai, en présence de trois archéologues, au moyen d'une pelle hydraulique de 15 tonnes. Cet engin sur chenilles était équipé d'un godet lisse de curage de 2 m de largeur, et d'un second de 50 cm, pour le creusement des sondages. Au préalable, l'enrobé constituant le recouvrement de la cour a été découpé sur la surface des sondages puis retiré et mis de côté.

Le sondage 1

La problématique étant de tester la puissance stratigraphique du site et compte-tenu des observations réalisées en 1981 lors des travaux d'extension du tribunal (Barthèlemy 1982), il convenait d'adopter une stratégie d'intervention permettant de descendre en profondeur, de l'ordre de 5 à 6 m et sans blindage. De plus, il était demandé de tester la nature du mur clôturant la cour au nord-ouest sachant qu'il s'agit à l'origine d'une courtine du rempart antique et médiéval.
Il a donc été décidé de réaliser une large ouverture de 12 m sur 12 m proche du mur nord-ouest afin de dégager un espace assez grand pour ménager des paliers de sécurité. Pour l'observation du rempart, un élargissement du sondage en « dent de piano » a été creusé (4 m sur 3,5 m) pour venir au droit du mur de clôture. Enfin, il a été nécessaire d'agrandir le sondage au nord-est, extension de 3,5 m sur 10 m. Au final, le sondage représente une surface d'ouverture de 188 m^2.

Le sondage 2

Les résultats obtenus sur le sondage 1 et la possibilité que des sépultures puissent subsister dans la partie de la cour proche de la rue Léonce Lex, nous a amené à entreprendre un second sondage. D'amplitude plus modeste, il mesurait quelques 7,5 m de long pour 2,5 m de marge, ouverture 18,63 m^2. La profondeur en a aussi été limitée pour ne pas déstabiliser les sols dans ce secteur où doit être édifié le futur bâtiment.

L'enregistrement des couches et structures archéologiques a été fait selon le système des unités stratigraphiques (US).

2. Les vestiges du rempart antique, V. Brunet-Gaston, Inrap

La portion du rempart du *castrum* du Bas-Empie, situé en contrebas du diagnostic rue Léonce Lex est visible sur quatre tronçons étagés de 12.50, 3.50 m, 5 m en extérieur, 10 m dans l'intérieur des locaux puis encore 9.50 m en extérieur.
Six assises en grand appareil ont pu être relevées et étudiées. Le relevé s'est fait sur deux jours. La mise au net et l'étude auront nécessité 4 jours en plus des 2 jours de terrain.

2.1. Description des vestiges du rempart

Tout d'abord, à gauche du retour du rempart (**Fig. 17 et Fig. 22**), le mur est extrêmement remanié : en partie basse il est composé de moellons grossièrement équarris. Au-dessus de la canalisation en zinc, quelques blocs en calcaire sont encore visible, sous le lierre. Ils semblent combler une ouverture (grande pierre d'appui en calcaire de « Rochebelle » et piédroit

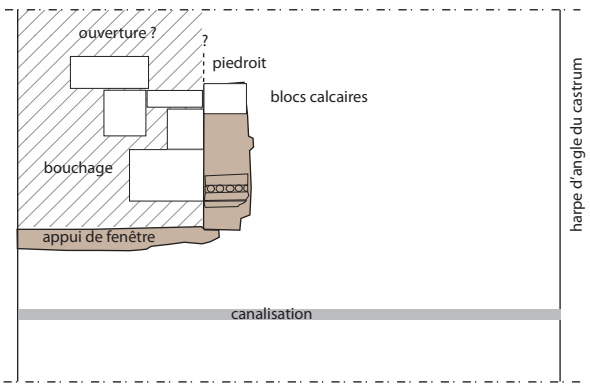

Fig. 17 Vue de la portion de mur à gauche du rempart du *castrum* et croquis de la « fenêtre » © V. Brunet-Gaston

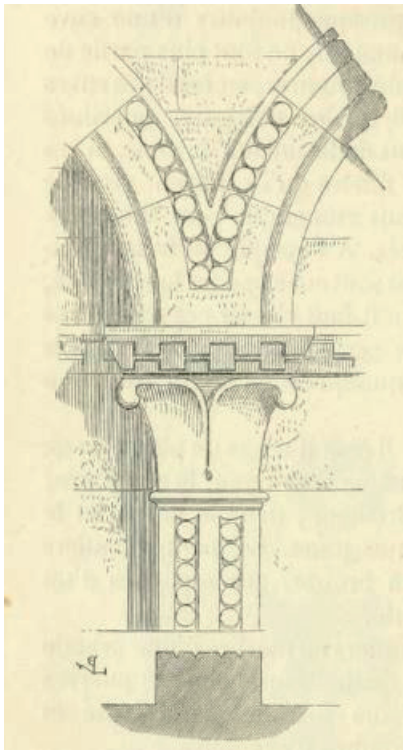

Fig. 18 Décor de besants sur une arcature et un pilier de l'église de la Charité-sur-Loire © Viollet-le-Duc

composé de blocs moulurés médiévaux. On remarque notamment une file de disques plats ou besants qui ornent traditionnellement les bandeaux ou les archivoltes. Selon Viollet-le-Duc, ce décor de style roman est utilisé aux XII[e] et XIII[e] siècles dans le Poitou, la Saintonge et les bords de la Loire, comme à l'église de la Charité-sur-Loire (**Fig. 18**) (Viollet-le-Duc 1858. p. 203-204). Il pourrait s'agir d'un élément de pilastre en remploi. La possibilité d'une tour entièrement démantelée n'est pas exclue.
En partie basse du mur du rempart, une première (?) assise en ressaut est visible, elle mesure [50][1] cm de haut (**Fig. 19 à Fig. 20**). Le bloc d'angle de la première assise laisse voir un cadre d'anathyrose en « L » sur le petit côté. Le pourtour en saillie conserve des coups de taillant oblique, tandis que l'intérieur est défoncé au pic avec des sillons légèrement courbes. Il mesure [50] x 80 x 32 cm et a dû être posé sur sa face arrière. Les deux autres blocs sont incomplets, il y a un moellon allongé et un bloc comportant une bande en retrait. Un bouchage en brique comble un interstice au niveau du lit d'attente. On peut ainsi observer un cordon de briques à de nombreux endroits de ce parement. Le bloc d'angle de la 3[e] assise présente une taille layée au taillant.

Fig. 19 Vue de l'angle de mur du rempart du *castrum* (petit côté), vue vers le sud-ouest © V. Brunet-Gaston

Fig. 20 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est © V. Brunet-Gaston

1 Le plancher masque le lit de pose secondaire.

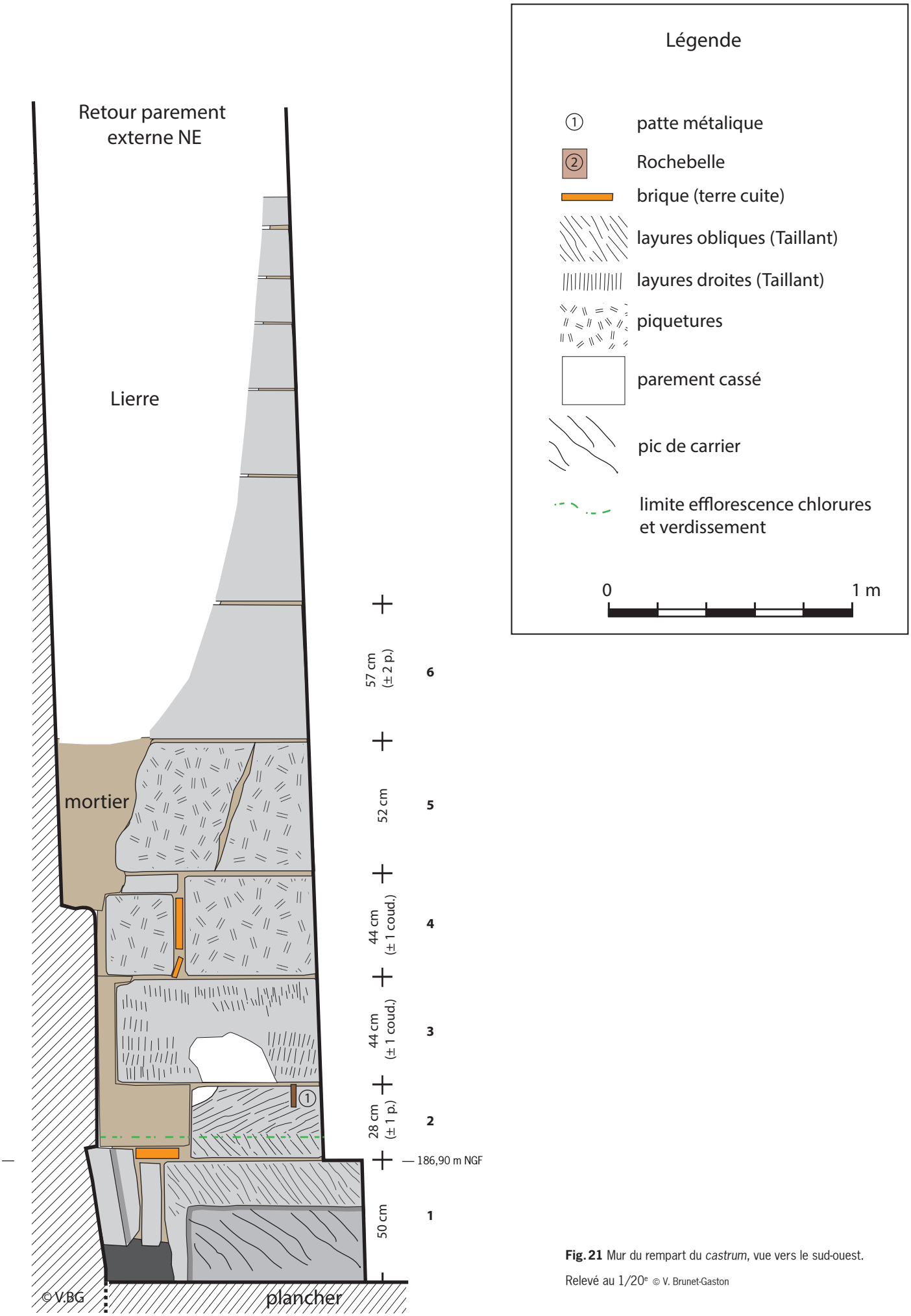

Fig. 21 Mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-ouest.
Relevé au 1/20e © V. Brunet-Gaston

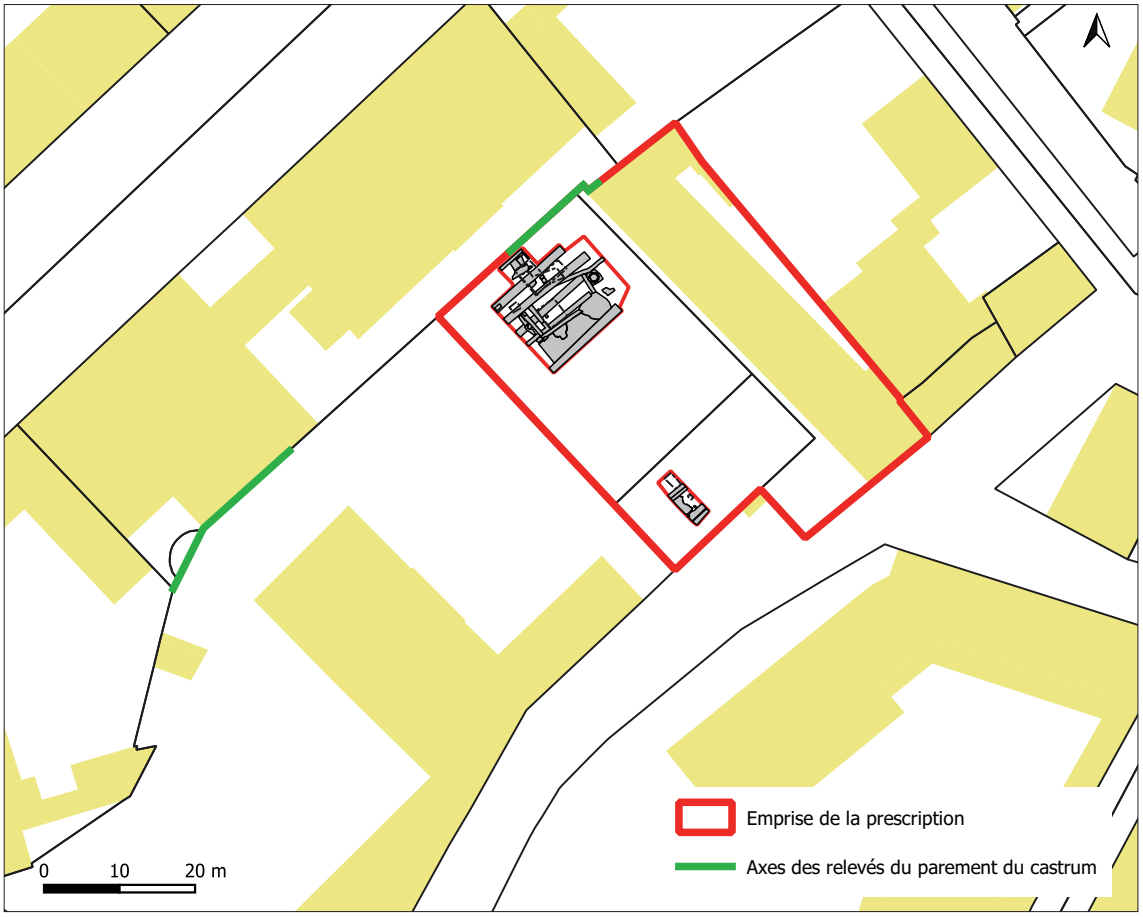

Fig. 22 Localisation des relevés du parement du *castrum* © E.Belay

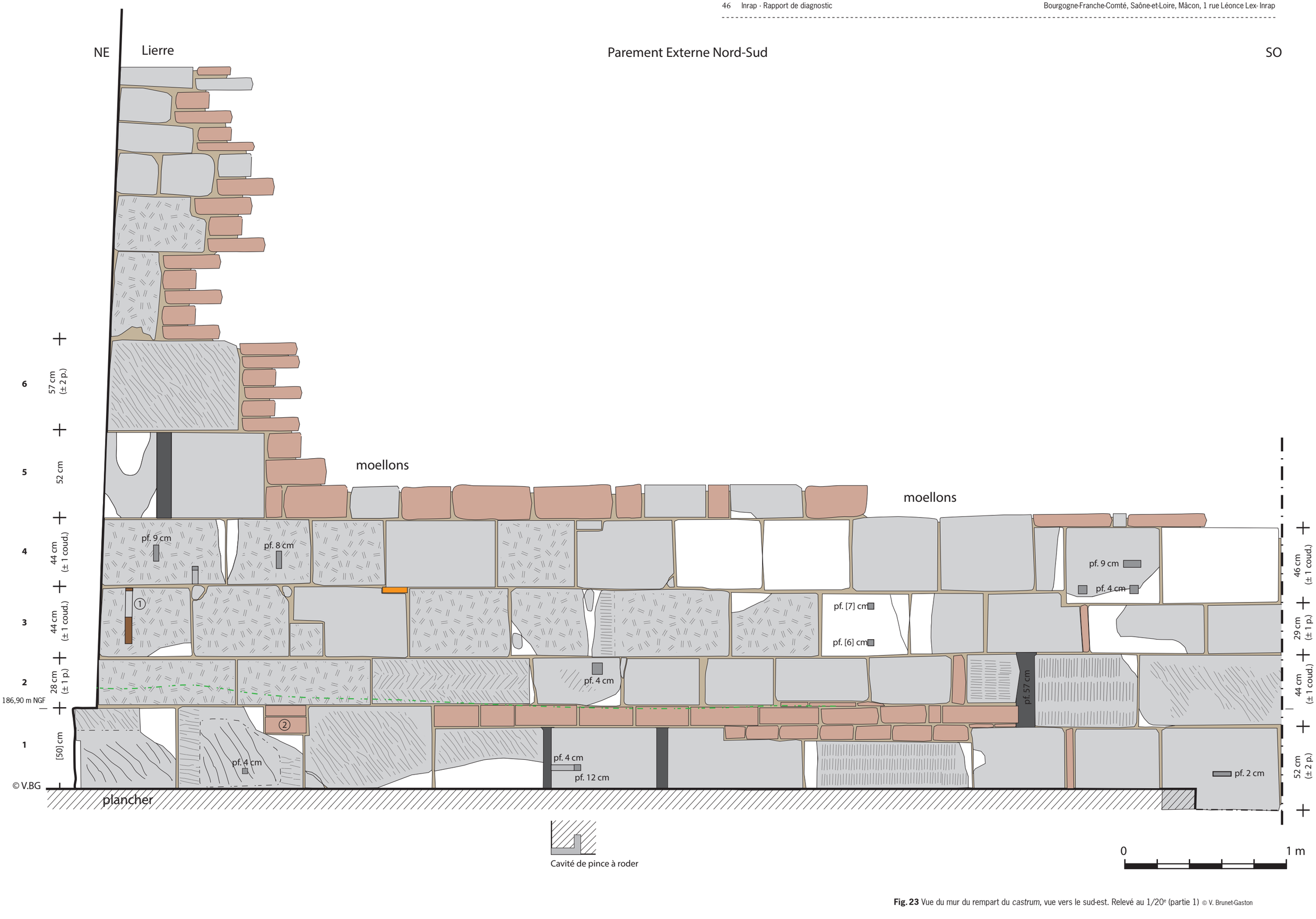

Fig. 23 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Relevé au 1/20e (partie 1) © V. Brunet-Gaston

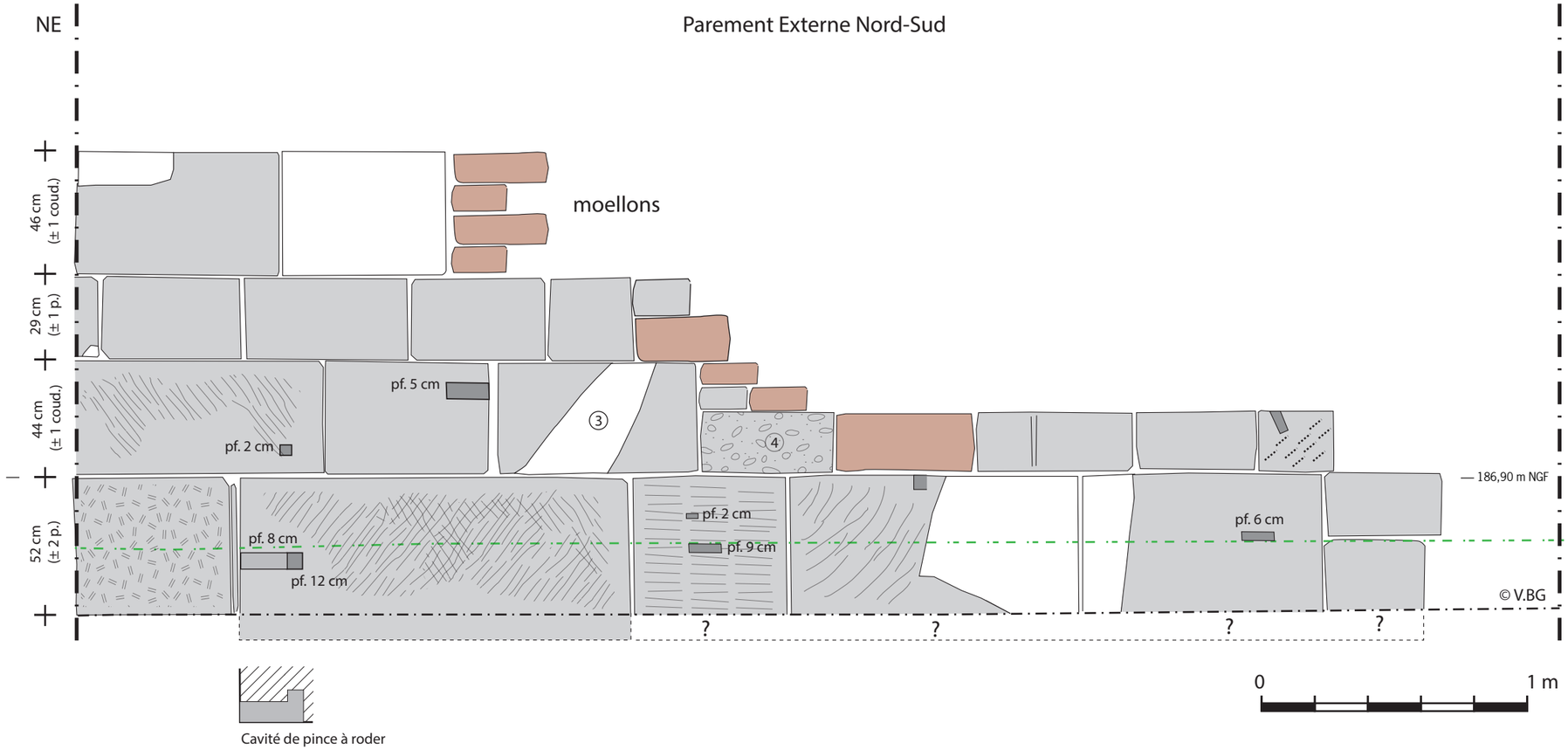

Fig. 24 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Relevé au 1/20e (partie 2) © V. Brunet-Gaston

Fig. 25 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston

Fig. 26 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est, bloc cassé, parement au sol. A restaurer © V. Brunet-Gaston

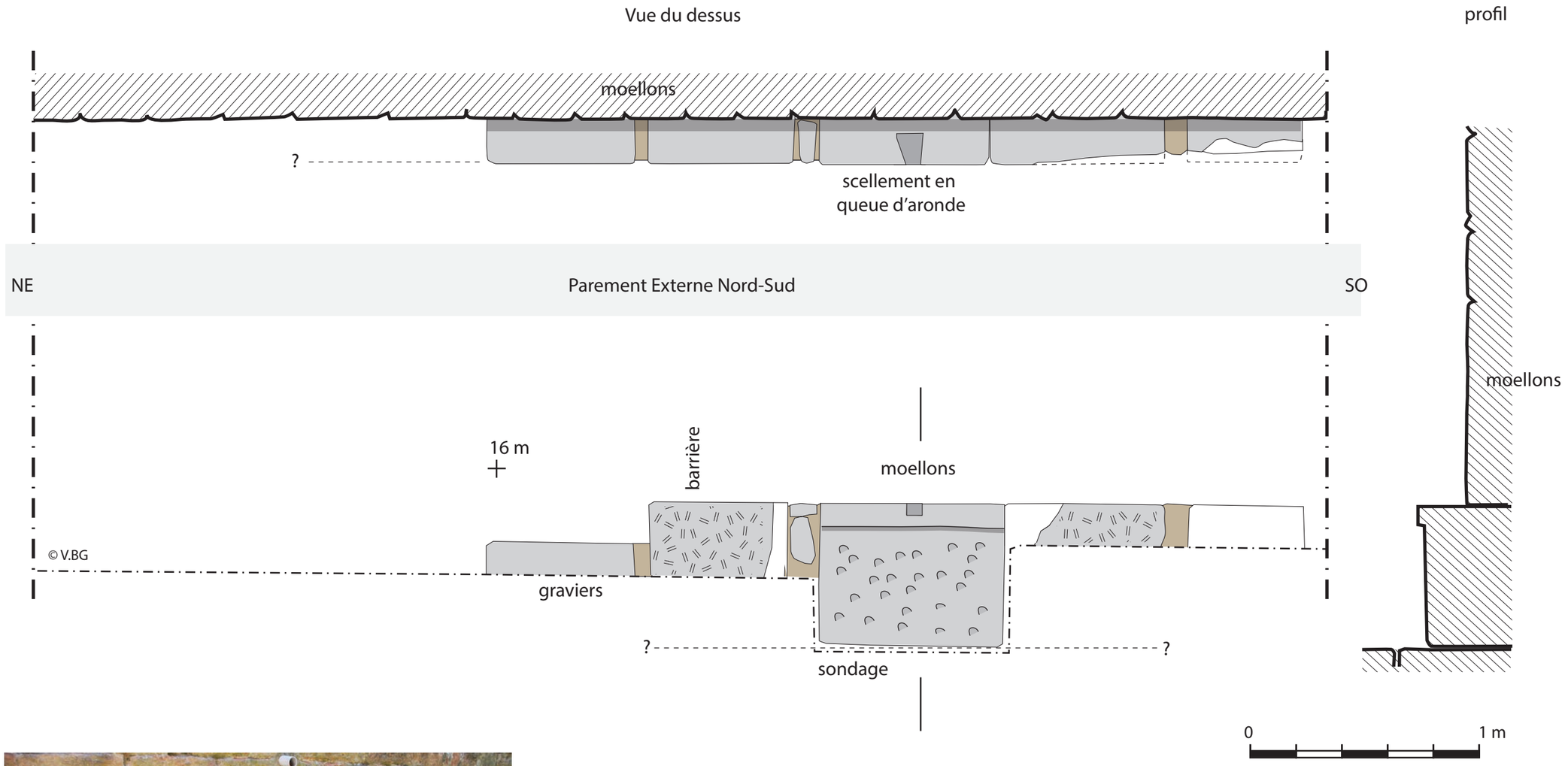

Fig. 27 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Relevé au 1/20e et photo © V. Brunet-Gaston

Fig. 28 Sondage au niveau du bloc à queue d'aronde © V. Brunet-Gaston

Fig. 29 Sondage au niveau du bloc à queue d'aronde (vue de dessus) © V. Brunet-Gaston

Fig. 30 Sondage au niveau du bloc à queue d'aronde, vue générale © V. Brunet-Gaston

Fig. 31 Mur du rempart en moellons © V. Brunet-Gaston

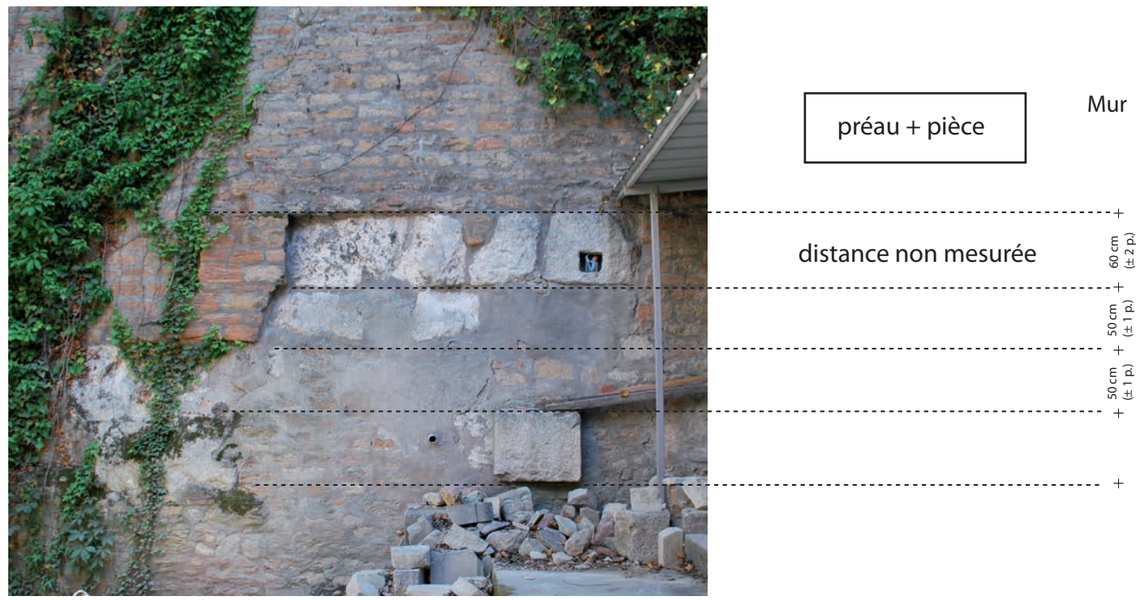

Fig. 32 Section avec blocs en grand appareil, au niveau du préau de l'EMAP © V. Brunet-Gaston

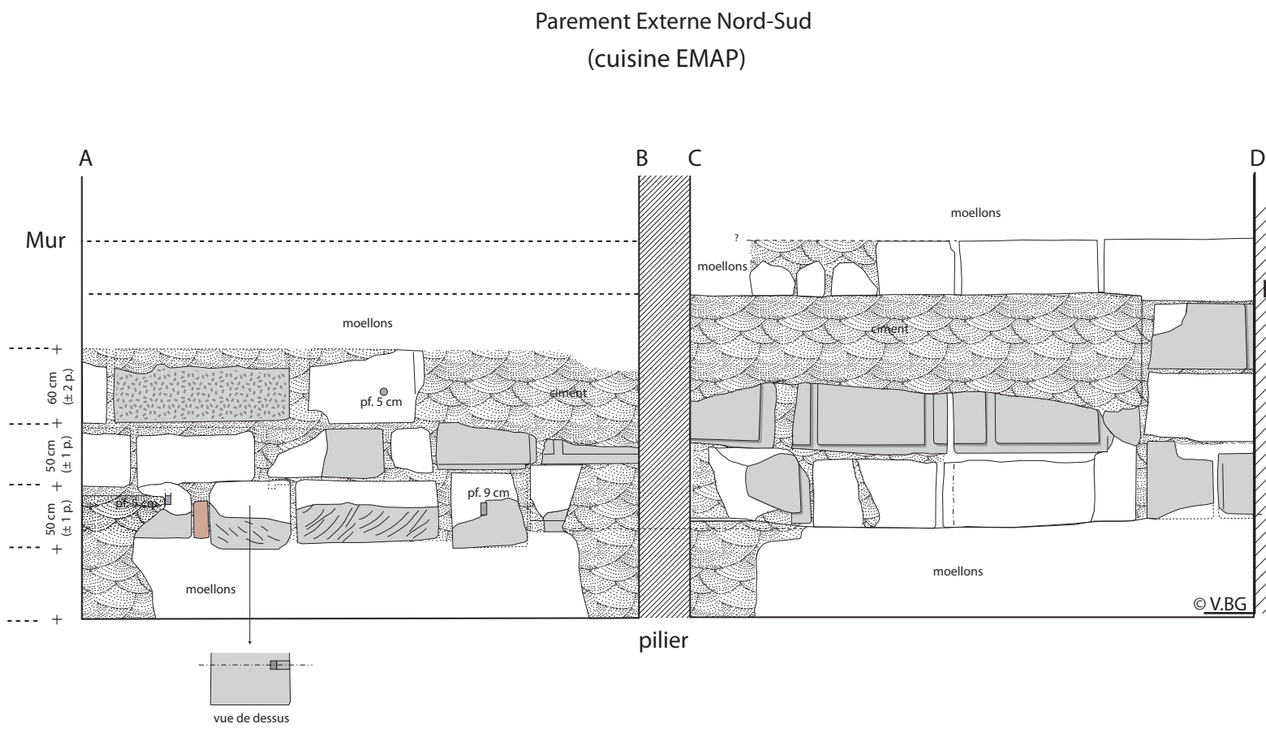

Fig. 33 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Cuisine de l'EMAP. Relevé au 1/20e © V. Brunet-Gaston

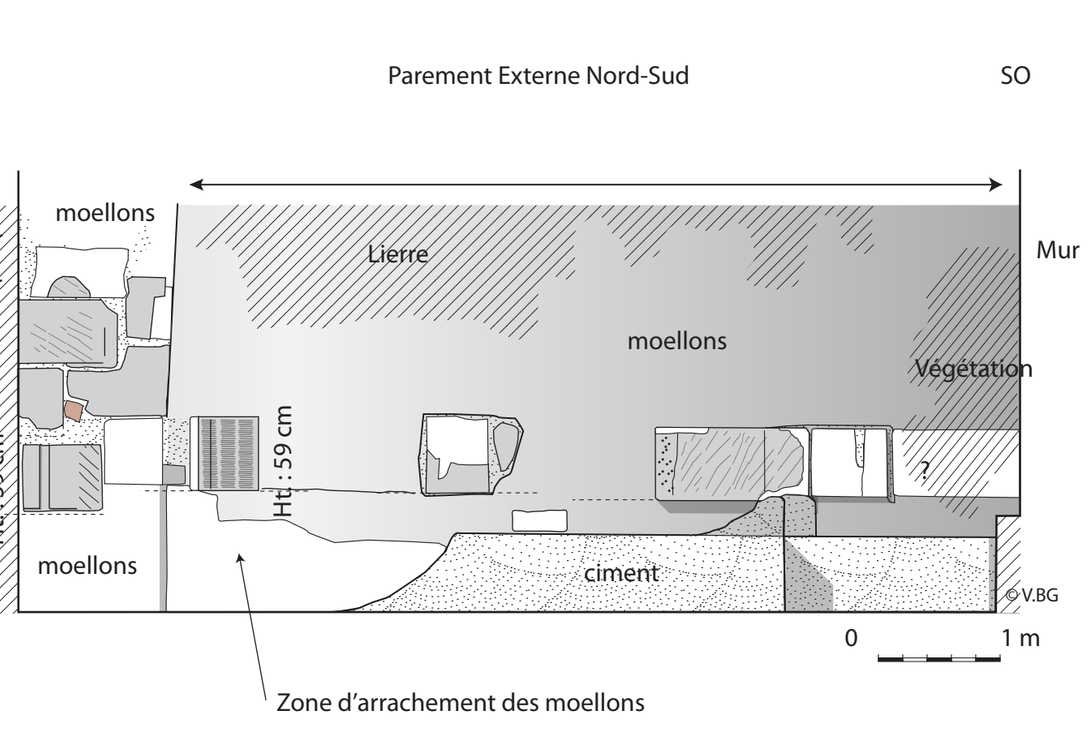

Fig. 34 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Cuisine de l'EMAP. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston

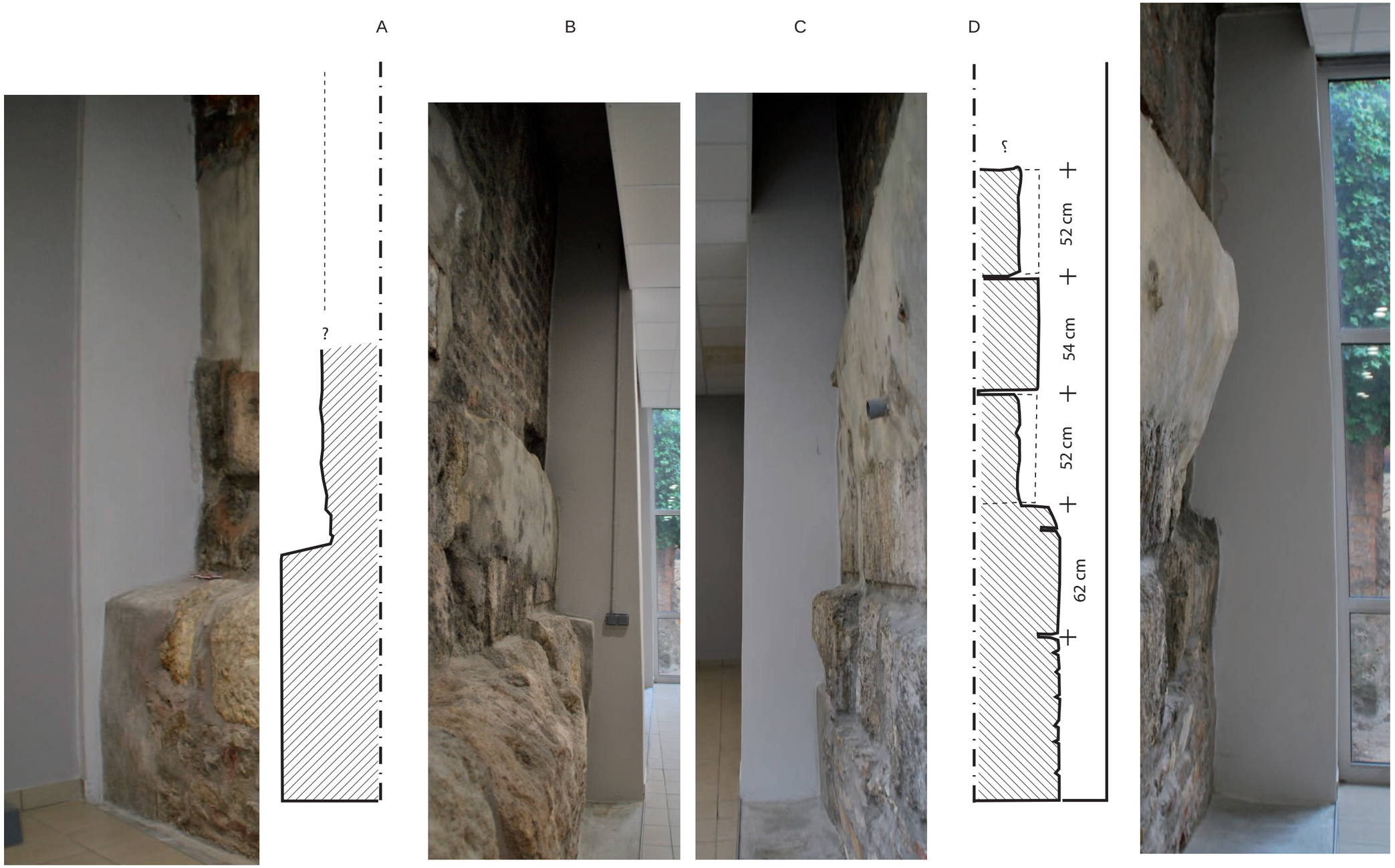

Fig. 35 Profils conservés du mur du rempart. Cuisine de l'EMAP © V. Brunet-Gaston

Fig. 36 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Cuisine de l'EMAP. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston

Fig. 37 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Courette de l'EMAP. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston

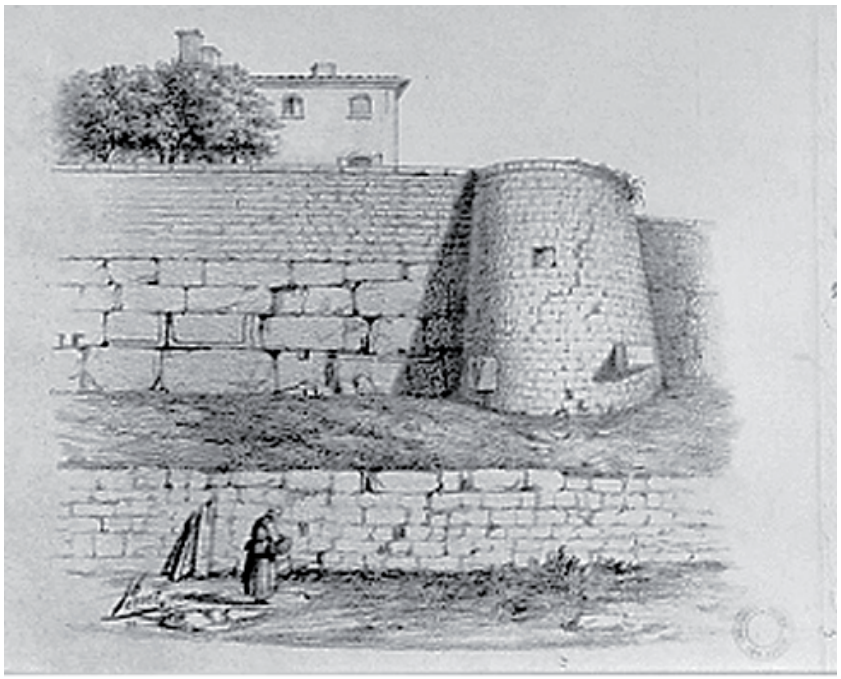

Fig. 38 Gravure du rempart et de la Tour de « l'Emap » © Musée des Ursulines, inv. 5537

Fig. 39 Cour de « l'Emap », envahie de lierre © V. Brunet-Gaston

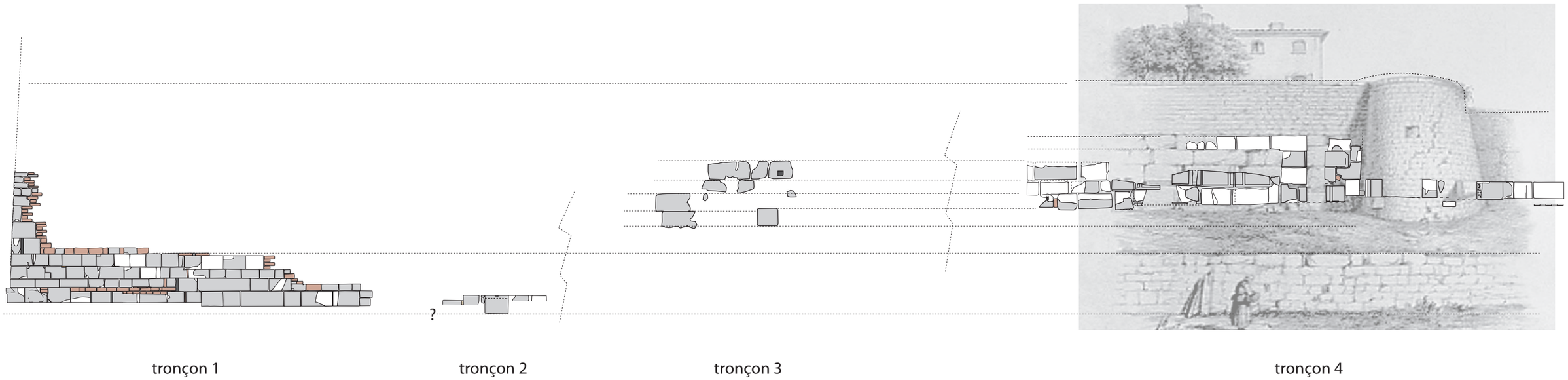

Fig. 40 Relevés cumulés et gravure du tronçon du rempart © V. Brunet-Gaston

Fig. 41 Détail outil taillant grain d'orge © V. Brunet-Gaston

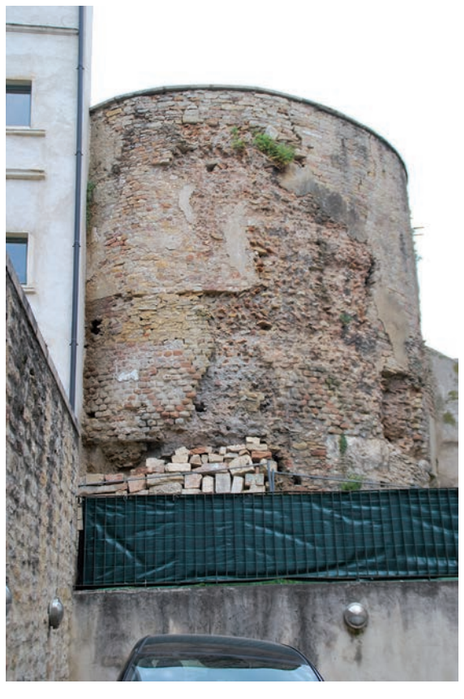

Fig. 42 Tour du *castrum*, vue depuis la rue du Paradis © V. Brunet-Gaston

Fig. 43 Conglomérat type Bourdeau (Savoie) © https://www.france-mineraux.fr/wp-content/uploads/2020/04/pierre-conglomerat-1.jpg

Fig. 44 Vue de la façade latérale Nord de la Maison Carrée à Nîmes (Gard) et détail des blocs à ciselure périmétrale et panneau © L'Ivre d'images Sarl

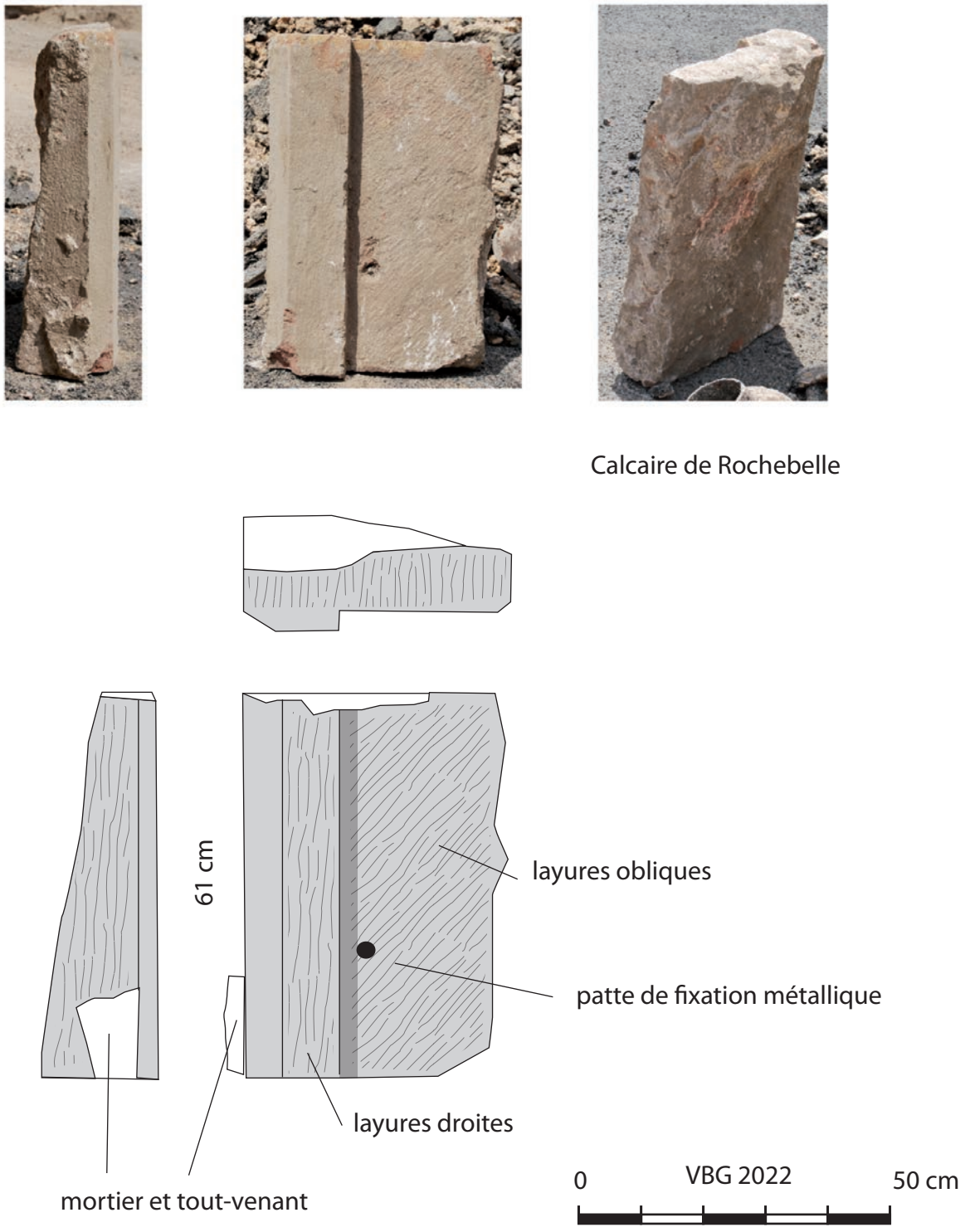

Fig. 45 Bloc de fenêtre en remploi, relevé au 1/10e et clcihés © V. Brunet-Gaston

Au-dessus de l'assise en ressaut, on compte 3 assises en blocs de grand appareil, puis 8 blocs d'angle en grand appareil englobant de 2 à 5 assises de moellons rosse orangé en calcaire à entroques « Rochebelle » (n° 2). Cet angle dans le rempart semble étrange ; le pan de mur de gauche n'est visiblement pas chainé avec le retour du mur du *castrum*, le décrochement et les remaniements pourraient être liés au démantèlement d'une tour ?
Une majorité de blocs arbore un parement piqueté, assez caractéristiques des lits de pose ou d'attente (**Fig. 21 à Fig. 24**). Trois blocs de l'assise 4 conservent des cavités de louve (2 x 10 cm) de 8 et 9 cm de profondeur. Le bloc d'angle conserve une cavité d'agrafe. Le dernier bloc de l'assise 1 présente une cavité allongée, dont le parement a peut-être été retaillé car 2 cm est trop peu profond pour une cavité de louve (haut du bloc au niveau des graviers : 52 cm).
L'avant dernier bloc des **Fig. 23 et Fig. 24** présente deux mortaises carrés (4 x 4 cm) de 4 cm de profondeur. Les scellements sont alignés. On retrouve des scellements identiques mais plus profonds (6 et 7 cm conservés au niveau du parement délité) sur l'assise 3.
Des pattes métalliques (n° 1) sont présentes à l'angle, mais sont vraisemblablement contemporaines (?).
Les hauteurs d'assise restent dans les dimensions habituelles des mesures romaines et on trouve l'usage de blocs mesurant 1 à 2 pieds, ou une coudée (±44 cm). Les lits présentent des décrochements : un premier est présent sur l'assise de réglage (assise 1) à 2.20 m, compensé par des gros moellons de moyen appareil en calcaire de « Rochebelle », puis à 4 m où le bloc lui-même présente un décrochement et enfin à 5.50 m.
L'assise deux est de hauteur constante (1 p.) et après une cavité de chantepleure, elle vient se poser sur l'assise de réglage à 6 m. au niveau de cette cavité on peut mesurer le bloc de 1 coudée de haut (3 rangs de layures droites) qui est profond de 57 cm (± 2 p.). Le troisième bloc de cette assise présent un beau traitement à layures en chevrons (**Fig. 23 et Fig. 24**).
L'assise 3 présente un décrochement à 6.20 m et l'assise 4 à 5.90 m.
Les deux premiers blocs de l'assise de réglage offrent des cadres d'anathyrose, et le 6e bloc de l'assise 3 présent une ciselure sur un bord.
Deux blocs de l'assise de réglage présentent une cavité de pince à roder (**Fig. 23 à Fig. 25**). Le bloc des **Fig. 23 et Fig. 24** mesure 1,46 m et offre en outre un traitement entrecroisé au taillant typique des lits de pose.
Le 3e bloc (**Fig. 24** (n° 3)) de la 2e assise est cassé et son parement git au sol (**Fig. 26**). Pour la pérennité de cet édifice des mesures conservatoires pourraient être envisagées (recollage par ex. et traitement des remontées de chlorures sur la première assise).
Après une interruption de 2.40 m les blocs en grands appareil réapparaissent dans le parement (à 16 m) au niveau de la barrière métallique (**Fig. 27**). On peut alors observer un bloc avec une cavité de scellement en queue d'aronde au milieu du bloc, faisant l'angle avec une face de joint à cadre d'anathyrose (**Fig. 28 à Fig. 25**). Le bord en saille est dressé au taillant et l'intérieur du cadre est démaigri au pic.
Après encore une importante interruption (**Fig. 26 et Fig. 32**), des blocs en grand appareil réapparaissent un peu avant le préau de l'EMAP (**Fig. 33**). Il y a quatre assises ; mais compte-tenu des gravats et de la hauteur des blocs, nous n'avons pas pu faire de relevés. Certains sont partiellement masqués par le lierre. On observe une grande cavité carrée d'environ 15 cm de côté. Il semble que le tronçon se poursuit dans l'une des salles de cours, mais il est occulté par une cloison. Si l'on compare les dimensions des assises avec celles du tronçon de la cuisine, on peut supposer que les 4 assises sont similaires (**Fig. 33**).
Le dernier tronçon est donc situé dans la cuisine de l'EMAP (**Fig. 33 à Fig. 36**) et est tronqué par un pilier et le montant de la baie vitrée donnant sur la courette intérieure (tour de l'EMAP). La partie gauche se compose de trois assises de grands blocs au parement le plus souvent très abîmé. Les joints au ciment ne facilitent pas la lecture des blocs. Le 2e bloc de la « première »

assise conserve une cavité d'agrafe, peut-être dans l'axe du bloc. Une cavité de louve semblables aux blocs du premier tronçon est présente sur le 4e bloc. Trois blocs présentent des blocs à ciselure périmétrale et panneau (Ginouves *et al.* 1985, pl. 34) : 1 sur le 5e bloc et les deux derniers blocs de l'assise 2.
La partie droite conserve 4 assises entièrement composées de blocs à ciselure périmétrale et panneau. Les deux plus grands conservés mesurent environ 1,30 m. le bloc de la troisième assise est incomplet mais conserve une hauteur d'assise de 54 cm (env. 2 p.). Les parements de la dernière assise sont totalement brisés. Le dernier tronçon avant la tour (**Fig. 34 et Fig. 37**) présente lui aussi deux grands blocs à ciselure périmétrale et panneau.
Ce parement est aussi visible sur une gravure ancienne (**Fig. 38**), on y discerne parfaitement les grands blocs à ciselure périmétrale et panneau.
La **Fig. 40** montre tous les relevés que nous avons pu réaliser, superposés à la gravure : la base des fondations du rempart semble être les 6 assises visibles sur la gravure et pourraient correspondre à la portion 1 située dans la cour des locaux du « Boncoin ». Le tronçon 2 n'est pas calé en hauteur, comme on l'a vu plus haut, le bloc qui a fait l'objet d'un sondage montre qu'il est posé sur un autre bloc en saillie (ressaut de fondation ?). Le tronçon 3 devrait correspondre aux assises de la muraille en grand appareil visible sur la gravure. Enfin le dernier tronçon (n° 4) de blocs est complété par la vue ancienne où l'on voit les grands blocs en place et les blocs saillants dans la tour (**Fig. 36**). Des blocs d'assises récurrentes de 59 cm (2 p.) sont présents.

2.2. Les tours

2.2.1 La tour de « l'EMAP »

La dernière partie relevée est documentée par la gravure montrant les 4 assises du rempart et des blocs saillants dans la tour qui a dû être remaniée à la période médiévale. On discerne toujours les deux grands blocs saillants. Un autre mur est visible au premier plan -la partie basse du rempart-, après une bande de terre talutée (**Fig. 40**). Cependant les blocs que nous avons révélés ne semble pas tous forcement correspondre à la gravure (vue de l'artiste ou remaniement postérieurs). On peut voir que toutes les restaurations au ciment gris montrent des reprises dans le bâti.
Les blocs notoires sont trois blocs de pilastre engagés conservant de belles traces d'outils comme le bloc central, des coups de taillant grain d'orge (**Fig. 41**).

2.2.2 La tour du « paradis »

Une autre tour est visible dans le paysage depuis la rue du Paradis (**Fig. 42**), la moitié basse de la photo montre un bloc en grand appareil en calcaire blanc et des blocs grossièrement replacés dans une cavité « en sape » puis le parement typique en petits moellons en *opus vitattum* en calcaire de La Lie, orné de losanges en « Rochebelle ». Ce décor nous évoque la muraille ornée de moellons polychrome du Mans (Sarthe), datée du début du IVe siècle.
Le parement de la Tour du paradis est en train de s'effondrer et la partie haute a visiblement était remaniée à l'époque médiévale.
Une autre tour est visible en plan, à l'intérieur des fortifications, vers la rue sirène (enclos du couvent de la visitation).

2.3 Les matériaux

1.3.1 La pierre Saint Martin Belle Roche

La **pierre Saint Martin Belle Roche** est une roche sédimentaire, du mâconnais (autres appellations : « Rochebelle », Saint Albain, Senan). C'est un calcaire à entroques dur à grain fin et moyen de coloris pouvant varier du beige au rosé. Son aspect pointillé est dû à la présence de fossiles d'entroques. La pierre de Saint Martin Belle Roche présente une grande similitude avec la pierre de Saint Baudille qui n'est plus exploitée en roche ornementale.

2.3.2 Les carrières de La LIE

La roche qui la constitue est un calcaire pisolithique datant du kimméridgien, dans le Jurassique (il y a 150 millions d'années). La pierre de Saint-Boil et d'Hurigny, par exemple, est très semblable. La principale caractéristique de cette pierre, celle qui a décidé les Romains à l'exploiter, c'est que c'est une pierre extrêmement tendre, donc très facile à tailler, mais qui durcit à l'air, la rendant ainsi plus résistante au temps qui passe et au temps qu'il fait. La pierre est crayeuse au toucher, d'une couleur blanchâtre à rose très clair, pouvant comporter des veines plus foncées[2].

2.3.3 Le conglomérat de Bourdeau

Jusqu'à présent connu par une colonnette à Autun (Brunet-Gaston *et al.* 2006), le bloc (4) de l'assise 2 est vraisemblablement réalisé en conglomérat de Bourdeau (Savoie), pourrait provenir du lobe glaciaire lyonnais dont la proximité avec Chalon sur Saône expliquerait la présence d'un bloc épars.

Conclusion

L'analyse conjointe des vestiges du diagnostic rue Léonce Lex et du parement externe de la muraille du castrum ne permet pas de mettre en évidence le parement interne. Un véritable levé photogrammétrique et un levé topographique des tronçons présents seraient à réaliser. Toutefois, le début d'analyse de ces tronçons du rempart permet d'identifier des blocs vraisemblablement issus de blocs de périodes précoces situés sur le tracé du rempart et qui ont dû être démantelés au Bas-Empire : on observe de petites cavités de louves (2 x 10 x 9 cm, tronçons 1 et 4, **Fig. 40**), l'usage de scellement en queue d'aronde (tronçon 2, **Fig. 40**)[3] et enfin la présence de blocs à ciselure périmétrale et panneau (tronçon 4, **Fig. 40**).
Ce type de décor, déjà présent dans la peinture murale, appartient au 2° style pompéien (ou style architectural), utilisé entre 80 av. J.-C. à la mort d'Auguste (14 ap. J.-C.). En architecture, ce sont les blocs qui sont par exemple utilisés pour les édifices religieux de la même période, comme la Maison Carrée à Nîmes[4] (**Fig. 44**) ou à Pompéi (Tombeau) (Ginouvès *et al.* 1985, pl. 34).

2 association@les-carrieres-de-la-lie.com

3 Ce type de scellement est plus utilisé au I^er^ siècle mais nos études récentes ont montré que ce type de scellement est utilisé pour la stabilisation des soubassements (comme au Mausolée de Compertrix (Marne) mais aussi en élévation, sur les architraves (Autun, Saône-et-Loire)).

4 Mais certains édifices comme le Temple de Jupiter à Split (Croatie) reproduisent à la fin du III^e^ s. ce type d'appareillage. Il s'agit là d'une citation architecturale fréquente à cette période.

Un sondage programmé pourrait être réalisé au niveau de la zone gravillonnée (courette de l'EMAP / locaux Boncoin) afin d'appréhender les fondations du rempart. En effet, lors du sondage réalisé par D. Barthélémy, on atteint le dessus d'un bloc en ressaut et un niveau damé en tuile et calcaire de Rochebelle.
On peut voir que la portion antique a subi des remaniements lors de son intégration à la muraille médiévale, puis de restaurations contemporaines. L'usage systématique du ciment gris ne permet pas d'appréhender les mortiers et seule une analyse détaillée du calepinage permettrait d'isoler certaines phases du bâti (et demanderait plus de temps d'étude).

3. Le sondage 1, D. Barthèlemy, Inrap

L'ouverture de ce sondage a consisté en un décapage des niveaux supérieurs constituants l'aménagement du parking actuel (altitude dans cette partie entre 192,10 m NGF et 192,50 m NGF) mis en place après 1990 (que nous appellerons phase 7) ; à savoir la couche d'enrobé de 4 cm (Us 1) et son radier d'installation composé d'un lit de graviers jaunâtres épais de 30 cm (Us 2) (**Fig. 46 à Fig. 49**).

Fig. 46 Découpage de l'enrobé ; à l'arrière-plan, l'ancienne prison © cliché D.Barthèlemy, Inrap

Fig. 47 Début du décapage ; à l'arrière-plan, le mur de clôture aménagé au début du XIX[e] siècle Us 11 © cliché D.Barthèlemy, Inrap

3.1. Les aménagements liés à la prison (phase 6)

Sous les niveaux du parking apparaissent trois murs de béton, vestiges des constructions réalisées au XX[e] siècle dans la cour de cet établissement (**Fig. 50**). Du nord-ouest au sud-est, trois murs ont été mis au jour (Us 4, Us 9 et Us 34, **Fig. 51 et Fig. 52**). Ces trois constructions parallèles selon un axe nord-est/sud-ouest ont été reconnues sur l'ensemble du sondage et se poursuivent de part et d'autre. Il s'agit de larges semelles de fondation en béton. Le mur 4 est large de 1,2 m ; il en subsistait un lambeau d'élévation de 0,5 m de large. Cette dernière apparait au plus haut à 192,28 m NGF. Cette construction est conservée sur 0,9 m de hauteur. Le mur 9 est large de 1 m. Il est conservé sur une hauteur de 1 m. Sa cote supérieure est 191,24 m NGF. Le mur 34 qui limite l'extension du sondage 1 au sud-est apparait lui à la cote de 191,83 m NGF. Il a été observé sur une largeur de 1,10 m. Il est conservé sur une soixantaine de centimètres de hauteur. Un autre aménagement relatif au fonctionnement de la prison est l'Us 7 qui est une double tranchée au nord-ouest du mur 4, parallèle à celui-ci et ayant servi à installer 2 canalisations, l'une en grès, l'autre en béton (**Fig. 53**). L'Us 3, Us technique, qui est sous-jacente au radier Us 2 a été identifiée comme provenant de la destruction des bâtiments dans la cour de la prison. Il s'agit d'un ensemble de remblais hétérogènes à matrice limoneuse gris foncée contenant de nombreux blocs de toutes tailles. De l'installation de

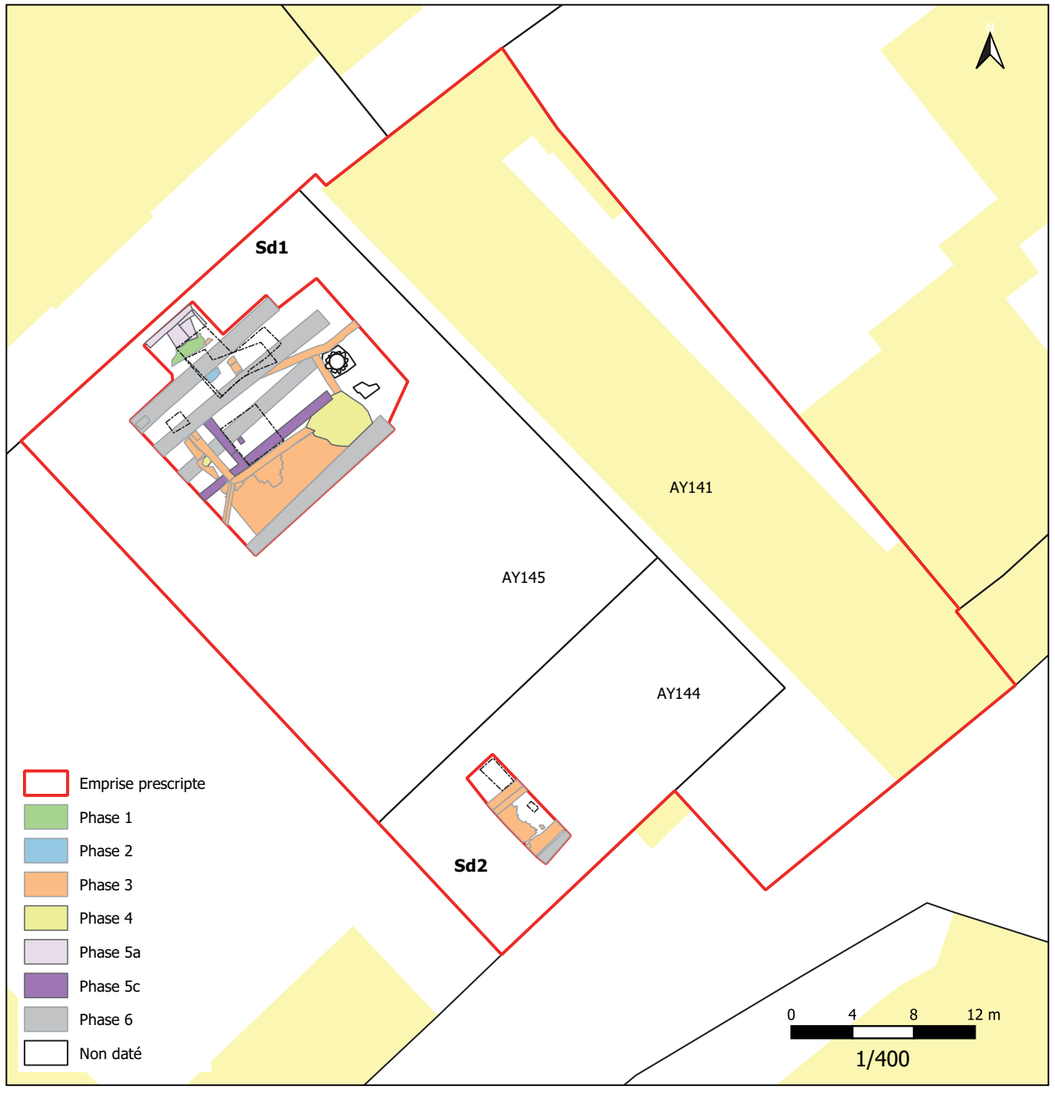

Fig. 48 Plan général de l'opération © E.Belay, Inrap

Fig. 49 Plan du sondage 1 © E.Belay, Inrap

Fig. 50 Apparition des semelles de fondation des murs de la prison © cliché D.Barthèlemy, Inrap

Fig. 51 Sondage 1, à gauche le mur 004
© cliché Inrap

COUPES 5 et 6

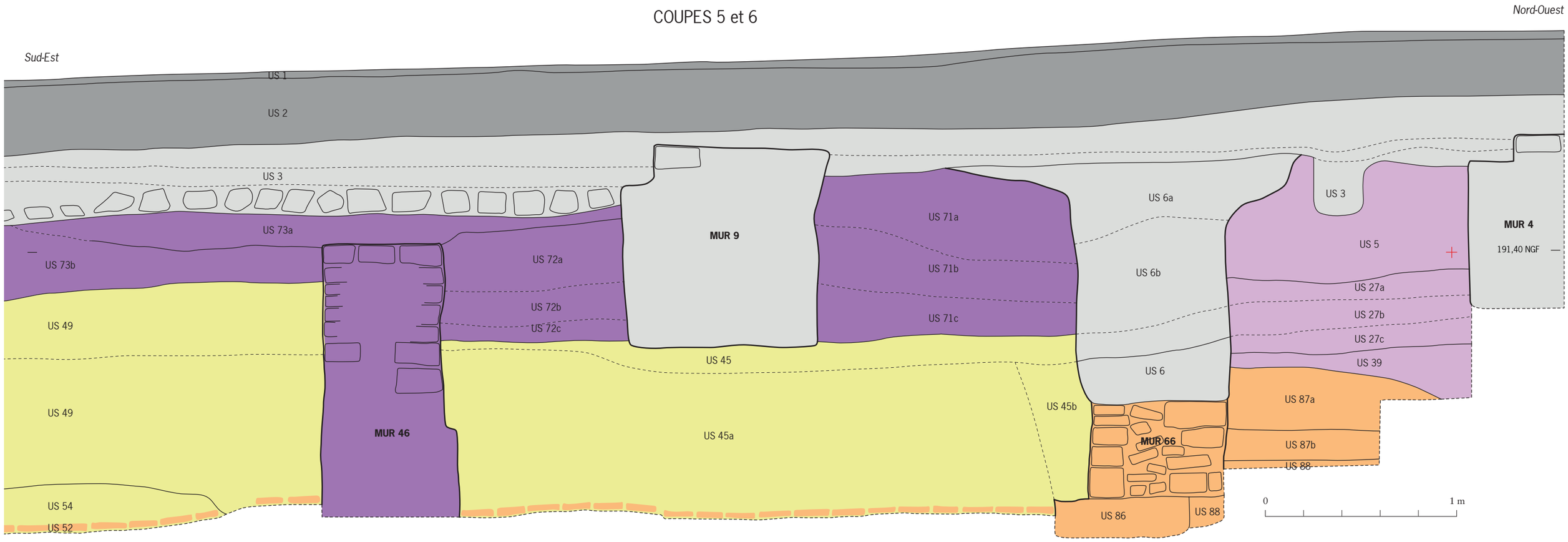

US 5 : Limon sableux brun foncé avec graviers
US 6a : Limon sableux brun/gris avec petits graviers et fragments de mortier
US 6b : Limon sableux brun/gris
US 27 : Limon sableux brun/gris, compact avec quelques graviers
US 49 : Terre de jardin ?
Limon brun foncé, homogène, compact. Rares graviers
quelques escargots, rares fragments de tuiles
US 54 : Remblai hétérogène.
Limon gris clair avec quelques pierres (Marbre)
US 45a : Remblai très hétérogène
Limon sableux avec nombreuses pierres et quelques tuiles
US 45b : Idem 45a mais plus brun

US 71 : Divers remblais
a : Limon sableux brun foncé avec quelques graviers et petits cailloux
b : Idem mais plus gris avec petits cailloux rosés sur le dessus
c : Idem que a
US 72 : Divers remblais
a : Sable beige
b : sable limoneux beige/gris avec quelques petits cailloux
c : Limon sableux brun/gris hétérogène
US 73 : Divers remblais
a : Limon brun/noir avec fragments de pierres et tuiles
b : Idem mais plus clair et plus beige
US 79 : Remblai
Limon brun fin très meuble avec de nombreux fragments de tuiles
US 86 : Limon brun fin avec petites pierres et fragments de tuiles
US 87 : Equivalence avec US 21
Limon fin gris avec rares petites pierres et quelques fragments de tuiles
US 88 : Niveau de sol ?
Limon Limon brun/gris compact et homogène

- Phase 1 : antique
- Phase 2 : antérieure au bassin
- Phase 3 : Bassin (date de fin : 1567)
- Phase 4 : fin XVI^{e}-XVIII^{e} siècles
- Phase 5a : fin XVI^{e} siècle-deuxième 1/3 du XVIII^{e} siècle
- Phase 5b : troisième 1/3 du XVIII^{e} siècle
- Phase 5c : fin XVI^{e} - fin XVIII^{e} siècles
- Phase 6 : niveaux de la prison XX^{e} siècle
- Phase 7 : niveaux actuels

Fig. 52 Coupes 5 et 6, sud-est/nord-ouest du sondage 1 © C.Bioul, Inrap

US 1 : Sol goudronné
US 2 : Graviers jaune/rose
US 3 : Remblais
Limon gris/noir, nombreuses pierres, béton
Niveau démolition du XXe siècle
Terre de jardin
US 5 : Limon sableux brun/noir, nombreux charbons, quelques graviers
US 14 :Limon sableux brun foncé, quelques graviers
US 15 : Sable limoneux brun, quelques graviers
Couche hétérogène, quelques pochesplus sableuses ou plus gravillonneuses
US 16 : Limon sableux brun/gris compact.
Quelques fragments de faune et de céramique vernissée (XVIIIe-XIXe siècle ?)
US 7 : Tranchée, évacuation d'eau liée au mur 4
2 tuyaux dont un en grès
US 17 : Niveau de sol ?
Limon brun induré très compact avec quelques graviers et petits cailloux (- de 5 cm)
US 21a : Remblai meuble
Pierres dans limon gris
US 21b : Limon brun/noir avec quelques pierres
US 21c : Argile beige/brun compact
US 21d : Limon brun/noir foncé avec quelques pierres
US 29 : Remblai de pierres très meuble
Limon gris
US 30a : Remblai très meuble, presque pas de terre (tuiles plates ou rondes)
US 30b : Limon brun foncé hétérogène avec pierres et tuiles
US 30c : Idem 30b avec beaucoup de tuiles et de mobilier
US 35 : Argile indurée brune avec quelques petits cailloux
US 39 : Argile beige/brun compact
US 40 : Remblai très meuble
Petites pierres dans un limon gris

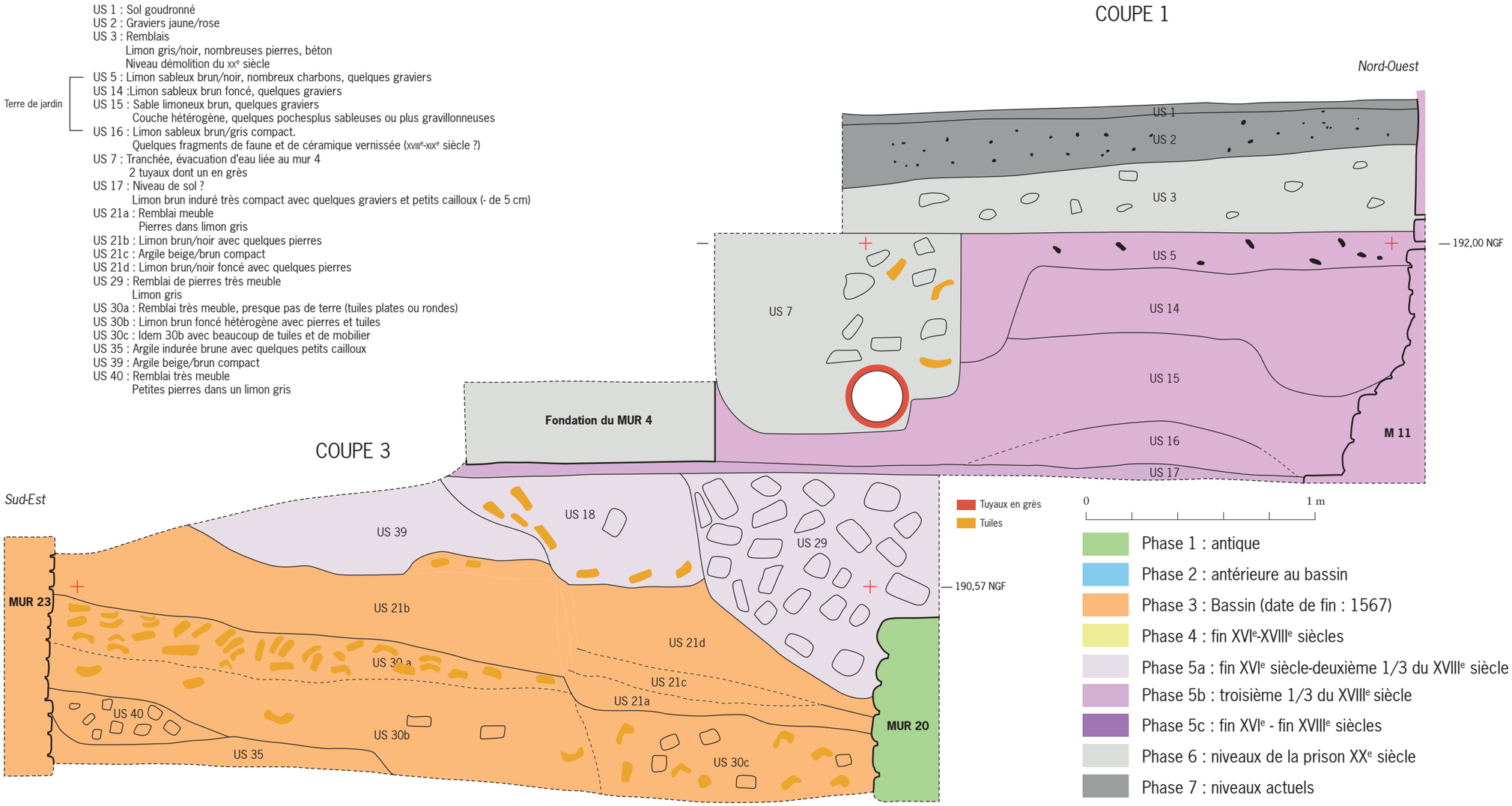

Fig. 53 Coupe 1, sud-est/nord-ouest du sondage 1 © C.Bioul, Inrap

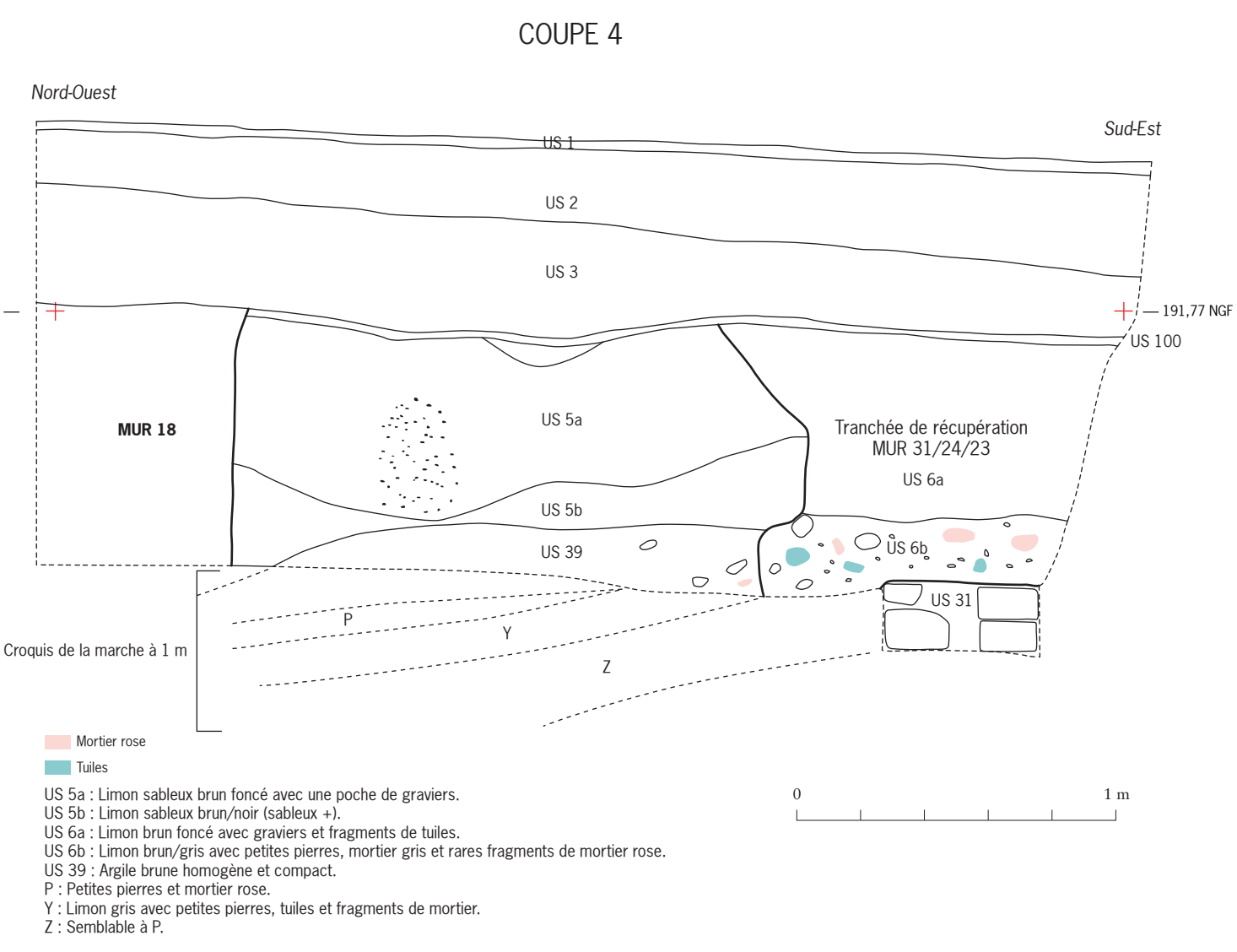

US 5a : Limon sableux brun foncé avec une poche de graviers.
US 5b : Limon sableux brun/noir (sableux +).
US 6a : Limon brun foncé avec graviers et fragments de tuiles.
US 6b : Limon brun/gris avec petites pierres, mortier gris et rares fragments de mortier rose.
US 39 : Argile brune homogène et compact.
P : Petites pierres et mortier rose.
Y : Limon gris avec petites pierres, tuiles et fragments de mortier.
Z : Semblable à P.

Fig. 54 Coupe 4, nord-ouest/ sud-est du sondage 1
© C.Bioul, Inrap

Fig. 55 Vue zénithale du sondage 1
© cliché Inrap

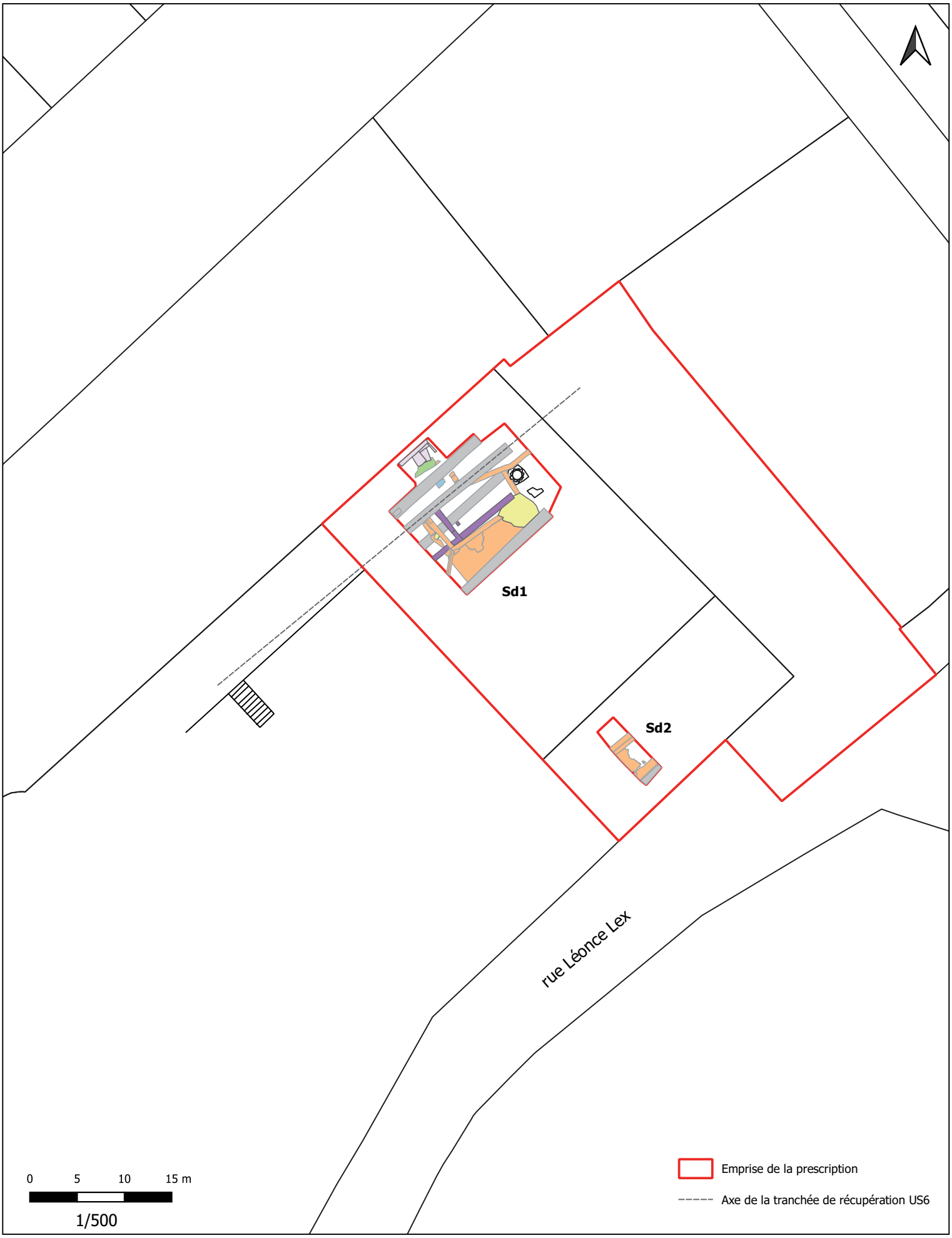

Fig. 56 La tranchée de récupération US 6 se situe globalement dans l'axe du mur interne de la terrasse © E.Belay, Inrap

la cour de la prison au XIXe siècle a été repéré dans la coupe nord-est du sondage, un niveau de sol dont l'altitude supérieure est 191,77 m NGF. Ce niveau est constitué par un limon gris, Us 100 (**Fig. 54**). Enfin, l'Us 11 correspond à l'élévation moderne du mur de clôture nord-ouest de la prison. Le socle de cette élévation est constitué par la muraille antique et médiévale de la ville comme nous le détaillerons après.
A la base de cette séquence se place une tranchée de récupération Us 6 (**Fig. 52 et Fig. 54**). Cette tranchée se retrouve sur toute la largeur du sondage 1. Large à l'ouverture de 1,5 m, elle l'est de 0,8 m à sa base ; sa profondeur est de 0,8 m. Cette tranchée se place au-dessus des murs 23, 34, 31, 36 et 66 (**Fig. 55**). Compte tenu de sa position stratigraphique, elle correspond vraisemblablement à une volonté de récupérer des matériaux au moment de la création de la prison. La série de murs conservés sous cette tranchée marque comme nous le verrons plus tard, la limite entre la zone de circulation le long du rempart et les constructions liées au couvent des Jacobins. Nous savons qu'en 1765 (*cf. supra*), la ruelle le long des remparts est annexée par M. de Chevrier pour aménager une terrasse conservée encore aujourd'hui du côté du tribunal. Or, l'axe de l'Us 6 s'inscrit globalement dans la continuité du mur interne de cette terrasse (**Fig. 56**). Nous pouvons supposer que la terrasse d'origine était installée sur toute la longueur de la propriété des De Chevrier et qu'elle fut abolie au moment de la création de la prison. Des fragments de faïence dite « à cul noir » recueillis dans l'Us 6 confirment cette datation du début du XXe siècle.

3.2. Destructions, remblaiements et aménagements de la fin du XVIe siècle au XVIIIe siècle

Sous les niveaux correspondants aux aménagements de la prison entre 1813 et 1990, nous avons pu observer des remblais et structures qui se placent chronologiquement après l'abandon du couvent des Jacobins à la fin du XVIe siècle. Ces éléments se répartissent en deux ensembles. Le premier se rattache aux restaurations et renforcements de la muraille de la ville contre le rempart et au niveau de la « ruelle » visible sur les plans anciens. Celle-ci est bordée au sud-est par une série de murs (Us 66, 23, 24, 31, 36). Le second ensemble est lié à l'évolution de l'espace, au sud-est de la ruelle, avec la destruction du couvent des Jacobins et la création de la prison (**Fig. 57**).

Fig. 57 Coupe nord-ouest du sondage 1, vue générale de niveaux des phases 4, 5, 6 et 7
© cliché Inrap

3.3. Travaux sur le rempart (phase 5a)

Un des objectifs de ce diagnostic était de vérifier la nature et la conservation du rempart antique et médiéval, côté *intra muros* dans cette zone où celui-ci est visible et conservé dans son élévation sur sa face externe. Nous avons donc procédé à l'ouverture d'une encoche limitée, pour des raisons de sécurité, au droit du mur de clôture nord-ouest de la cour de la prison : mur Us 11 (**Fig. 49 et Fig. 58**).

Fig. 58 Coupe nord-ouest du sondage 1, vue générale de niveaux des phases 4, 5, 6 et 7
© cliché Inrap

Sous l'Us 3 marquant la démolition des infrastructures de la prison, nous retrouvons, sur une hauteur de 1 m, des niveaux de « terre de jardin » (apparition à 197,08 m NGF), remblais hétérogènes qui viennent contre le mur de clôture Us 11 au nord-ouest et que l'on suit jusqu'au mur 46 au sud-est (**Fig. 52**, **Fig. 53 et Fig. 54**). Ces couches plus ou moins horizontales sont les Us 5, 14, 15,16, 27, 71 et 72. A la base de ces remblais côté nord-ouest, l'Us 17 constitue un des rares niveaux de sol retrouvé (**Fig. 53**). Il se présente comme un lit de limon brun compact de 4 à 8 cm d'épaisseur. Sous l'Us 17 apparait à 191,10 m NGF, le mur Us 8 (**Fig. 49 et Fig. 59**). Cette construction est faite de moellons grossièrement équarris de 0,10 à 0,30 m de long et 0,10 m d'épaisseur, liés au mortier de chaux sur 8 assises. La construction est parementée avec un blocage interne. Sur sa partie sud-est, le parement est arraché. Perpendiculaire au mur de clôture 11, sa forme est trapézoïdale (de 0,95 m à 1,08 m de côté) chaîné avec la partie basse du mur 11. L'arase du mur 8 est au même niveau que la dernière assise parementée du mur 11 (au-dessus le parement est arraché). Au même niveau d'apparition que le mur 8, ont été dégagés les murs 22 et 12 (**Fig. 49 et Fig. 59**). Ces deux murs parementés sont construits au moyen de pierres brutes et équarries liées au mortier de chaux. Le mur 22, haut de 0,35 m, se place parallèle et contre le mur 11. Le mur 12 est en perpendiculaire au mur 11. Haut de 0,6 m, il est pris dans la berne du sondage. Sa largeur n'a pas été évaluée. Ces deux murs ne sont pas chainés et le mur 12 est détruit

Fig. 59 Sondage 1, les maçonneries (Us 8, 12, 19 et 22) appuyées contre le mur du rempart Us11 et posées sur le mur du *castrum* Us 20
© cliché P. Quenton, Inrap

dans sa partie sud-est. Le mur 22 est chainé avec une autre construction qui apparait sous et en débordement du mur 8 : le mur 19 (apparition à 190,53 m NGF) (**Fig. 49 et Fig. 59**). Celui-ci, haut de 0,4 m, long de 1,2 m et large 0,88 m, est construit avec les mêmes matériaux que les murs décrits auparavant. Il est détruit dans sa partie sud. Son orientation diffère des autres murs, dans sa longueur son axe est nord-nord-est/sud-sud-est. Sur son niveau d'arase, on note la présence d'un lit de chaux (lit de pose ?). Des niveaux de remblais se rattachent à ces maçonneries. Notons l'Us 13 formée de petits cailloux gris-jaune, très homogène, entre les murs 8 et 12. Au sud-est, les remblais observés adoptent un pendage marqué vers le nord-ouest. L'Us 29 est un remblai meuble constitué de pierres qui vient contre les maçonneries du rempart. Cette Us vient couper l'Us 18 qui elle-même coupe l'Us 39 (**Fig. 53**). L'Us 29 a livré de la céramique glaçurée attribuable aux XVII^{e}/XVIII^{e} siècles. L'Us 21 (cote supérieure 190,87 m NGF), sous-jacente à ces divers remblais, a fourni du mobilier qui nous incite à la placer dans la phase précédente d'occupation du site. L'hypothèse pour interpréter ces différents éléments est que les murs et remblais mis au jour, sous le sol Us 17, procèdent de travaux mis en œuvre

pour l'entretien des remparts de la ville (phase 5a). Les maçonneries décrites semblent être des contreforts adossés au mur de la ville. Les archives municipales conservent nombre de documents faisant état de cette question (Lethenet 2012).
Les niveaux qui viennent ensuite et qui se superposent à partir du sol Us 17 entre la tranchée de récupération Us 6 et le mur 11 pourraient eux être un apport destiné au remblaiement nécessaires à la création de la terrasse créée par M. de Chevrier vers 1765 (phase 5b). Dans le cadre de ce diagnostic, nous ne pouvons que rester au stade des hypothèses.

3.4. L'espace au sud-est du rempart et de la « ruelle »

Au cours du décapage, sous l'Us 3 se trouvait des remblais Us 33, 71, 72 et 73 (Us 5) puis une série de fondations de murs (Us 10, 46, 47 et 48) est apparue (**Fig. 49**, **Fig. 52**, **Fig. 60 et Fig. 61**). La nature et la position stratigraphique de ceux-ci permettent de les différencier de l'ensemble architectural associé au couvent des Jacobins qui sera décrit dans la suite. Nous avons ainsi les murs Us 10, Us 46, Us 47 et Us 48 (**Fig. 49**) qui

Fig. 60 Vue large, en plan, des murs 10/46, 47 et 48, postérieurs au bassin, le mur 10 a été enlevé pour dégager le bassin © cliché P. Quenton, Inrap

Fig. 61 Jonction entre les murs 10/47 et 48, en plan © cliché P. Quenton, Inrap

forment un ensemble. Ces structures sont atteintes à partir de la cote de 190,00 m NGF.
Le mur 10, large de 0,6 m, long de 2,7 m et conservé sur 1,2 m de haut, est orienté nord-ouest/sud-est. Il prend appui contre le mur 22 qui lui est antérieur. Il est chaîné avec le mur 47. Le mur 10 est plus large à l'ouest ; la construction en est grossière, avec du mortier débordant. Ce mur est très solide, difficile à casser. Le mur 47, long de 2,35 m, large de 0,5 m et conservé sur 0,7 m de haut, est orienté nord-est/sud-ouest. Il est dans l'alignement des murs 46 et 48. Ses assises sont régulières et on note un mortier débordant. Les pierres sont de différents modules, dont quelques gros blocs. Le mur 46 au sud-ouest du mur 47 et le mur 48 au nord-est, se placent en perpendiculaire du mur 10 selon un axe nord-est/sud-ouest. Le mur 48 possède dans sa maçonnerie de gros blocs (0,5 x 0,5 et 0,8 x 0,45 m). Observé sur environ 7 m de long, il est conservé sur 0,48 m et sa largeur est 0,64 m. Il semble disparaitre au nord (limite non relevée). Enfin, le mur 46 est plus profondément fondé que les précédents avec une hauteur conservée de 1,4 m. Dégagé sur 1,2 m de long, sa largeur est 0,52 m.
Si ces murs s'organisent dans un même ensemble, ils sont apparus distincts lorsqu'ils ont été détruits pour mettre au jour les niveaux inférieurs. Aucun niveau de sol n'a été retrouvé en rapport avec ces murs. Au nord-est du mur 10, l'Us 32 est un empierrement, formé de deux blocs taillés. Cet empierrement est apparu à la même hauteur que le mur 10, 188,67 m NGF.
Nous associerons à la même phase d'aménagement, deux murs qui s'inscrivent dans la série de constructions limitant la ruelle au sud-est. Il s'agit des murs Us 24 et Us 31 (**Fig. 49**, **Fig. 62 et Fig. 63**). Le mur 24 orienté nord-est/sud-ouest, est accolé au mur 36, il apparait à 190,90 m NGF. Large de 0,8 m, sa longueur est de 3 m et a été observé sur 0,3 m. Sa construction en est grossière, avec mortier débordant, du même type que le mur 10. Le mur 31 est lui une reprise de maçonnerie, à l'extrémité du mur 24. Profond de 0,4 m et large de 0,7 m, cette structure a été dégagé sur 1,8 m apparait aussi à 190,9 m NGF. Le mur 31 n'a pas été observé dans la partie nord du sondage.

Fig. 62 Les murs 24 et 31 dans l'alignement du mur 23 © cliché P. Quenton, Inrap

Fig. 63 Les murs 24 et 31 © cliché P. Quenton, Inrap

Le mobilier recueilli dans l'Us 49 qui est au-dessous des murs 46, 47 et 48 a livré de la céramique clairement XVII[e]/XVIII[e] siècle. Ainsi, nous proposerons d'interpréter les murs 10, 46, 47 et 48 comme des vestiges de constructions antérieures ou contemporaines de l'hôtel des De Chevrier (phase 5c), mais en tout état de cause postérieures à la destruction du couvent des Jacobins. Quant aux murs 24 et 31, placés dans ces mêmes phases, ils semblent se positionner dans l'axe des murs 23 et 66 ; peut-être s'agit-il d'un alignement de la limite sud-est de la ruelle après la disparition du mur 36.

Nous présenterons ici deux structures découvertes lors de l'extension du sondage 1 dans sa partie est : le puits Us 67 et la maçonnerie Us 96 (**Fig. 49 et Fig. 64**). Ces deux entités construites n'ont pu être fouillée durant le diagnostic et nous ne pouvons clairement les attribuer à une phase précise de l'occupation du site. Au plus tard, elles appartiennent à la phase 5c d'où le choix de les décrire ici.

Fig. 64 Vue générale du sondage 1 ; au premier plan à droite le puits Us 67, à gauche la maçonnerie Us 96 © cliché Inrap

Le puits Us 67 (**Fig. 65**) est une structure maçonnée, appuyée contre le mur Us 74, mur nord-est du bassin, dans l'angle formé par ce mur et le mur 36 (**Fig. 49**). Il apparait à 190,27 m NGF. Son diamètre interne est de 1,04 m, quant à son diamètre de creusement, il est de 2,20 m. Sur la partie observée, il est bâti au moyen de blocs de calcaire jaune en parement. Le comblement

Fig. 65 Le puits Us 67 © cliché Inrap

de ce puits est constitué par un limon fin noir et très charbonneux qui n'a pas été testé.
Nous connaissons l'existence de deux puits sur ce secteur. Tout d'abord le puits connu sous le nom de « puits des Jacobins » mentionné par l'abbé Rebuffet (Rebuffet 1974 p. 425). Ce puits considéré comme un vestige de l'ancien couvent des Jacobins, est accessible par les sous-sols du tribunal (**Fig. 66**).

Fig. 66 Le puits des Jacobins dans les sous-sols du tribunal © cliché D.Barthèlemy, Inrap

Un plan du nord du plateau de la Baille dressé dans la première moitié du XVIII[e] siècle, conservé aux Archives départementales (Garmier 1992 p. 94) indique un autre puits, celui-ci dans les jardins mentionnés au nord-est de « l'emplacement de M. De Chevrier S. Maurice (**Fig. 67**).

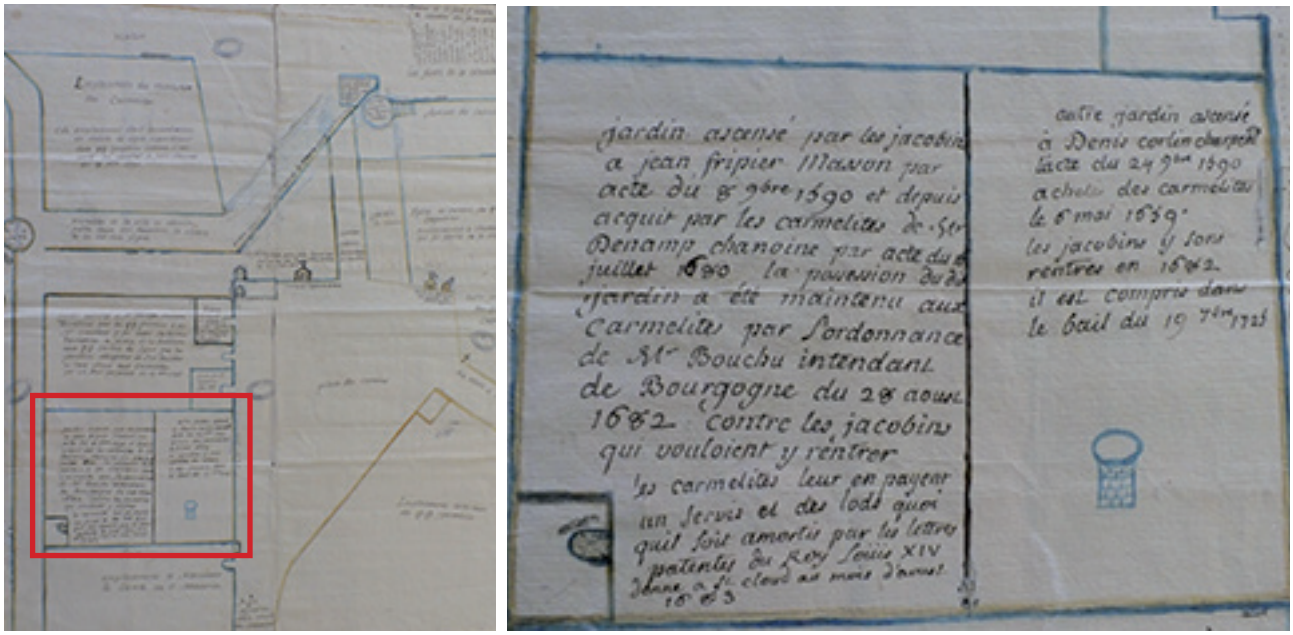

Fig. 67 Plan du nord du plateau de la Baille, 1ère moitié du 18e siècle © ADSL J2, extrait

La structure Us 96 apparait à 190,19 NGF (**Fig. 64**). Il s'agit d'une maçonnerie implantée dans l'axe du mur 51 (mur sud-est du bassin). Au décapage, les pierres mises au jour ne présentait pas une organisation évidente. La structure n'a pas été testée.

3.5. La destruction du couvent des Jacobins (phase 4)

Ensuite, les recherches sur ce sondage ont permis de mettre en évidence d'importants remblais qui marquent la destruction du couvent des Jacobins. Ces remblais viennent au-dessus des constructions du couvent que nous présenterons pour la phase 3. Ces apports rehaussent et aplanissent le terrain. Au sud-ouest, l'Us 45 apparait à 190,98 m NGF ; d'une épaisseur de 0,7 m, meuble, elle repose sur le sol carrelé Us 28 (**Fig. 52 et Fig. 68**).
Sous l'Us 45, venant détruire le sol 28, nous notons l'existence d'une petite fosse Us 44 de 1,1 m sur 1,2 m.
Au sud-est, l'Us 49 est un limon brun foncé d'une épaisseur de 0,9 m qui recouvre le sol carrelé 52 (**Fig. 52**). Ce remblai apparait à 191,30 m NGF.
A certains endroits, l'Us 54, un niveau hétérogène de 0,2 m, s'intercale entre les Us 49 et 52. Au nord-est de cette partie du sondage, le remblai qui se superpose au sol 52 est l'Us 33 (⇔ 49). Sous l'Us 33, une grande fosse (ou creusement, Us 68) coupe le sol Us 52 et détruit l'angle nord-est du bassin (**Fig. 49**). Quelques blocs taillés, fragments architecturaux provenaient de cette fosse. Il peut s'agir d'un témoignage de la récupération de matériaux après la ruine du couvent des Jacobins en 1567.
Le bassin quant à lui est également comblé et une partie de ses matériaux de construction récupérée (*cf. infra*). Les couches meubles et hétérogènes qui remplissent le bassin affectent une dynamique de comblement du sud-est vers le nord-ouest (**Fig. 69**), de l'intérieur de la ville vers la ruelle et le rempart, ce qui est somme toute assez logique. Ces niveaux ont été enlevées assez rapidement à la pelle mécanique. Contre le mur Us 23, nous identifions l'Us 40 (épaisseur 0,2 m) ; l'Us 38, dont l'épaisseur atteint 1,8 m est une Us technique créée pour caractériser ce comblement de la partie supérieure du bassin (**Fig. 60**).

Fig. 68 Coupe nord-ouest du sondage 1 ; à gauche le mur 46 et à droite le remblai Us 45 sur le sol carrelé Us 28 © cliché Inrap

Fig. 69 Dégagement de l'intérieur du bassin, les remblais de comblement affectent un net pendage vers le nord-est © cliché Inrap

3.6. Les vestiges de la fin du Moyen-Âge

3.6.1. Observations au niveau du rempart

Les maçonneries appuyées contre le rempart, observées pour la phase 5a, utilisent comme socle le massif de la muraille antique bien identifiable grâce au mortier de tuileau qui lie les blocs calcaires constitutifs de cette construction (Us 20 **Fig. 53 et Fig. 70**). Le sommet de la muraille du *castrum* apparait à 190,50 m NGF. Le tronçon mis au jour a été reconnue sur une longueur de 2,5 m et une largeur de 1,1 m. La largeur totale du rempart avionne les 3,5 m ce qui correspond à ce qui a été observé sur d'autre partie de la fortification (Barthèlemy *et al.* 2016 pp. 3-8). Le mur antique a été dégagé sur une hauteur de 1,55 m. Le fait relevé lors du diagnostic est que l'arase et le parement interne de cette courtine du rempart a fait l'objet de dégradation. A l'ouest, le mur 20 a été excavé en sape (**Fig. 70**) mais il n'a pas été possible de dégager plus en profondeur cette partie du sondage. Côté est, un segment du parement se trouve détaché de la masse du mur (Us 42 **Fig. 71**). L'explication de ce phénomène réside dans la mise en place de la canalisation Us 41 (*cf. infra*) pour la vidange du bassin.

Fig. 70 Le mur du *castrum* Us 20 © cliché Inrap

Fig. 71 A gauche sur la photo, la partie du parement (Us 42) décalé par l'installation de la conduite Us 41 © cliché Inrap

Les constructeurs ont taillé dans l'épaisseur du mur 20 pour faire passer la conduite et la restauration du mur semble avoir été plutôt sommaire. Dernier point que nous signalerons, l'axe du parement interne du mur 20, n'est pas tout à fait parallèle à l'axe du mur 11, il diverge vers l'est mais la portion dégagée ne permet pas d'avancer des hypothèses à ce sujet.
En stratigraphie, au-dessus de la canalisation 41, et venant contre le mur 20, ont été retrouvés un possible niveau de sol Us 35, puis des remblais Us 40, Us 30 et Us 21. Le sommet de la séquence est atteint par le décapage mécanique et se place à environ 191,00 m NGF et se retrouve sur plus de 1 m d'épaisseur. Ces couches présentent un pendage vers le nord-est. L'Us 30 a fourni un abondant mobilier céramique (NR 446 pour un NMI de 40). Ce lot où dominent les pichets glaçurés et dans lequel est présent le service vert peut être attribué à un horizon chronologique de la seconde moitié du XV^{e} siècle (Gaillard 2020). Il est difficile d'interpréter ces remblais. La ruelle a-t-elle servi de dépotoir ? Mais il est curieux que dans cet espace de circulation nous ne retrouvions pas davantage de niveaux de sol ? Les travaux d'entretien et de réfection du rempart ont-ils régulièrement engendré des remaniements des niveaux ? La question de pose pour cette partie du sondage.
A la base du décapage est apparu l'arase d'un mur Us 37 (**Fig. 72 et Fig. 73**), coupé par l'installation de la conduite 41. Ce tronçon de mur, observé sur moins de 1 m de long, dans le petit sondage profond entre le mur 23, mur ouest du bassin et le rempart. Sa position en fait une construction antérieure aux autres aménagements observés dans la ruelle, hormis le mur du *castrum* M20, mais il est impossible d'en proposer une interprétation.

Fig. 72 Le mur Us 37 à la base de la coupe sous l'Us 30 © cliché Inrap

Fig. 73 Le mur Us 37 coupé par l'installation du caniveau Us 41 © cliché Inrap

3.6.2 Description du bassin, S. Morel-Lecornué, Inrap

Une structure maçonnée, positionnée sur un axe nord-est / sud-ouest a été mise au jour dans le sondage 1. L'arase des murs se situe à environ 1,65 m sous le sol actuel. Cette structure rectangulaire mesure 9,70 m de long pour une largeur variant de 5,15 à 5,50 m. L'espace interne utile est de 35 m² (7,5 m par 4,15 m en moyenne). Trois canalisations maçonnées débouchent dans cette structure, interprétée comme un bassin. Deux niveaux de sols peuvent également être associés à ce bassin.

Description des différentes maçonneries

Le mur nord-ouest

Le mur nord-ouest est plus long que le bassin. Il a été observé sur toute la longueur du sondage, soit 15,50 m. Son tracé n'est pas linéaire, il présente deux légères bifurcations au nord. Le bassin semble avoir été construit sur la base de ce mur préexistant (**Fig. 74**) sur lequel on note plusieurs reprises. La partie supérieure de ces murs - correspondant peut-être à la promenade construite au XVIII^{e} siècle - a été récupérée en une seule fois (**Us 6**).

Fig. 74 Vue d'ensemble du mur ouest du bassin, vers le sud © cliché Inrap

Le mur le plus ancien se situe au sud (**Us 23**). Il est conservé sur 3 m de long et présente une largeur de 0,53 m. La base de cette maçonnerie n'a pas été atteinte, elle a néanmoins été observée sur 2 m de hauteur. Les assises, comme celles des autres maçonneries du bassin, ne sont pas réglées.
On observe une alternance de pierres de toutes tailles en calcaire rose ou blanc, grossièrement équarries.
Ce mur est repris dans sa partie nord par une nouvelle maçonnerie (**Us 36**), plus épaisse, qui déborde largement sur l'extérieur (**Fig. 75**). Ce mur, large de 0,60 m, est conservé sur 2,80 m de hauteur. Son tracé n'est pas rectiligne, il bifurque légèrement vers l'est puis à nouveau vers le nord. Il se poursuit au nord-est, en dehors de l'emprise du sondage et du bassin. Le parement interne a reçu sur sa partie supérieure un enduit couvrant (**Us 62**), qui masque en grande partie l'appareillage. Cet enduit de mortier de chaux beige est épais d'environ 1 cm. L'enduit ne recouvre que la partie supérieure du mur, au-dessus d'un niveau de sol (**Us 61**) dont il ne reste qu'un bourrelet de mortier de tuileau (**Fig. 76**).

Fig. 75 Mur nord-ouest du bassin, jonction entre les murs 23 (à droite du cliché) et 36 © cliché Inrap

Fig. 76 Mur nord-ouest du bassin, côté interne © cliché Inrap

Fig. 77 Mur nord-ouest du bassin. Arc de décharge sous la canalisation de sortie © cliché Inrap

Un arc de décharge, long de 2,80 m et haut de 0,50 m, a été observé dans la partie inférieure de la maçonnerie, sous la canalisation Us 41 (*cf.* paragraphe ci-dessous) (**Fig. 77**). Cet arc semble reposer sur les remblais antérieurs au bassin.
Enfin, notons la présence d'un trou de boulin, situé au-dessus du sol 61, à 189,94 m d'altitude.

Le mur nord-ouest du bassin se prolonge au sud, en dehors de la structure. Ce tronçon de mur (Us 66) est plus large que le mur 23 (0,70 m) et moins profond (0,55 m de hauteur). Deux cavités ont été observées à la base de ce mur, au niveau des parements. Les cavités mesurent 0,18 à 0,20 m de largeur, pour 0,10 à 0,13 m de hauteur et environ 2 m de longueur. Les pierres situées au-dessus de ces cavités présentent des stries, évoquant la présence de planches, d'un coffrage en bois probablement. Ces deux cavités et ce mur fonctionnent peut-être avec le sol dallé 28, situé quelques centimètres en-dessous. Le lien exact avait le bassin n'a pas pu être déterminé lors du diagnostic.

Le mur sud-ouest

Le mur sud-est du bassin (**Us 43**) prend appui contre le mur 23. Il est chaîné au sud avec la partie basse du mur 51 au niveau de la canalisation la plus profonde. Il est en partie cassé par le mur **47** et par la fosse **44**. Cette maçonnerie mesure 4 m de long pour 0,60 m d'épaisseur. Elle a été observé sur 1,80 m de hauteur (**Fig. 78**). Un enduit de chaux blanc très fin recouvre le parement et masque l'appareillage. L'arase du mur nous permet d'observer la nature de la maçonnerie, constituée de pierres grossièrement équarries et de quelques briques.

Une dalle plate, mesurant 0,62 m de longueur par 0,33 m de largeur et 6 cm de hauteur est posée sur l'arase du mur 43, contre le mur 23 (altitude : 190,54 m NGF). Aucune trace de mortier n'a été observée sur cette dalle, qui semble être la partie supérieure, visible de cette maçonnerie (**Fig. 79**). Un autre bloc posé de chant au sud de cette pierre – côté externe du bassin – est posé à côté de celui-ci légèrement plus haut. L'ensemble évoque un seuil. Cet aménagement est situé à proximité du mur 66, dans lequel un aménagement hydraulique a été observé (*cf.* paragraphe ci-dessous).

Fig. 78 Mur sud-ouest du bassin © cliché Inrap

Fig. 79 «Seuil» à l'angle des murs 43 et 51. A droite du cliché le dallage 28. Vue vers l'est © cliché Inrap

Le mur sud-est (Us 51)

Cette maçonnerie large de 0,50 m a été observée sur plus de 4 m de hauteur, sans que sa base soit atteinte. La partie nord a été détruite par une grande fosse (Us 68), nous faisant ainsi perdre la relation avec le mur nord-est du bassin. Le parement était enduit à l'origine. Bien qu'ayant en grande partie disparu, il reste quelques plaquettes d'enduit blanc, épais de quelques millimètres, uniquement sur la partie haute du mur, au-dessus du niveau de sol inférieur (Us 63) (**Fig. 80 et Fig. 81**). Le parement est également enduit du côté externe du bassin, au-dessus du sol dallé 52 : cet enduit mesure jusqu'à 4 cm d'épaisseur.

Deux canalisations traversent le mur 51 à la jonction avec le mur 43 (*cf.* paragraphe ci-dessous).

Fig. 80 Mur sud-est du bassin, côté interne © cliché Inrap

Fig. 81 Mur sud-est du bassin, côté interne. La fondation du mur n'est pas atteinte au niveau du sondage profond © cliché Inrap

Le mur nord-est

Le mur nord-est du bassin (**Us 74**) a été détruit dans sa partie est par la fosse 68. La partie supérieure de ce mur (**Us 82**) a été reprise lors de la construction du puits 67 (*cf.* infra). Cette maçonnerie a été observée sur 2 m de hauteur. Les assises sont plus régulières et formées de moellons de taille plus importante que les autres murs du bassin. Le liant est un mortier sableux blanc-beige Les restes d'un enduit fin, blanc-jaune, épais d'1 cm, recouvrant le parement interne ont été observés.

Deux cavités symétriques (**Us 80** et **81**) apparaissent dans la partie basse du mur dégagé. Ces cavités larges de 0,30 m par 0,15m et profondes d'environ 0,18 m sont délimitées par des grands blocs taillés. Elles pourraient s'apparenter à des trous de boulin, distants de 2,70 m (**Fig. 82**).

Fig. 82 Mur nord-est du bassin, côté interne. On distingue les reprises et les deux trous de boulin © cliché Inrap

Le mur 74 n'est pas chaîné au mur 36. En revanche, la partie supérieure (Us 82) est chaîné avec le mur nord-ouest, qui a été repris lui aussi à cet endroit-là (**Fig. 83**). Cette réfection (mélange de pierres et de briques) est plus étroite que le mur sur lequel elle est posée (0,50 m de largeur contre 0,55 m).

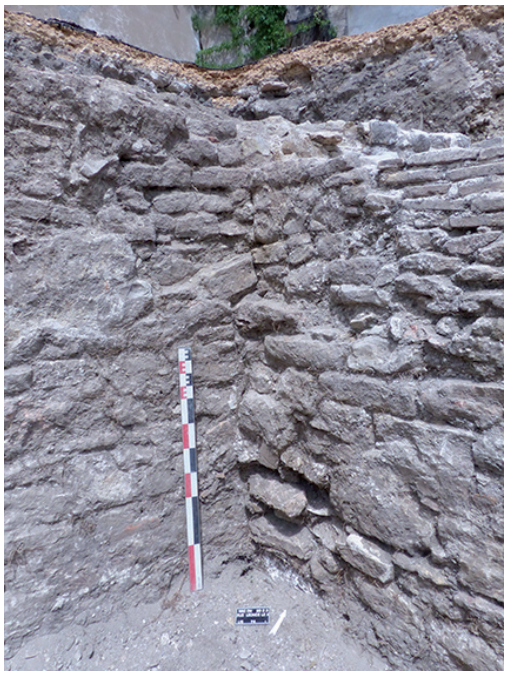

Fig. 83 Angle nord du bassin. Le mur 74 (à gauche) n'est pas chaîné au mur 36 (à droite, partie inférieure du mur nord-est du bassin), mais il est chaîné avec la réfection de la partie supérieure du mur nord-est du bassin, l'Us 82
© cliché Inrap

L'évolution du bassin

Ce bassin a visiblement connu plusieurs états. Les observations de terrain nous permettent de proposer quelques hypothèses concernant l'évolution de cette structure.

Une construction antérieure au bassin ?

La base du mur sud-est est très profonde : la base de la fondation du mur 51 n'a pas été atteinte, même à plus de 5 m sous le sol (186,80 m) et à presque 2 m sous la canalisation la plus basse. De plus, les assises les plus profondes semblent plus régulières. Cette observation très ponctuelle ne permet pas d'affirmer avec certitude qu'il y a une reprise dans ce mur, mais l'hypothèse d'une maçonnerie plus ancienne, réutilisée par le bassin, est posée.

Premier état

Au premier état de ce bassin pourrait être attribuée la canalisation la plus profonde située au sud-est (**Us 85**). Cette canalisation débouche à l'angle des murs 43 et 51. Elle est formée de grandes dalles plates taillées, laissant une ouverture de 0,15 m par 0,13 m. Bien qu'elle soit comblée de terre, son orientation a pu être relevée : quasiment nord-sud, de 20 degrés Est (**Fig. 84**). Cette canalisation est située en-dessous (188,69 m NGF) du radier de sol le plus ancien (mis au jour…) et de la canalisation d'évacuation découverte dans le mur nord-ouest. La question se pose donc de déterminer si cette conduite est une amenée d'eau ou une évacuation.

Cette conduite pourrait être une évacuation fonctionnant en même temps que le radier de sol. Cependant, il semble étrange que l'évacuation d'eau parte dans la même direction que l'arrivée d'eau située 0,70 m au-dessus de celle-ci. Il est de plus probable que le rejet de ces eaux ait été effectué en direction de l'extérieur du couvent et de la ville plutôt qu'en direction de ceux-ci.

Fig. 84 Angle sud du bassin. Canalisation Us 85 en bas, Us 57 en haut © cliché Inrap

L'hypothèse d'une amenée d'eau semble plus logique, car cette conduite est exactement dans l'axe de la conduite supérieure (*cf. infra*). Si cette conduite est une amenée d'eau, le niveau de sol correspondant a disparu. Cette hypothèse est possible, les niveaux de remblais situés dans les parties les plus profondes du sondage ont pu faire disparaitre ce niveau de sol.
La conduite d'évacuation liée à cette arrivée d'eau n'a pas été trouvée. Cette conduite pouvait se situer au niveau du mur nord-ouest du bassin, qui a été refait dans un état ultérieur.

Deuxième état
Le bassin a été réaménagé dans un second temps. Un nouveau niveau de sol a été créé au-dessus de plusieurs couches de remblais (Us 64, 65, 69, 70, 83 et 84, *cf. infra*).

Le sol le plus ancien qui nous soit parvenu est connu uniquement par son radier de fondation, qui a fossilisé l'empreinte en négatif de grandes dalles de 0,60 m de côté (**Us 63**) (**Fig. 85**). Ce radier est un mortier de chaux blanc-beige épais de quelques cm, qui accuse une pente très nette de 10,40 % en direction du centre ouest du bassin[1]. Ce sol était probablement constitué de grandes dalles de calcaires similaires à celles qui recouvrent la canalisation 41. Elles ont été récupérées soit lors de l'abandon du bassin, soit au moment de la construction du sol postérieur (us 61).

Les conduites d'amenée et d'évacuation d'eau ont également été recréées.
La conduite d'amenée (**Us 57**) est située dans l'angle sud-est, au-dessus de l'arrivée primitive, qui s'est retrouvée bouchée.
Cette canalisation débouche dans le mur 51, tout contre le mur 43. Elle est formée de grandes dalles plates taillées, avec une ouverture sur le bassin de 0,16 m par 0,22 (**Fig. 86**). Cette conduite mesure plus de 4 m de long[2] et suit une orientation quasiment nord-sud, de 20 degrés Est, comme la canalisation 85. Les dalles de cette canalisation sont rongées par l'eau (comme celles de la conduite 41). Elle est située 0,65 m au-dessus du radier

1 Altitude du radier de sol à l'angle sud-est : 188,76 m. Altitude 2,60 m plus loin au nord : 188,49 m.

2 Mesure avec un décamètre

Fig. 85 Intérieur du bassin. Vue en plan de l'empreinte de dallage dans le mortier de chaux Us 63 © cliché Inrap

Fig. 86 Angle sud du bassin. Canalisation Us 57 © cliché Inrap

de sol et donc probablement à environ 0,55 m au-dessus des dalles qui ont maintenant disparu. La création de cette nouvelle conduite explique la réfection de l'angle sud-est du bassin. L'évacuation d'eau liée à cette nouvelle phase pourrait être une conduite qui n'a pas été mise au jour et qui aurait été située dans le mur nord-est avant sa réfection. La présence d'une conduite enterrée pourrait en effet expliquer la construction d'un arc de décharge à la base du mur Us 36. L'évacuation de cet état pourrait éventuellement être la même que celle de l'état précédent.

Troisième état

Enfin, un dernier niveau de sol plus haut que les précédents (environ 0,60 m au-dessus) ainsi qu'une nouvelle canalisation d'évacuation des eaux ont été créés.

Ce niveau de sol plus récent a lui aussi été détruit. Un bourrelet compact de mortier de tuileau rose (**Us 61**) épais d'une dizaine de cm est le seul témoin de ce sol disparu. Il a été observé sur les murs est et ouest du bassin. (**Fig. 87**) Au sud, le bourrelet de sol 61 est au même niveau que la partie basse de la conduite Us 57 (189,41 m NGF) – toujours utilisée - ce qui laisse supposer une hauteur d'eau nettement moindre après le rehaussement du sol (**Fig. 88**). Ce niveau de sol présente lui aussi une pente vers le centre du bassin, d'environ 7,80 %[3].

Une nouvelle conduite d'évacuation (**Us 41**) est par contre réaménagée, à l'opposé des deux conduites d'amenée d'eau, dans le mur 36. Le mur nord-ouest est en effet refait à ce moment-là afin de créer une nouvelle canalisation de sortie plus haute : le mur 36 prend appui contre le mur 23 (**Fig. 75**). La présence d'un enduit sur le mur 36 uniquement au-dessus du sol 61 semble confirmer que la canalisation fonctionne bien avec ce sol.

3 Altitude du mortier de tuileau sur le mur 23 : 189,33 m. Altitude 2,30 m plus loin au nord, sur le mur 36 : 189,15 m.

Fig. 87 Mur nord-ouest du bassin, côté interne. Le bourrelet de mortier de tuileau rose (Us 61) est bien visible © cliché Inrap

Fig. 88 Angle sud du bassin. Canalisation Us 85 en bas, Us 57 en haut. Le bourrelet de mortier de tuileau rose est visible à gauche du cliché © cliché Inrap

Cette canalisation est formée d'un bloc concave large de 0,60 m (et même 0,80 m au niveau du départ) et surmonté de grandes dalles plates carrés, mesurant 0,60 m de côté pour 9 cm d'épaisseur. La largeur interne du bloc concave est de 0,40 m pour 0,22 m de hauteur. Cette canalisation a été observée également à l'extérieur du bassin. Elle présente une forte pente (40 %[4]) en direction de l'extérieur du bassin, ce qui indique sa fonction d'évacuation (**Fig. 89 à Fig. 91**).

Cette évacuation était associée à un système de trappe situé à l'intérieur du bassin. Le mur présente en effet une niche, large de 0,45 m pour 1,20 m de hauteur dont le fond est formé de grandes dalles plates, en retrait d'une dizaine de cm par rapport au parement. La dalle la plus basse est rainurée, tout comme le bloc concave qui forme le fond de la conduite (**Fig. 92**). Cette rainure de 3 cm de largeur accueillait très vraisemblablement une planche en bois qui pouvait être relevée pour effectuer une vidange du bassin. Une rainure creusée dans l'enduit au-dessus de la niche indique probablement la présence d'une chaîne (métallique) destinée à relever cette planche.

L'ensemble de ce système servait donc à vidanger et à nettoyer le bassin[5].

4 Altitude inférieure côté amont : 189,41 m NGF, altitude inférieure 2 m plus loin en aval : 188,59 m NGF).

5 Ce principe de vidange existe encore dans les étangs de la Dombe, où le « thou » est une sorte d'écluse que l'on ouvre régulièrement pour vider lentement l'eau de l'étang.

Fig. 89 Partie centrale du mur nord-ouest du bassin. On peut observer une rainure verticale creusée dans l'enduit au-dessus de la canalisation de sortie © cliché Inrap

Fig. 90 Canalisation Us 41, à la base du mur nord-ouest : évacuation de l'eau du bassin en direction du rempart © cliché Inrap

Fig. 91 Vue en plan de la canalisation Us 41 après enlèvement des dalles de couverture © cliché Inrap

Fig. 92 Mur nord-ouest du bassin (Us 36) : détail sur l'ouverture de la canalisation à l'intérieur du bassin © cliché Inrap

Le nouveau niveau de sol arrive environ 0,30 m au-dessus de la partie inférieure de la conduite d'évacuation. Il est possible d'imaginer un système particulier dans le sol à cet endroit-là afin de faciliter l'évacuation de l'eau.

La création de cette nouvelle canalisation de sortie a également affecté le mur du rempart, qui a été percé afin d'évacuer l'eau dans les fossés situés plus bas à l'ouest. La réfection du parement du rempart date donc de cette dernière phase du bassin (*cf. infra*).

La partie supérieure du bassin au-dessus du radier de sol 63 est comblée de différents remblais (Us 60, 59, 56, puis Us 38 et 50 niveaux légèrement plus récents).

Estimation du volume d'eau du bassin
La hauteur d'eau est difficile à estimer. On peut supposer qu'à l'état 2, l'eau allait jusqu'au niveau du sol dallé, soit une profondeur de 0,70 m. Le bassin avait donc à ce moment-là une contenance d'environ 24,5 m^3.

Bassin d'agrément ou vivier ?

Ce bassin dépendait du couvent des Dominicains (ou Jacobins), implanté ici entre 1255 et 1567. Ces Frères Prêcheurs, religieux et non moines, appartenaient à la catégorie des Ordres mendiants, et vivaient dans des couvents et non des monastères.

Ce bassin possède deux canaux d'amenée d'eau et une conduite d'évacuation, permettant une vidange régulière et le maintien d'une eau claire : ce pourrait être un bassin d'agrément ou un vivier.

Hypothèse d'un bassin d'agrément

Ce bassin pourrait être un bassin d'agrément. La finition des parements ainsi que la présence d'une pièce (peut-être semi-couverte, avec un auvent ?) sur son côté oriental plaident en faveur de cette hypothèse. En revanche, sa position excentrée, au pied du rempart et donc vraisemblablement à l'une des extrémités du jardin du couvent laisse penser que cet ensemble est plus utilitaire que d'agrément.

Hypothèse d'un vivier

La présence d'une évacuation d'eau munie d'un système de bonde, destiné à la vidange et au nettoyage du bassin plaide elle en faveur d'un vivier. En effet, la présence de poissons destiné à la consommation nécessite une eau relativement propre, aussi bien pour la qualité du poisson que pour la facilité à le pêcher. La localisation excentrée du bassin nous incite à privilégier cette hypothèse.

Les moines et *a fortiori* les Dominicains avaient le droit de manger du poisson et les mentions de vivier sont nombreuses dans les textes anciens. Quelques exemples de viviers monastiques sont connus, par des plans ou de rares fouilles. Ainsi, à l'Abbaye d'Aubazine[6] (Corrèze), le vivier du XII^{e} siècle, est encore visible[7] ; il est alimenté par un canal long de 3 km qui le relie au ruisseau du Coyroux. Ce canal desservait le vivier, les moulins, les pâturages et assurait l'eau courante au monastère. C'est un bassin rectangulaire, avec un escalier d'accès, de plus grandes dimensions que le bassin découvert à Mâcon.

A Strasbourg, un bassin interprété comme un possible vivier et daté des XV^{e}-XVII^{e} siècle a été fouillé dans les années 1990 « Place des Bateliers ». Il était peut-être situé dans le jardin du couvent des Pénitentes de Sainte-Madeleine. Il mesure 20 m de côté par 10 m et est composé de trois rangs parallèles de pieux, retenant des planches posées de chant. Il présente un profil en auge très évasé. Les conduites d'amenée et d'évacuation d'eau étaient en partie préservées.

6 Nom primitif de cette abbaye double : Obazine. L'histoire de cette abbaye a été étudiée notamment par l'historienne Bernadette Barrière.

7 Ce vivier est en cours de restauration par l'opérateur Eveha.

La conduite d'amenée d'eau est longue de 18 m, c'est un canal vouté en briques aboutissant dans l'un des angles du bassin. Ce canal est haut de 2 m, large de 60 à 90 cm (Baudoux, 1995) (**Fig. 94**).

En conclusion

La mise au jour de pareils vestiges, qui plus est lors d'un diagnostic archéologique est exceptionnelle. La découverte d'un vivier maçonné très bien conservé dans un couvent urbain est inédit à notre connaissance.

De nombreuses questions subsistent après ce diagnostic concernant notamment la succession et la forme des différents sols et des canalisations. L'origine de l'eau qui alimentait ce bassin est également inconnue. L'orientation similaire (au moins à l'arrivée) des deux conduites laisse penser que l'eau provient du même endroit. La présence d'un puits situé dans les sous-sols du palais de justice nous a laissé supposer un moment que l'eau du bassin pouvait venir de ce puits, via une grande conduite percée au nord du puits. L'analyse des différentes altitudes infirme cette hypothèse : le tunnel est bien plus profond que les conduites d'amenée d'eau du bassin. Une fouille extensive de la cour permettrait peut-être de répondre à ces questions.

3.6.3. Les constructions en bordure du bassin

Au sud-est et au sud-ouest du bassin, deux espaces construits ont été dégagés. Ces espaces sont caractérisés par des niveaux de sols aménagés au moyen de carreaux de terre cuite (**Fig. 93**).

Fig. 93 Au fond le bassin bordé à gauche par les espaces carrelés Us 28 à gauche et Us 52 à droite
© cliché Inrap

En bordure sud-est du bassin, le sol Us 28 a été dégagé sur une longueur de 3 m entre le mur 66 et le mur 51 et sur une largeur de 0,75 m entre la coupe du sondage et le mur 43 (**Fig. 49**). La liaison entre le pavage et le mur 43 a été dégradée anciennement. L'altitude du sol est 190,07 m NGF. Les modules des carreaux sont en cm : 14,5x15 ou 15x15,5 ou 15,5x16. Les joints sont irréguliers (4 à 20 mm, moyenne de 10 mm). Il a aussi été noté trois carreaux rectangulaires dans l'angle nord (dimensions en cm : 25x12x2,5). Au sud, un seuil aménagé avec des blocs taillés permet de passer d'un espace à l'autre (**Fig. 95**). Le sol Us 52 dégagé sur une longueur de 13 m pour une largeur de 7 m, est la même altitude que le sol 28, 190,07 m NGF, soit à 2,10 m sous le sol actuel. Sa limite nord-ouest est

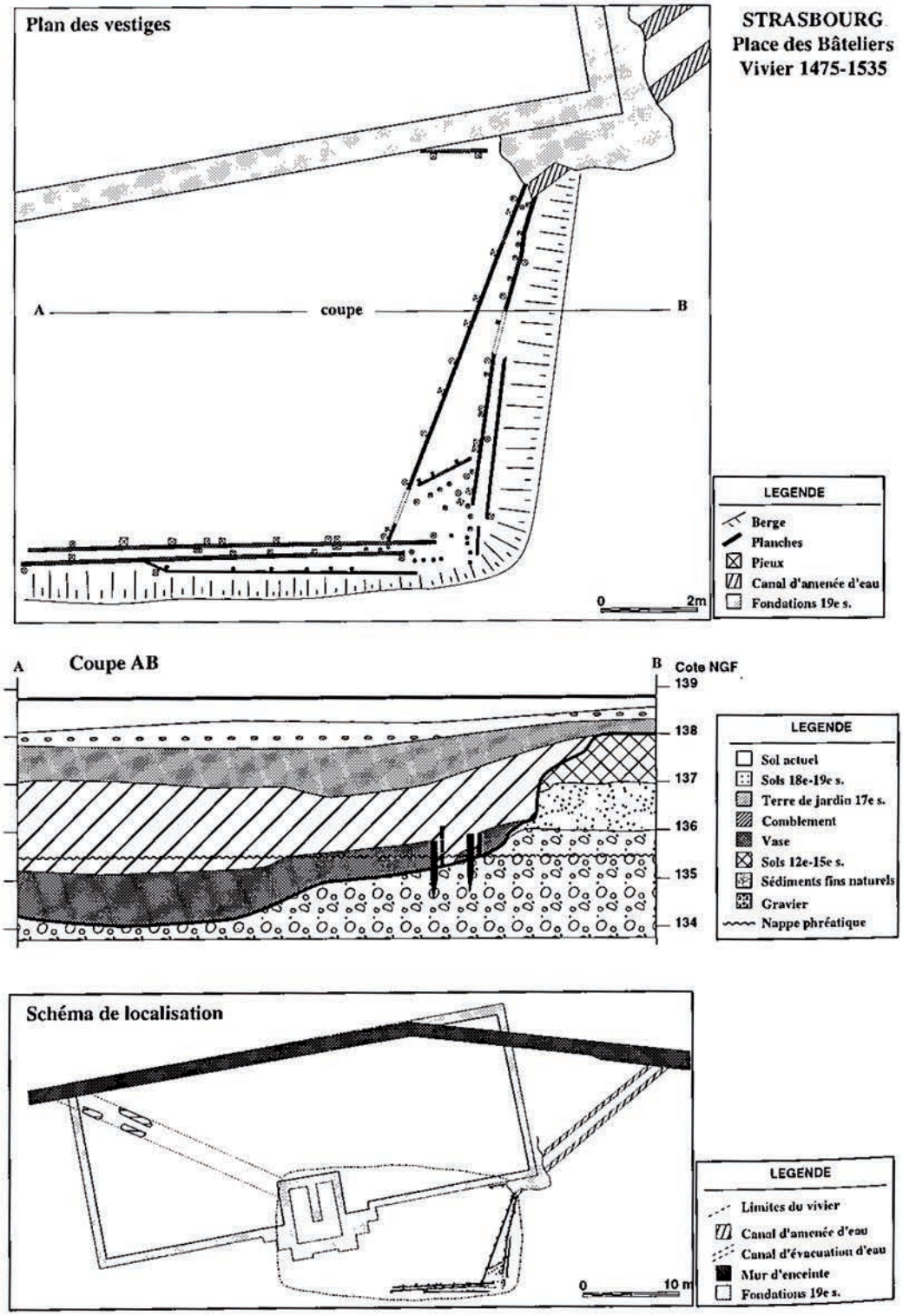

Fig. 94 Plan et coupe du vivier de 1475-1535, relevé J.-J. Schwien.

Fig. 95 Le seuil entre les deux espaces carrelés Us 28 et 52, vu du côté de l'Us 52 © cliché Inrap

constitué par le mur du bassin, US 51. Au nord-est, la fosse 68 l'a détruit, sur les deux côtés il se poursuit sous les bernes du sondage. Les modules des carreaux sont en cm :16x16 ou 14,5x15, soit le même module que le sol 28. Le sol 52 a également été détruit anciennement dans sa partie centrale, peut-être au moment du remblaiement du bassin car le mur 51 est lui-même arasé au niveau du sol de carreaux à cet emplacement. Nous notons aussi une reprise dans le carrelage, dans sa partie sud qui présente deux alignements différents. Les carreaux les plus au sud-ouest sont les mieux conservés, les moins fendillés. Enfin, dans la partie nord, le sol 52 est recouvert d'une fine couche d'argile beige compactée. Quelques carreaux ont été observés sur cette couche, de manière erratique.
Aucun aménagement ou artéfact n'a été mis au jour ou retrouvé au niveau de ces sols permettant d'en interpréter la fonction au sein du couvent des Jacobins. En ce qui concerne la datation, sur le sol 52, un carreau présentait l'empreinte d'une clef. Ce carreau a été prélevé et l'empreinte réalisée dans la terre fraiche a été soumise à Georgie Baudry (*cf. infra*). La datation proposée est le Bas Moyen Âge, les XIV^{e} et XV^{e} siècles. Cette chronologie est compatible avec la céramique provenant des niveaux en relation avec les aménagements du couvent sachant que l'omniprésence du service vert nous place davantage sur la fin de cette période.
Une coupe réalisée entre le mur 51 et la fosse 68 a permis d'observer des niveaux antérieurs au sol de carreaux Us 52 (**Fig. 96 et Fig. 97**). Sous l'Us 52, l'Us 53 de 4 cm d'épaisseur constitue le lit de pose de mortier de chaux des carreaux. Sous l'Us 53, l'Us 89 est une couche hétérogène de 8 cm, située entre deux niveaux de sol. Lui succède donc un lambeau de sol constitué d'un lit de mortier de chaux blanc de 2 cm d'épaisseur reposant sur l'Us 91, niveau de limon brun de 10 cm. Ensuite nous observons un niveau de sol en terre de 3 cm, induré, l'Us 92, Ce sol est lié au mur 51 (un petit lit de mortier relie le sol au mur 51). Le sol 92 est également au-dessus de la tranchée de fondation du mur (au-dessus de l'us 95). Ce sol semble être le niveau le plus ancien en relation avec le mur 51 ; sous celui-ci l'Us 93 est un remblai (?) antérieur au bassin (coupé par la tranchée de fondation du mur 51, l'us 95). Ce niveau a été observé sur 0,8 m de largeur. Enfin sous le remblai Us 93, un autre remblai (?) coupé aussi par la tranchée de fondation du mur 51, l'Us 95 a été reconnue sur une largeur de 0,8 m et une hauteur de 1,4 m.
Le nettoyage de la coupe a permis de recueillir quelques tessons de céramique dans les Us 89 et 94 mais ceux-ci sont peu pertinents. Ils ne

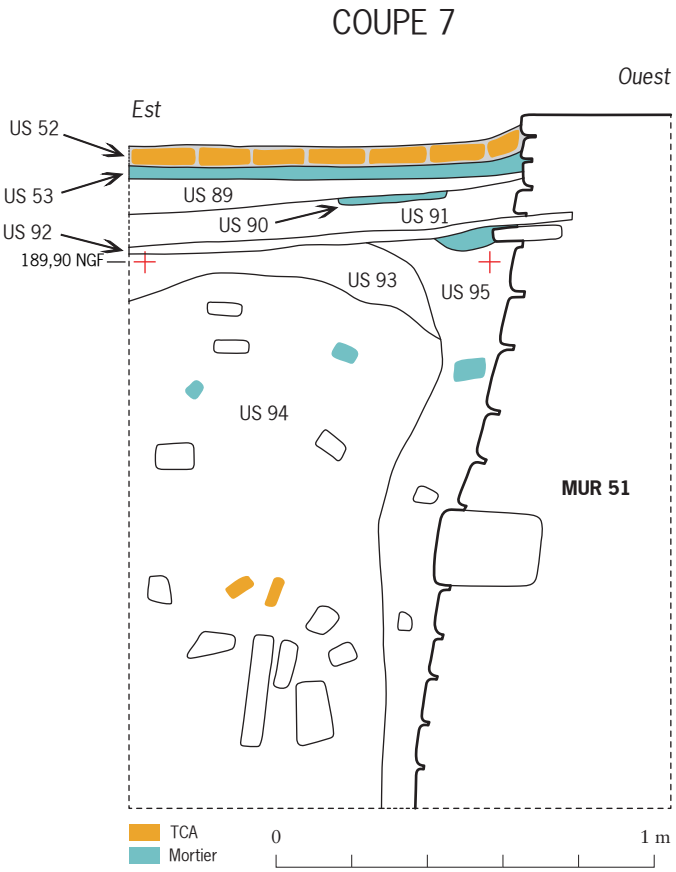

US 52 : Niveau de sol, carreaux de terre cuite.
US 53 : Niveau de mortier de chaux, support de l'US 52.
US 89 : Limon brun à gris hétérogène.
US 90 : Mortier blanc/beige, lambeau de niveau de sol.
US 91 : Limon gris fin, fragments d'os,mortier, petites cailloux et graviers.
US 92 : Niveau de sol
Limon gris homogène et compact.
US 93 : Argile brune homogène compact.
US 94 : Limon brun/noir avec quelques pierres et tuiles, fragments de mortier blanc/beige.
US 95 : Tranchée de fondation du mur 51
Alternance d'argile brune et limon brun/gris
Quelques petites pierres et fragments de mortier.

Fig. 96 Coupe 7, est/ouest du sondage 1
© C.Bioul, Inrap

Fig. 97 Coupe sous le sol Us 52, entre le mur Us 51 et la fosse Us 68 © cliché Inrap

contredisent pas la datation générale du Bas Moyen Âge. Bien que limitée cette coupe met en évidence plusieurs états de la pièce en bordure sud-est du bassin.

3.6.4. Les niveaux sous le bassin

Nous revenons ici sur les niveaux observés au fond du bassin et évoqués dans la partie précédente. Afin de tester au maximum la puissance stratigraphique du site, le sondage 1 a été approfondi au centre du bassin, sous les niveaux d'aménagement de celui-ci jusqu'à la cote de 186,85 m NGF soit un peu moins de 1 m au-dessus de la base du rempart du côté *extra muros* (**Fig. 98**).
Sous le niveau Us 63 (**Fig. 99**) qui constitue le radier d'installation du sol le plus profond du bassin se trouve l'Us64 de 0,55 m d'épaisseur. Il s'agit d'un remblai destiné à recevoir le radier Us 63. Cette couche est compacte et hétérogène (limon fin gris avec petits cailloux et tuiles et niveau de chaux, calcaire pulvérulent). En dessous a été déterminée l'Us 65 de

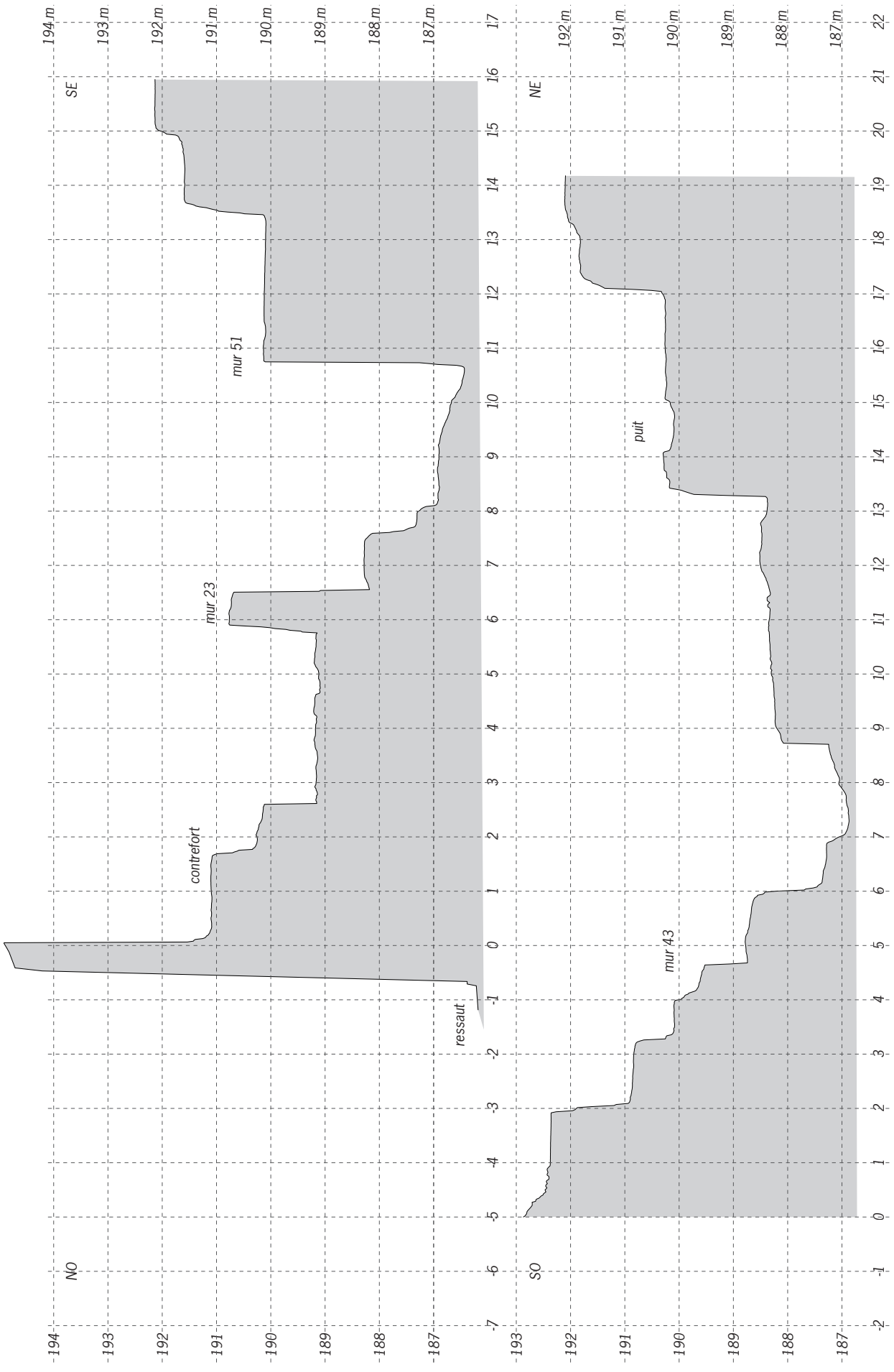

Fig. 98 Profils du sondage 1 © M. Lagache, Inrap

0,45 m d'épaisseur. Ce niveau est un remblai à l'intérieur du bassin, avec de nombreuses pierres et tuiles. Il est meuble avec de nombreux vides. Lui succède l'Us 69 de 0,4 m d'épaisseur, un niveau de limon brun à l'intérieur du bassin. L'Us 70 est épaisse de 0.3 m et est constituée d'un limon brun avec mortier pulvérulent. Ce remblai a livré de la céramique vernissée verte et des anses coudées provenant de marmites en céramique culinaire grise. L'Us.83 épaisse de 0,7 m est un remblai de pierres et tuiles, contre le mur 51. Enfin la couche la plus profonde l'Us 84 atteinte est plus homogène, limoneuse brun-noir ; quelques moellons taillés ont été notés dans ce niveau, observé à 186,85 m NGF (**Fig. 100**).

Fig. 99 Niveaux sous le radier d'installation du bassin Us 63 © cliché Inrap

Fig. 100 Cliché de travail, le sondage 1 a été mené au maximum des possibilités en profondeur © cliché Inrap

Cette séquence stratigraphique se place encore dans un horizon chronologique de la fin du Moyen Âge et du début du XVI^{e} siècle et au fond du sondage les niveaux du haut Moyen Âge et à fortiori les niveaux antiques n'ont pas été reconnus.

4. Le sondage 2, G. Rollier, Inrap

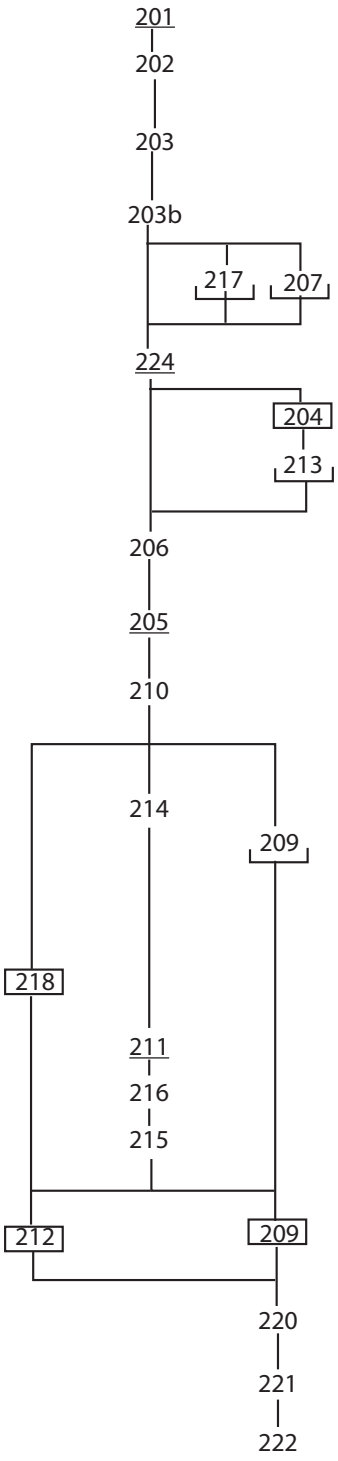

Fig. 101 Diagramme stratigraphique du sondage 2 © G. Rollier, Inrap

4.1 Situation du sondage (Fig. 102)

Le sondage était non prévu à l'origine. Cependant les interrogations liées au risque de destruction potentielle du projet d'aménagement et, dans le sondage, la découverte des structures de l'ancien couvent ont poussé à envisager un sondage à l'extrémité sud-est de l'emprise, dans la parcelle AY144.
Le sondage atteint une longueur de 7,50 m sur la largeur du godet de la pelle soit 2,50 m. L'intervention a été mené sur une profondeur de l'ordre de 2 m et de manière très partielle jusqu'à 2,60 m.

4.2 La stratification générale (Fig. 101, Fig. 103 et Fig. 104)

Entre la cote altimétrique de la cour actuelle (autour de 192,15 m NGF) et le niveau des structures médiévales placées autour de la cote de 190,10 m, la stratification s'organise selon la description suivante et du haut vers le bas.
Les niveaux les plus récents correspondant à l'enrobé de la cour actuelle (Us 201) et de son radier de pierres concassées (Us 202). A la cote de 191,87 m NGF, le radier repose directement sur un sol de la cour de la prison qui s'appuie sur un remblai composé de limon brun noir graveleux et pierreux. Ce remblai se trouve installé sur un autre niveau de sol (Us 224) qui fonctionnerait avec le mur 204 retrouvé en limite orientale du sondage. Cette surface se trouve à l'altitude de 191,34 m. A ce niveau altimétrique, le mur présente un léger ressaut qui pourrait marquer l'amorce de l'élévation du mur mis en place sur une fondation profonde de près de 0,90 m. C'est à partir de ce sol que deux fosses aux parois très verticales, Us 207 et Us 217, ont été creusées dans le niveau de remblai Us 206. D'une épaisseur de 0,90 m et composée de de limon brun noir très fin (terre de jardin ?), l'Us 206 sert par ailleurs d'encaissant à la tranchée de fondation (Us 208) du mur 204. Cette dépression remplie de limon brun a été en grande partie perturbée par l'installation de la fosse Us 207.
Directement soUs les terres fines noires de l'Us 206, il faut trouver une couche centimétrique de chaux compacte appelée sol Us 205.
Très horizontale, elle se développe à l'altitude de 190,47 m. Ce niveau de mise en place d'un sol a une épaisseur de l'ordre de 2 cm.
En dessous, se place une couche de limon brun (Us 210) d'une épaisseur placée entre 0,10 et 0,30 m qui recouvre le double mur 212-218, le niveau de destruction Us 214 et la tranchée de récupération 209 et son comblement.
L'Us 214 qui correspond à un remblai de destruction pierreux installé directement sur les restes du pavement de terres cuites Us 211 et pouvant se trouver en relation avec la démolition des murs 212-218 et 209 dont il reste quelques vestiges dans la tranchée de récupération 209.

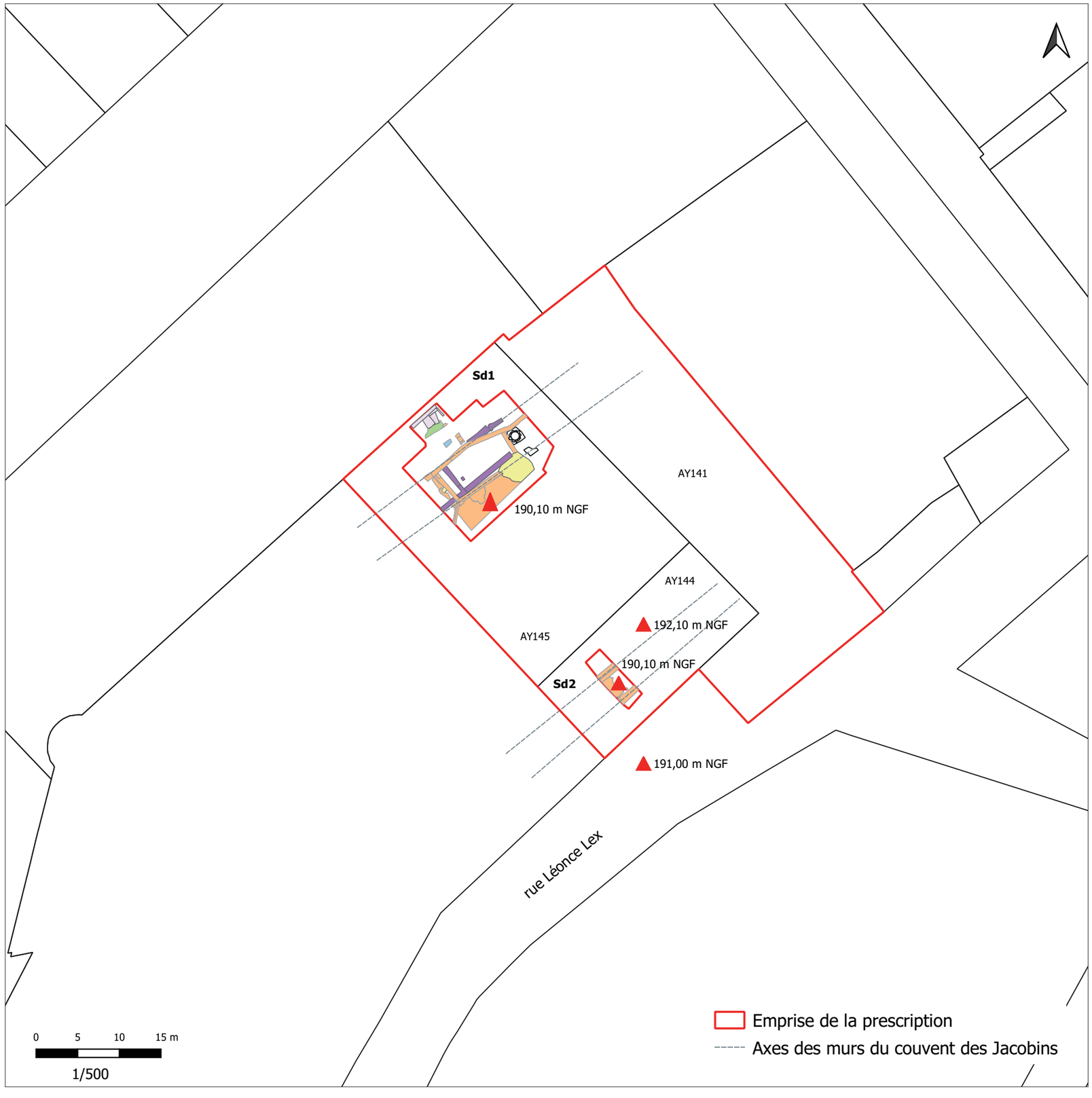

Fig. 102 Plan d'ensemble des sondages © E.Belay, Inrap

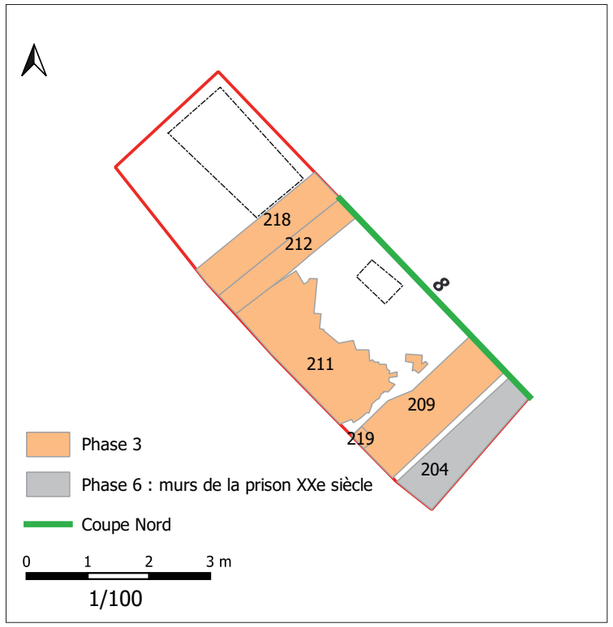

Fig. 103 Plan du sondage 2 © E.Belay, Inrap

COUPE 8 (Sondage 2, coupe nord)

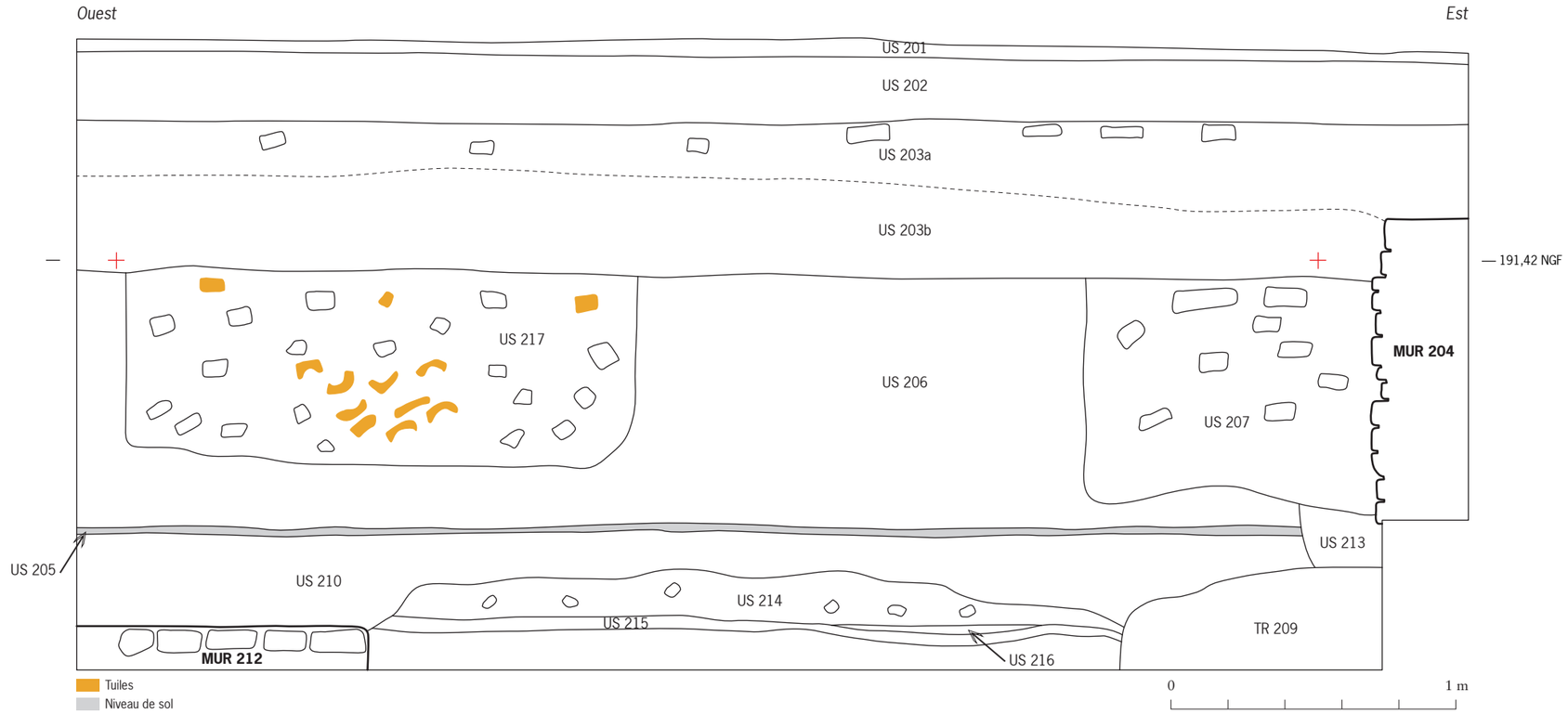

Fig. 104 Coupe stratigraphique est/ouest du sondage 2 © C.Bioul, Inrap

Fig. 105 Vue depuis l'est du fond du sondage 2 avec au premier plan, la tranchée de récupération du mur M209, puis le pavement en carreaux de terre cuite SL211, et à l'arrière plan, les murs accolés M212 et M218 © cliché Inrap

Fig. 106 Vue depuis le nord des murs M212 et M218 © cliché Inrap

Fig. 107 Vue du parement ouest du mur 218 avec un enduit portant un badigeon de chaux © cliché Inrap

4.3 Le mur Us 204

Placé au milieu de la stratification, le mur 204 fonctionne avec le sol 224. Il apparaît en élévation sur deux assises. Il a été dérasé à l'altitude de 191,56 m NGF. Sa fondation installée dans une tranchée large (Us 208) se développe sur plus de 0,90 m de profondeur. Onze assises de petits moellons calcaires simplement équarris forment les assises du parement ouest du mur. Les matériaux sont lies avec du mortier de chaux.

4.4 Les constructions médiévales

La base de la stratification reconnue, située au environs de deux mètres de profondeurs offre un ensemble de structures et de sol très cohérant. On trouve à l'est la tranchée de récupération Us 209 avec des restes de maçonneries qui persistent sur le bord du sondage (Us 209), à l'ouest les murs accolés 212 et 218, dans la partie médiane un sol en carreaux de terre cuites avec son niveau de pose en mortier de chaux et un sol préparatoire en terre compacte.

4.5 La tranchée de récupération Us 209 (Fig. 105)

Cette tranchée que l'on suit le long de la bordure orientale du sondage à une largeur reconnue de 0,90 m, sa largeur réelle est donc plus importante. Elle est remplie de limon comportant de petites pierres. Les parois apparaissent au prime abord verticales. La maçonnerie récupérée apparaît très partiellement dans la paroi sud du sondage archéologique (M209). L'agencement de carreaux de pavement en ligne bordière est un indice permettant d'avérer qu'il existait bien un mur qui par la suite a été totalement récupéré. Ce mur d'orientation sud-est/nord-ouest devait être un mur important compte tenu de sa largeur supposée, plus de 0,90 m.

4.6 Le double mur M212-M218 (Fig. 106)

Situées à 2,65 m au nord-ouest de la tranchée 209 et parallèlement à celle-ci, deux maçonneries accolées ont été dérasées à la cote altimétrique de 190,12 m NGF. L'ensemble a une largeur de 1 m, avec respectivement et de l'est vers l'ouest, le mur 212 de 0,40 m de large et le mur 218 de 0,60 m de largeur.
La structure des maçonneries n'est que partiellement perçue.
Les maçonneries sont établies pour leur parements de petits moellons simplement équarris et pour la fourrure du mur de petites pierres noyées dans du mortier de chaux. Le mur 212 est construit avec un mortier de chaux gris clair comportant un agrégat assez grossier et de nodules de chaux millimétriques. Le mur 218 présentent quant à lui un mortier de chaux plus gris et plus fins.
Il est possible de remarquer dans la paroi sud du sondage l'amorce de l'élévation du Mur 212 dont le parement présente des traces d'enduit.
De l'autre côté sur le parement ouest du mur 218, un enduit très soigné de 2 cm d'épaisseur, couvert apparemment d'un badigeon de chaux persiste mais de manière surprenante en dessous de la cote de dérasement du mur (**Fig. 107**). La base de l'enduit et du sol pouvant être du côté ouest associé au mur 218 n'ont pas été atteint pour des questions d'exiguïté du sondage et de sécurité.

4.7 Le sol en carreaux de pavement

Le sol construit Us 211 se place à la cote altimétrique de 190,06/190,09 m NGF. Partiellement conservé il se compose du tapis d'origine en carreaux de 13,5 cm de côté qui a été réparé dans la partie ouest avec des carreaux de 15 et 17 cm de côté (**Fig. 105**). Le tapis de carreaux est mis en place sur un lit de pose fait de mortier de chaux (Us 216). En dessous le réglage préalable de la surface de pose a été obtenu avec un apport d'argile brun/jaune de 10 à 15 cm d'épaisseur (Us 215). L'Us 215 est installée sur une couche de limon brun foncé, Us220, qui n'a été que très partiellement observée.
Le tapis originel du pavement s'organisait selon des panneaux de carreaux posés en diagonal limités par des bandes des carreaux établies le long des murs et transversalement, dans la largeur de l'espace architectural. Si à l'est, le pavement d'origine persiste, il a été réparé à l'ouest avec des terres cuites de plus gros modules sans respect de l'organisation du tapis préexistant.

4.8 Interprétation des vestiges

Le mur 212, le mur récupéré avec la tranchée 209 et le pavement en carreaux de terre cuite situent l'existence d'un espace architectural vraisemblablement fermé comportant un sol construit soigné. Du fait du manque d'indice chronologique, la datation repose uniquement sur le pavement. Le module des carreaux du tapis d'origine (13,5 cm de côté) plaiderait pour une installation du sol construit à la période médiévale, voire dès la deuxième moitié du XIII^{e} siècle. Compte tenu des réparations effectuées sur ce sol, il apparaît que cet espace a été utilisé pendant une période relativement longue s'étendant jusqu'à la période moderne.
La largeur de la construction serait de l'ordre de 2,65 m. Cette largeur pourrait convenir pour une galerie de circulation, peut-être une galerie de cloître qui se développerait selon un axe sud-ouest/nord-est. Le mur 212 a finalement, avec 0,40 m, une faible largeur. Cela peut très bien être en accord avec les dimensions d'un mur bahut de cloître supportant des arcatures gothiques suffisamment ajourées portant directement la charpente de la toiture de la galerie, à l'image du cloître des Jacobins de Toulouse.
De 0,60 m de largeur, le mur 218 est accolé strictement à l'ouest au mur 212. Il peut s'agir d'un doublage pour une raison qu'il resterait à définir, le mur 212 apparaissant plutôt antérieur. Il est aussi possible de convenir que l'existence de ce mur signe la présence d'une construction qui a été à un moment donné édifiée contre l'espace architectural supporté par le mur 212. L'enduit et le badigeon établis contre le parement ouest du mur 218 marquent l'intérieur d'une pièce qui pourrait se développer plus à l'ouest
La tranchée 209 marque la récupération d'un mur dépassant 0,90 m de large. Ce serait la maçonnerie la plus puissante identifiée dans le sondage qui théoriquement pouvait supporter une élévation importante.
En l'état actuel de la connaissance, il est très difficile d'aller beaucoup plus loin dans l'interprétation. Cependant en ouvrant sur la topographie du secteur, et avec l'appoint de la documentation ancienne, il est peut-être possible de pousser un peu plus loin l'analyse. Le sondage 2 présente des structures qui se trouve dans la même orientation, c'est-à-dire selon un axe sud-est/nord-ouest. Si l'on ne tient pas compte d'infimes écarts angulaires, les orientations des maçonneries retrouvées apparaissent similaires. Ces orientations correspondent à la bordure nord de la place des Carmélites (ancienne place des Capucins) et plus approximativement du mur du *castrum*. Si l'on prend la documentation ancienne, notamment la

vue de Mâcon de Rancurel[1] (**Fig. 108**), et le plan plus géométrique issue de l'ouvrage Théâtre des Cités du Monde de Georges Braun, gravé entre 1572 et 1618[2] (**Fig. 109**), il apparaît que l'église des Jacobins se trouve le long de la bordure nord-ouest d'une place de forme triangulaire qui s'apparente à l'ancienne place des Capucins. Il n'est donc pas exclu que la bordure nord-ouest de la rue Léonce Lex non loin de la place des carmélites puissent marquer approximativement l'emplacement du mur gouttereau sud-est de l'ancienne église. Les annales de l'Académie de Mâcon signale la découverte fortuite d'une pierre tombale avec un personnage gravé lors de la mise en place d'une canalisation près de l'angle sud-est du chemin de ronde de la prison (*cf.* annexe 3). L'épitaphe se rapporte à Jean Chânel de Pont-de-Vaux décédé en 1297. La situation de la découverte au sud-est laisserait entendre qu'elle a pu se dérouler non loin de la rue Lex, à l'emplacement supposé de l'ancienne église du couvent. Dans ces conditions, il est possible que le mur 209 puisse appartenir à une des maçonneries nord-ouest de l'édifice religieux.

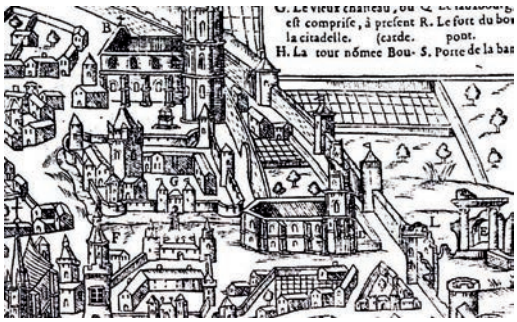

Fig. 108 Détail du *Pourtraict de la ville de Mascon*, par Raymond Rancurel, vers 1575. Musée des Ursulines. Inv5.760

Fig. 109 Détail de la Vue de Mâcon. 1580. « *Matiscona vulgo Mascon ad ararim flu probe munitum burgundiae oppidume M.D.LXXX* ». Musée de Ursulines. Inv. 13.187. Gravure reprise à l'identique par Jan Jansson au XVII[e] siècle

1 *Pourtraict de la ville de Mascon*, par Raymond Rancurel, vers 1575. Musée des Ursulines. Inv5.760.

2 Vue de Mâcon. 1580. « *Matiscona vulgo Mascon ad ararim flu probe munitum burgundiae oppidume M.D.LXXX* ». Musée de Ursulines. Inv. 13.187. Gravure reprise à l'identique par Jan Jansson au XVII[e] siècle.

5. Le mobilier

5.1 Le mobilier céramique, D. Barthèlemy, Inrap

Le mobilier céramique recueilli au cours de ce diagnostic provient de 2 sondages, et essentiellement de remblais. Il n'a pas été mis au jour de niveaux d'occupation ni de fosses de rejet. Nous comptabilisons un total de 921 fragments (NR nombre de restes) pour un nombre minimum d'individus (NMI) évalué à 152. Dans le sondage 1, trois horizons chronologiques se dessinent pour ce lot. Le plus important se place entre la fin du XV^{e} siècle et le XVI^{e} siècle (NR 846 NMI 117). Ensuite, nous avons des céramiques qui s'inscrivent dans les productions des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles (NR 64 NMI 26). Le troisième lot, le plus modeste (NR 3 NMI 1), concerne le début du XIX^{e} siècle. Dans le sondage 2, deux US ont livré des tessons de céramiques (NR 8 NMI 8). Ces éléments retrouvés dans des niveaux médiévaux appartiennent au répertoire antique et donc apparaissent comme du mobilier résiduel.

5.1.1 Mobilier attribuable aux XV^{e}/XVI^{e} siècles

US 18 niveau sous le mur 4

Groupe technique	NR	NMI
Grise	7	11
Service vert	6	
Total	**13**	**2**

L'aspect fragmenté des tessons de céramique grise et du service vert ne permettent pas d'identifier des formes.

US 21 remblais sous la terre de jardin entre le rempart et le mur ouest du bassin (Fig. 110)

Groupe technique	NR	NMI
Grise	76	11
Service vert	9	1
Commune oxydante glaçuréee	40	5
Commune claire antique	1	1
Total	**126**	**17**

Deux lots distincts (C-6 et C-7) ont été créés pour cette US, Le C-6 pour l'US proprement dite et le C-7 pour son décapage. Compte-tenu de la similitude du mobilier pour chaque lot, nous les traiterons ensemble.
La céramique grise est la plus abondante dans ce lot. Les formes identifiables sont les marmites à anses coudées ; un exemplaire possède lui une anse arrondie. Pour ce groupe, nous distinguons aussi un récipient ouvert de grand diamètre avec un bord horizontal renforcé à l'extérieur par une bande d'argile rapportée avec traces digitées. La céramique oxydante glaçurée est représentée par des pichets. Quant au Service vert, on ne compte ici que de petits fragments de panse.

Fig. 110 Mobilier associant la céramique culinaire grise dont une grande forme ouverte avec un bandeau digité externe sous la lèvre, des fragments de récipients du Service vert et de la céramique commune oxydante, ici un fond de pichet © cliché Inrap

US 25 remblai entre M 4 et M24 (⇔ US 21)

Groupe technique	NR	NMI
Grise	9	1
Service vert	4	1
Total	**13**	**2**

Pour la céramique grise, nous reconnaissons une forme de marmite et une cruche à bec pincé pour le service vert.

US 26 remblai à la jonction de M 10 et M 23 (⇔ US 38)

Groupe technique	NR	NMI
Grise	1	1
Service vert	12	1
Total	**13**	**2**

La céramique grise est représentée par une anse en ruban avec une bande digitée dans son axe médian. Le service vert fournit une forme de pot avec un décor de cordon sur la panse.

US mélange US 30 au-dessus de US 41 (**Fig. 111 à Fig. 113**)

Groupe technique	NR	NMI
Grise	19	5
Service vert	3	1
Commune oxydante glaçuréee	13	3
Total	**35**	**9**

Le service vert côtoie des fragments de pichet à glaçure plus ou moins couvrante. La céramique grise livre un poêlon et une marmite à anse coudée.

Fig. 111 Us 30.1 : pichet en céramique oxydante glaçurée à décor de bandes blanches © cliché Inrap

Fig. 112 Us 30.2 : bords et anses de pichets glaçurés © cliché Inrap

Fig. 113 Us 30.3 : céramique culinaire grise, anse de marmite à anses coudées, bec ponté de cruche, anses en ruban © cliché Inrap

US 30 Remblai

Groupe technique - type	NR	NMI
Grise	92	10
Service vert	21	3
Commune oxydante glaçuréee (pichets)	303	26
Commune claire antique	1	1
Total	**447**	**40**

US 41 canalisation, évacuation du bassin

Groupe technique	NR	NMI
Grise	1	1
Total	**1**	**1**

Un fragment de grand récipient ouvert à large bord en marli horizontal en céramique grise.

US 55 niveau de décapage au desus du sol 52

Groupe technique	NR	NMI
Grise	6	1
Service vert	2	1
sigillée	1	1
Total	**9**	**3**

Le fragment de sigillée apparait bien sûr comme résiduel au milieu du service vert et la céramique grise. Pas de forme reconnaissable ici.

US 56 remblai dans le bassin, partie supérieure

Groupe technique	NR	NMI
Grise	5	2
Service vert	4	1
Total	**9**	**3**

Le lot de céramique grise comporte deux bords de formes ouvertes à large diamètre (type jatte Vicard 1996 pp. 199-200) ; quant au service vert, nous n'enregistrons que des fragments de panse.

US 57 canalisation au sud du bassin dans le mur 51

Groupe technique	NR	NMI
Grise	4	1
Service vert	2	1
Commune oxydante glaçuréee	4	1
Total	**10**	**3**

Le comblement de cette canalisation a livré de la céramique fragmentée qui ne permet pas de déterminer des formes. Le lot est constitué des trois groupes techniques qui se retrouve dans cette phase, la céramique grise, le service vert et la céramique oxydante glaçurée.

US 60 niveau dans le bassin au-dessus du niveau de sol avec empreintes de dalles

Groupe technique	NR	NMI
Grise	38	6
Service vert	13	2
Commune oxydante glaçuréee	3	1
Total	**54**	**9**

Les récipients en céramique grise identifiables sont le bassin, la marmite et le poêlon. Le service vert est présent, et on note aussi des fragments de panse de céramique oxydante sans traces de glaçure.

US 64 remblai d'installation du sol 63 dans le vassin

Groupe technique	NR	NMI
Grise	2	1
Service vert	3	1
Commune oxydante glaçuréee	1	1
Total	**6**	**3**

Les quatre fragments recueillis dans cette US s'inscrivent dans les 3 groupes techniques que l'on retrouve pour cette phase, mais aucune forme n'est identifiable.

US 65 remblai dans le bassin (**Fig. 114**)

Groupe technique	NR	NMI
Grise	14	1
Service vert	3	1
Commune oxydante glaçuréee	4	1
métallescente	1	1
Commune claire antique	1	1
Total	**23**	**5**

Fig. 114 Us 65 : poêlon en céramique culinaire grise, tessons du service vert et bord de pichet en céramique commune oxydante glaçurée
© cliché Inrap

Un poêlon en céramique grise caractérise ce groupe technique. Le service vert ne figure que par des tessons de panse. Pour la céramique oxydante glaçurée, nous notons un bord de pichet avec une lèvre éversée et un ressaut interne. Nous retiendrons aussi de la céramique antique résiduelle.

US 69 limon sous les sols du bassin

Groupe technique	NR	NMI
Grise	16	1
Service vert	2	1
Commune oxydante glaçuréee	1	1
Total	**19**	**3**

Parmi les fragments recueillis nous reconnaissons pour la céramique grise, un départ d'anse coudée. Les autres groupes techniques n'ont livré que des fragments de panse.

US 70 remblai dans le bassin

Groupe technique	NR	NMI
Grise	18	4
Service vert	7	1
Commune oxydante glaçuréee	1	1
Total	**26**	**6**

Nous identifions dans cette US la présence de marmites à anses coudées pour ce qui concerne la céramique grise et un bord d'une forme à bec pincé pour le service vert.

US 75 comblement de la conduite US 41 (Fig. 115)

Groupe technique	NR	NMI
Grise	16	2
Total	**16**	**2**

Fig. 115 Us 75 : cruche à bec pincé, service vert
© cliché Inrap

US 76 remblai auteur de la canalisation 41

Groupe technique	NR	NMI
Grise	2	1
Service vert	34	2
Commune oxydante glaçuréee	1	1
Total	**11**	**3**

On retrouve ici les 3 groupes techniques propres à cette phase, la céramique grise, la céramique commune oxydante glaçurée et le service vert. Pour ce dernier groupe, nous noterons un fond complet avec sur la panse un départ d'anse.

US 87 remblai ouest de M 66

Groupe technique	NR	NMI
Grise	2	1
Service vert	9	2
Commune oxydante glaçuréee	5	2
Total	**16**	**5**

Pour le service vert nous notons ici une forme dotée d'une large anse en ruban et une assiette à large marli (Faure-Boucharlat *et al.* 1996 ; p.59 Fig. 27).

US 89 niveau sous le sol carrelé 58

Groupe technique	NR	NMI
Grise	3	1
Commune oxydante glaçuréee	1	1
Total	**4**	**2**

Les éléments recueillis dans cette US sont très fragmentaires et ne permettent pas de reconnaitre des formes

US 94 remblai antérieur au bassin

Groupe technique	NR	NMI
Grise	5	1
Total	**5**	**1**

Un fond de récipient en céramique grise, fine et bien cuite, est le seul fragment qui caractérise le mobilier de cette US.

5.1.2 Mobilier attribuable aux XVII^{e}/XVIII^{e} siècles

US 5 terre de jardin

Groupe technique - type	NR	NMI
Glaçurée verte à pâte rouge	5	1
Total	**5**	**1**

Un seul récipient reconnu dans cette US, une cruche à bec tubulaire.

US 19 terre de jardin contre le mur 11

Groupe technique - type	NR	NMI
Grise	1	1
Service vert	1	1
Pâte blanche et glaçure jaune	1	1
Total	**3**	**3**

La céramique grise et le service vert semble résiduel au côté de la céramique à glaçure jaune.

US 29 remblai au sud de M 8 (⇔ US 13 ?)

Groupe technique	NR	NMI
Pâte claire glaçurée	4	1
Rouge glaçurée à décor blanc	2	1
Total	**6**	**2**

Un goulot très concrétionné est confectionné dans une pâte claire. Un tesson de céramique glaçurée rouge présente une bande de décor blanc.

US mélange US 38 (remblai supérieur au-dessus du bassin) (Fig. 116)

Groupe technique - type	NR	NMI
Grise	14	4
Service vert	6	2
Commune oxydante glaçuréee (pichets)	3	1
Glaçurée, rouge, brun, à décor blanc	8	2
Pot de fleur, pâte claire, glaçurée ou non	7	2
Total	**38**	**11**

Le remblai apparait hétérogène avec des éléments résiduels comme les fragments de pichets glaçurés. Les fragments de pots de fleurs reconnaissables avec leur bord en bandeau s'inscrivent dans un horizon chronologique XVII^{e} /XVIII^{e} siècle, tout comme les céramiques glaçurées à décor blanc.

Fig. 116 Us 38 : céramique glaçurée rouge ou brun à décor blanc et glaçurée noir © cliché Inrap

US 44 creusement coupent le sol 28 et le mur 43.

Groupe technique	NR	NMI
Grise	1	1
métallescente	1	1
Commune non tournée	1	1
Total	**2**	**2**

Le mobilier de cette US est résiduel, en particulier un bord de pot en céramique non tournée datable de La Tène D2b ou de la période augustéenne et un fragment de panse de gobelet en métallescente. L'autre fragment est un élément est un fragment d'anse à section cylindrique appartenant probablement à un genre de marmite du répertoire culinaire XV^{e}/XVI^{e} siècle.

US 45 remblais au-dessus du sol 28

Groupe technique	NR	NMI
Rouge glaçurée	1	1
Total	**1**	**1**

Un seul tesson dans cette US appartenant au groupe des Rouges glaçurées. La forme semble être un bol. La glaçure est interne et une ligne de décor blans est visible.

US 49 terre de jardin

Groupe technique - type	NR	NMI
Commune tournée grise antique	1	1
Sigillée	1	1
Commune grise médiévale	1	1
Grise indéterminée	1	1
Service vert	2	1
Pot de fleur, pâte claire, glaçurée ou non	3	1
Total	**9**	**6**

Le mobilier est particulièrement hétérogène dans cette US et pose la question de l'origine des sédiments qui constituent cette « terre de jardin ».

5.1.3 Mobilier XIXe siècle

US 6 tranchée de récupération des murs 66/23/36/24 et 31

Groupe technique - type	NR	NMI
Faïence à « cul noir »	3	1
Total	**3**	**1**

Nous déterminons ici une assiette en faïence, intérieur blanc et extérieur noir/violet (**Fig. 117**). Il s'agit de faïence dite « à cul noir » courante au début du XXe siècle. Ce type de vaisselle a été produite en particulier dans la faïencerie Rey/Jambon à Mâcon, non loin de cette opération, comme l'on montré les récentes découvertes sur le parking Monnier (Horry *in* Quenton 2022).

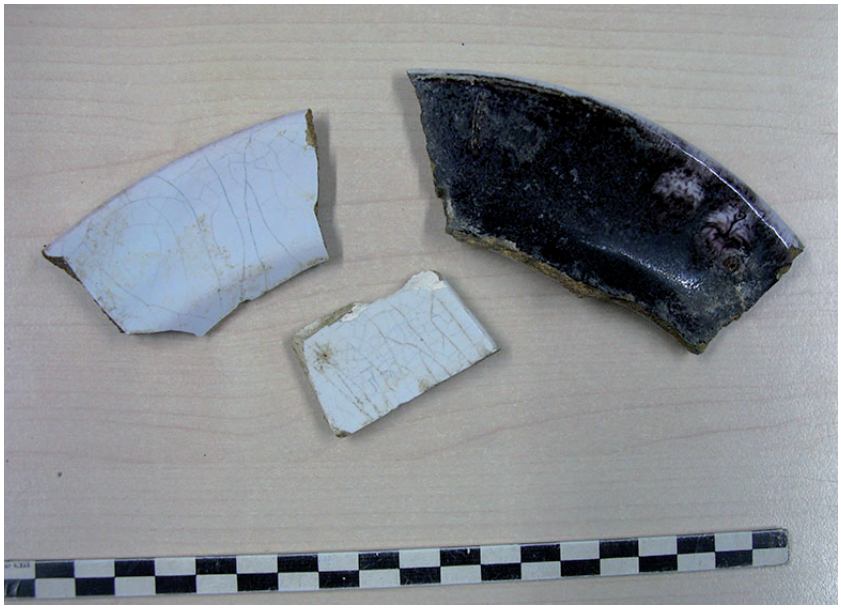

Fig. 117 Us 06 : Assiette en faïence dite « à cul noir » © cliché Inrap

5.1.4 Sondage 2

US 209 tranchée de récupération

Groupe technique	NR	NMI
Grise	38	6
Commune tournée grise antique	1	1
Commune oxydante glaçuréee	1	1
Grise fine	1	1
Métallescente	1	1
Total	**4**	**4**

Sur les 4 fragments issus de cette US, 3 appartiennent sans ambiguïté au répertoire antique. Ainsi, nous pouvons déterminer un bord de plat à cuire à paroi oblique, 1 fragment de panse de céramique grise fine et 1 fragment d'anse d'un vase en métallescente décoré de motifs floraux.

US 215 niveau d'argile support du sol 211

Groupe technique	NR	NMI
Grise	1	1
Commune tournée rouge	1	1
Céramique grise lissée (DSP ?)	1	1
Commune claire antique	1	1
Total	**4**	**4**

Cette US est un radier d'argile servant à mettre en place un sol d'époque médiéval. Cependant, le mobilier recueilli lors de sa fouille renvoie aux productions antiques. Les fragments ne premettent pas de déterminer des formes. La céramique grise est difficilement datable mais la céramique commune et la céramique tournée rouge couvrent une chronologie large de l'Antiquité dans son entier et pour ce qui est de la commune rouge, débordant sur la période alto-médiévale. Le fragment de céramique grise lissée pourrait appartenir au groupe des Dérivés sigillées paléochrétiennes (DSP) déjà mis en évidence à Mâconn rue Dinet (Cognot 1983) ou place des Carmélites (Lamoine 2004).

Conclusion

Le mobilier **céramique recueilli lors de cette opération permet**, en relation avec les données historiques, de définir des phases chronologiques pour l'occupation du site. Cependant, ce mobilier provenant surtout de remblais n'offre pas un échantillonnage autorisant l'établissement d'une chronologie plus affinée. L'ensemble des niveaux du sondage 1 relatifs aux aménagements du couvent des Jacobins, livrent des tessons du groupe technique « Service vert ». Les premières productions de ce type se placent au 3ème tiers du XVe siècle (Gaillard 2020) et se prolongent durant le XVIe siècle. Nous manquons encore de données typo-chronologiques pour ce répertoire afin d'en préciser l'évolution.
L'Us 30 avec sa grande quantité de pichets glaçurés interpelle. La vision restreinte induite par le diagnostic ne permet pas d'appréhender la totalité de ce remblai qui est peut-être le témoignage d'une activité spécifique à un moment donné, sur le lieu, ou à proximité, en lien avec le couvent ou les travaux sur le rempart. Pour cette dernière éventualité, les données historiques nous renseignent sur le fait qu'outre les matériaux nécessaires à la réparation de la muraille de la ville, la fourniture de vin pour les travailleurs requis à la tâche n'était pas négligeable (annexe 4). En l'occurrence les documents des archives concernent l'année 1567 qui ne cadre pas avec la datation du mobilier céramique de l'Us 30, plus ancienne. Enfin, bien qu'aucun niveau antique n'ait été identifié, le mobilier résiduel gallo-romain indique que les terrassements liés aux aménagements du couvent ont remanié des niveaux antiques sous-jacents.

5.2 Le mobilier métallique, G. Baudry, Inrap

Clef à tige droite et anneau rhéniforme.
Le pannenton se compose d'une bouterolle supérieure, d'un perthuis en forme de T et de six fausses planches dont la longueur suit la forme du perthuis ou de sept dents très échancrées.

Les anneaux rhéniformes apparaitraient au cours du XIVe siècle (Linlaud 2014, p. 156)
Le grand nombre de fausses planches qui correspondent presque à un râteau à sept dents confirme cette attribution chronologique tardive.
M. Linlaud repère une tendance à la multiplication des dents sur les râteaux avec les siècles : les râteau à trois dents se popularisent au cours du XIe siècle, ceux à quatre dents au cours du XIIIe siècle. Son étude s'arrêtant à ce siècle ne comporte que peu d'exemplaires avec plus de dents qui paraissent plus tardifs.

Deux clefs très proches proviennent de contextes de la fin du XIVe siècle du *castrum* de Chalucet, ce qui semble confirmer cette datation (Lagane 2011 vol. 1, p. 44, n° 29 et 31). Une clef provenant des collections du musée de Senlis présente également la même association de perthuis fermés en forme de T et de grandes dents. Il est daté par V. Legros du début du XVe siècle (Legros 2015, p. 258, n° 536).

Fig. 118 Clef à tige droite et anneau rhéniforme
© cliché D.Barthèlemy, Inrap

6. Conclusion

Ce diagnostic a permis d'apporter des informations particulièrement intéressantes sur le secteur évalué.
En marge de la zone sondée, la documentation des blocs en grand appareil servant d'assises à la base de la muraille du *castrum* constitue un apport essentiel à l'étude de la ville antique. Ces éléments d'architecture en réemploi, connus depuis longtemps, n'avaient jamais fait l'objet d'une étude scientifique. Le travail effectué confirme l'existence de monuments importants et précoces dans l'agglomération de *Matisco*. Cette approche pourra s'inscrire dans une étude plus globale de la fortification gallo-romaine, synthèse qui reste à réaliser.
Dans le sondage 1, les observations qui ont pu être faites sur le rempart de la ville restent limitées puisque les conditions de sécurité n'autorisaient pas une extension de l'excavation au droit du mur de clôture de la prison. Cependant, les maçonneries présentes dans l'espace du sondage illustrent ce que rapportent les documents d'archives : les incessantes restaurations apportées aux fortifications au fil des siècles.
La découverte des vestiges du couvent des Jacobins apporte sans conteste des données nouvelles pour l'histoire de la ville médiévale puisque jusqu'alors cet établissement n'était connu quasiment que par les textes. La mise au jour d'une structure que nous interprétons comme un vivier met en évidence l'importance de ce couvent car les travaux nécessaires à la construction de cet aménagement témoignent des moyens importants dont disposaient les moines. La question se pose d'ailleurs, qui n'a pas été résolue par cette opération, de savoir par quels moyens hydrauliques le bassin était alimenté. Nous ignorons également de quelle(s) origine(s) était l'eau utilisée. La mise en place d'une conduite évacuant l'eau de ce vivier sur un espace relevant de la ville (la ruelle de circulation le long du rempart) et le percement de la muraille sont aussi la marque de l'influence des Jacobins dans la cité pour obtenir l'autorisation de réaliser ces travaux auprès des échevins.
Les vestiges découverts dans le sondage 2 sont des indices qui alimentent désormais la réflexion sur l'organisation des bâtiments conventuels. Rappelons que la seule source permettant d'envisager la nature du monastère est le plan de Rancurel de 1575.
Enfin, soulignons que les deux sondages mettent en relief deux états du monastère. Dans le sondage 2, le pavage mis au jour semble correspondre à la période de fondation du couvent au XIII^{e} siècle ; le sondage 1, quant à lui, révèle une vague de travaux importants à la fin du Moyen Âge. A cette période, Mâcon connait un essor économique (Guerreau *in* Goujon 2000). La découverte rue Sirène en 1991 d'un four de tuilier installé en centre urbain, non loin des Jacobins, et ayant fonctionné entre la fin du XV^{e} siècle et le début du XVI^{e}, constitue un témoignage d'un besoin en matériaux pour alimenter la construction. D'ailleurs, les carreaux découverts sur cette fouille sont du même module que ceux provenant des sols 28 et 52 (documentation Maison de l'Archéologie, Mâcon).
Il apparait donc que le couvent des Jacobins se trouve conservé sur l'ensemble de la surface de la cour de l'ancienne prison et, en regard de la surveillance de travaux de 1981, sous les terrains du palais de justice. Dans les deux sondages, les sols en carreaux de terre cuite ont été retrouvés entre 190,11 et 190,05 m NGF, la cour de la prison étant aux alentours de 192,10 m NGF. Ainsi, nous pouvons dire que les restes du couvent

Fig. 119 Plan des phases 1 à 5c du diagnostic © E.Belay, Inrap

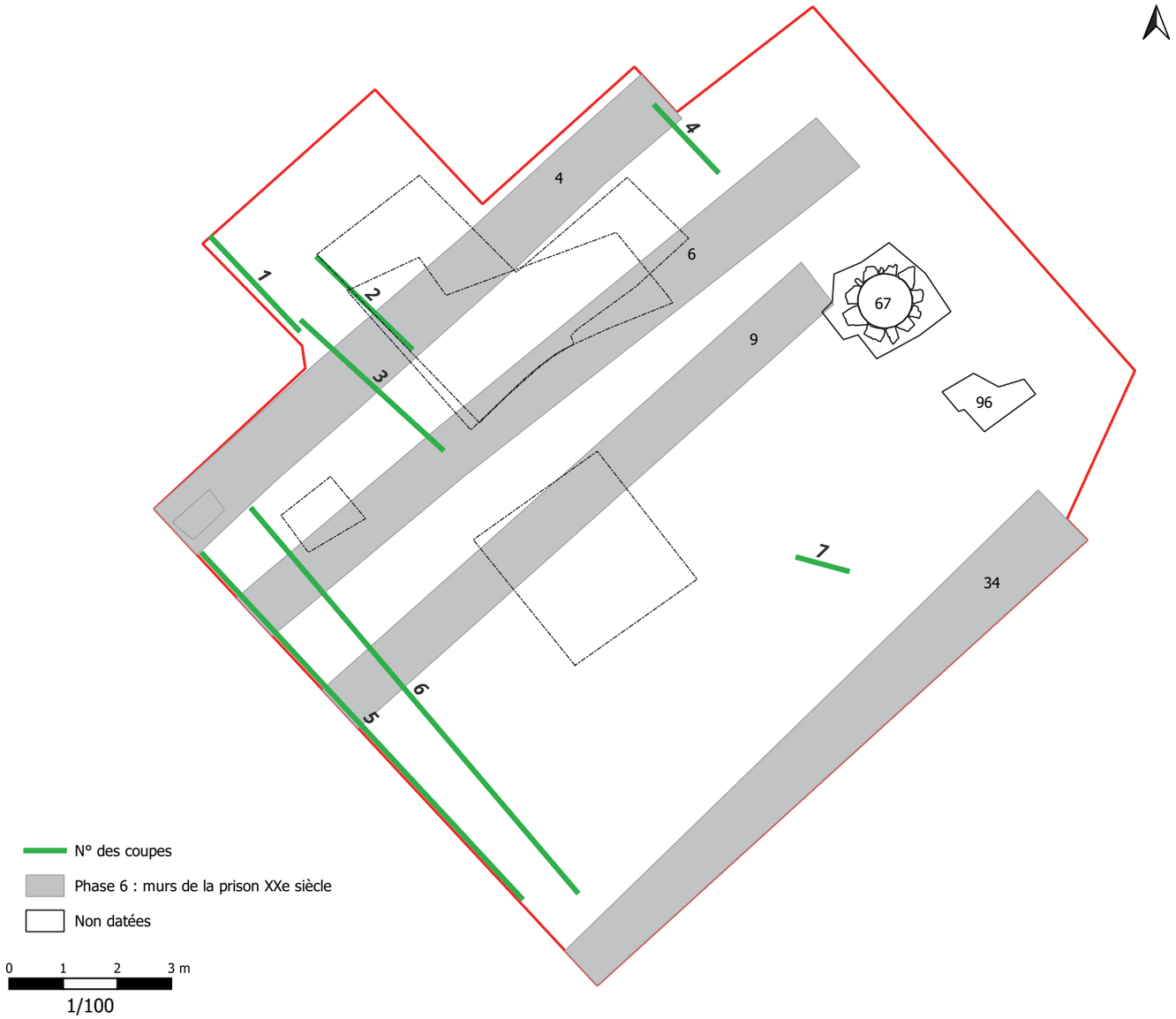

Fig. 120 Plan de la phase 6 et des structures non datées du diagnostic © E.Belay, Inrap

des « Frères prêcheurs » fondé par saint Louis en 1255, se trouvent conservés à quelques 2 m de profondeur. La rue Léonce Lex quant à elle est à environ 1 m plus bas que la cour de l'ancienne maison d'arrêt, autour de 191,05 m NGF (**Fig. 119 et Fig. 120**).
Les niveaux plus récents sont constitués de remblais et de fondations de murs qui somme toute ont peu affecté les substructions du monastère et ont plutôt contribué à les conserver. Après la destruction du couvent à la fin du XVI^{e} siècle et la phase de récupération de matériaux, le secteur a été peu impacté par la mise en œuvre de nouvelles constructions et a connu un remblaiement important.
Enfin, ce diagnostic n'a pas permis de retrouver les niveaux antiques de la ville mais la présence de mobilier résiduel laisse supposer leur existence comme cela a été montré en 1981 à l'emplacement de l'extension du tribunal. Les terrassements entrepris pour les aménagements du couvent ont probablement causé de réelles perturbations sur les niveaux plus anciens. Le profil du sondage 1 met en évidence l'ampleur des remaniements réalisés à la fin du Moyen Âge puisque ceux-ci approchent la base du rempart antique. Cependant, rien n'exclut la conservation des couches antiques et alto médiévales en d'autres points.

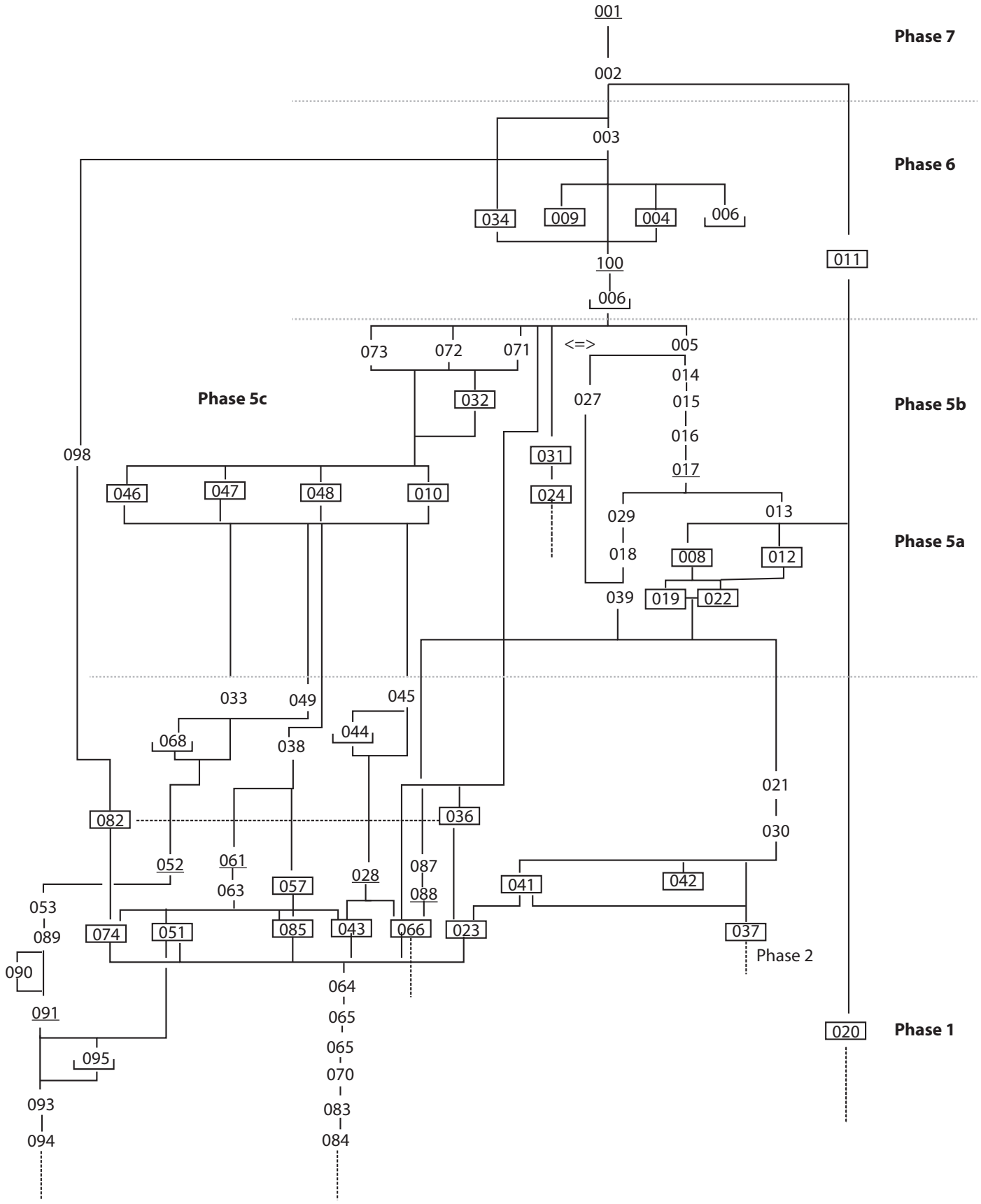

Fig. 121 Diagramme stratigraphique des US significatives, sondages 1 et 2 © D.Barthèlemy, Inrap

Bibiographie

Argant *et alii* 2005 : ARGANT (J.), ARGANT (T.), BARTHELEMY (D.). – Fouille sur le plateau de la Baille, occupation de l'Antiquité tardive, « une ferme sur le castrum », données de l'archéozoologie et de la palynologie, *GAM 1954 – 2004, Résultats des dernières recherches archéokogiques en Mâconnais*, Mâcon, 2005, pp. 54-71.

Barral 1994 : BARRAL PH.. – *Céramique indigène et faciès culturels à la Tène finale dans la vallée de la Saône*, thèse de doctorat, Université de Besançon, 1994, 3 vol.

Barthèlemy 1967 : BARTHELEMY (A.). - Découvertes archéologiques au Cours Moreau, *Bulletin du Groupement Archéologique du Mâconnais*, n° 4, 1967, pp. 28-35.

Barthèlemy 1968 -1969 : BARTHELEMY (A.). - Matisco à la lumière des découvertes récentes, *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome IL, 1968-1969, pp. 97 - 107.

Barthèlemy 1973 : BARTHELEMY (A). - L'oppidum de Matisco, *Revue Archéologique de l'Est*, tome XXIV, fasc. 3-4, 1973, pp. 307 - 318.

Barthèlemy 1982 : BARTHELEMY (A.). - Fouille de sauvetage et surveillance de chantier, Palais de Justice, rue Léonce Lex, Mâcon, *G.A.M.info*, N° 4, 1982, pp. 1-7.

Barthèlemy 1986 : BARTHELEMY (A.). - Structures d'habitats celtiques en Mâconnais, *Revue Archéologique de l'Est*, tome XXVII, 1986, pp. 49 - 58.

Barthèlemy *et al.* 1997 : BARTHELEMY (D.), BOCQUET (S.), PROST (P.). - Mâcon, couvent de la Visitation, *Document Final de Synthèse*, 1997, 2 vol, texte 35 p., planches 87 p.

Barthèlemy 2011 : BARTHELEMY (D.) - le *castrum* de Mâcon, castrum matisconense, *Cluny 910-2010*, travaux de l'Académie de Mâcon, commémorations, documents iconographiques, 2011, pp. 164-176.

Barthèlemy *et al.* 2016 : BARTHELEMY (D.), BELAY (E.), COPPIN (Z.). – Mâcon, au niveau du 13 rue de Strasbourg, découverte d'un tronçon du rempart antique, *Gam info*, 2016 n° 2, pp. 3-8.

Baudoux, 1995 : BAUDOUX (J.) dir, CHATELET (M.), Dormoy (C.). - *Strasbourg, 10 ans d'archéologie urbaine : de la caserne Barbade aux fouilles du Tram* , Exposition, Strasbourg, Ancienne Douane, 15 octobre 1994 au 29 janvier 1995, Musées de la ville de Strasbourg, pp. 119-124

Brunet-Gaston *et al.* 2006 : Pierre, technique et décor architectonique à Augustodunum, de la carrière au Monument, Rapport de PCR, Dijon 2006.

Cognot 1983 : COGNOT (F.). - Apports archéologiques et historiques des fouilles de la rue Dinet, à Mâcon, *Annales de l'Académie de Mâcon*, troisième série, tome LIX, 1983, p. 79-88.

Faure-Boucharlat *et al.* 1996 : FAURE-BOUCHARLAT (E.), MACCARI- POISSON (B.), SAVAY-GUERAZ (S.), SCHMITT (A.) - En Bresse, les ateliers de Meillonnas -Treffort, une belle réussite économique in Pots et potiers en Rhône-Alpes, époque médiévale, époque moderne, Documents *d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 1996, pp. 17- 76.

Gaillard, 2020 : GAILLARD (A.). - *Nouvelles données sur les occupations antique et médiévale de Préty : Préty « 2 Faubourg Saint-Nicolas » (Saône-et-Loire)* : rapport de diagnostic, Dijon : Inrap BFC, 2020

Garmier 1992 : GARMIER (J-F). - *Plans et vues de mâcon, XVIe - XVIIIe siècle*, catalogue d'exposition, musée municipal des Ursulines, Mâcon, 1992, 120 p.

Garmier 1994 : GARMIER (J-F). - *Plans et vues de M*âcon, la ville libérée, XIXe siècle, catalogue d'exposition, musée municipal des Ursulines, Mâcon, 1994, 168 p.

Ginouvès *et al.* 1985 : Ginouvès (R.), Martin (R.) *et alii*. Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome I. Matériaux, techniques de construction, techniques et formes du décor. Rome : École Française de Rome, 1985. pp. 7-307. (Publications de l'École française de Rome, 84) - https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1985_dic_84_1

Goujon *et alii* 2000 : GOULON (P.) dir., BLETON-RUGET(A.), COMBIER (J.), COMMERÇON (N.), DELPEUCH (L.), GARMIER (J.-F.) ; GUERREAU (A.), GONOD (Ph.), LAMARRE (Chr.), LEVEQUE (P.), VERNUS (I.). - *Histoire de Mâcon,* Histoire des villes, éd. Privat, Toulouse, 2000, 343 p.

Jeannet, 1967 : JEANNET (M.). – Stratigraphie des dépôts quaternaires du cours Moreau à Mâcon, *Bulletin du Groupement Archéologique du Mâconnais*, 1967, pp. 36-43.

Jeanton 1927 : JEANTON (G.). - *Le Mâconnais gallo-romain, région de Mâcon,* vol. I, 1927, 92 p..

Jeanton 1934 : JEANTON (G.). - *Le vieux Mâcon, histoire des rues et des quartiers de la ville*, Mâcon, 1934, réimpression 1994, 343 p.

Lagane 2011 : LAGANE (C.), *Le mobilier en fer du quartier nord-ouest du bas castrum de Châlucet (Haute-Vienne) : vie quotidienne d'un enclos aristocratique aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles* (2 vol.), mémoire de master, Poitiers, université de Poitiers, 2011.

Lamoine 2004 : LAMOINE (F.). – Un ensemble céramique du V^e^ siècle à Mâcon, *Bulletin de l'Institut de Recherche du Val de Saône Mâconnais*, n°6, 2004, pp.73-86.

Legros 2015 : LEGROS (V.), « Archéologie de l'objet métallique aux époques médiévale et moderne en Picardie : approches typologique et fonctionnelle », *Revue archéologique de Picardie*, n° 2015/1, 2015.

Lethenet 2012 : LETHENET (B.). – « Comme l'on se doit gouverner ». *La guerre, la ville et le pouvoir. Mâcon (vers 1380 – vers 1422)*, thèse sous la direction du prof. G. Bischoff, Discipline/Spécialité *:* Art, Histoire et Civilisation de l'Europe, Strasbourg.

Linlaud 2014 : LINLAUD (M.), *Serrures médiévales : VIII^e^-XIII^e^ siècle*, Rennes, 2014 (Archéologie et culture).

Maza 2003 : MAZA (G.). – Les amphores républicaines découvertes sur le site du « Couvent des Carmélites » à Mâcon, *Gam. Info*, n°1, 2004, pp.1-15.

Morgand 1930-1931 : MORGAND (A.). – La citadelle de Mâcon, 1568 – 1585, *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1930-1931, pp.17-33.

Morgand 1932-1933 : MORGAND (A.). – Une dalle funéraire du XIII^e^ siècle découverte aux Jacobins de Mâcon, Annales de l'Académoe de Mâcon, 1932-1933, tome 28, pp. 121-126.

Picard 1986 : PICARD (J.-Ch.). – Mâcon, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIIIe siècle, IV,* Province de Lyon, Paris, de Boccard, 1986

Quenton *et al.* 2015: QUENTON (P.), BARTHÈLEMY (D.), CORDENOD (S.), GERBET (Ph.). – *Bourgogne, Saône-et-Loire, Mâcon, place des Carmélites, Archives départementales,* Rapport de diagnostic archéologique, Dijon : Inrap Grand Est Sud, 2015, 76 p.

Quenton 2022 : Quenton (P.). – Mâcon (71) ZAC Monnier, tranche 3, phase 1, rapport de diagnostic, 2022

Remy, Barthèlemy, 2000 : REMY (A.C.), BARTHELEMY (D.). – Mâcon, Bibiothèque municipale, place des Carmélites, *Document Final de Synthèse*, fouille de sauvetage, 2000, 148 p.

Ragut, 1864 : RAGUT (C.). - *Le cartulaire de Saint Vincent de Mâcon*, 1864, 906 p

Raymond 2009 : *Mâcon, hier et aujourd'hui*, Groupement Archéologique du Mâconnais, éditions Le ciel est bleu, Mâcon, 2009, 305 p.

Rebuffet 1974 : REBUFFET (B). - *Les grandes heures des églises de Mâcon*, 1974, 444 p.

Saint Julien de Balleure 1580 : SAINT JULIEN DE BALEURE (P.). – *Deux livres des Antiquitez de Mascon*, Paris, 1580.

Vicard 1996 : VICARD (T.). –Pour une typomogie des récipients , pp. 181-215 *in* **Faure-Boucharlat *et al.* 1996** : FAURE-BOUCHARLAT (E.), MACCARI- POISSON (B.), SAVAY-GUERAZ (S.), VICARD (T.) – Pots et potiers en Rhône-Alpes, époque médiévale, époque moderne, Documents *d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 1996, 315 p.

Viollet-le-Duc 1858 : Viollet-le-Duc (E.), Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle, Paris 1858 (urn:oclc:record:1042996576).

Liste des figures

Fig. 1 Localisation du diagnostic sur la carte IGN au 1/250 000 (Lambert 93) 13
Fig. 3 Localisation du diagnostic sur la carte IGN au 1/25 000 (Lambert 93) 14
Fig. 2 Localisation de l'opération sur le plan cadastral actuel (Lambert 93) 15
Fig. 4 Carte géologique 1/50000 29
Fig. 5 Mâcon à la fin de la période gauloise et au début de la période gallo-romaine 31
Fig. 6 Mâcon, évolution de l'espave ubain entre l'Antiquité et le Moyen Âge 32
Fig. 7 Les opérations archéologiques dans le secteur de l'ancienne prison © E. Belay, Inrap 33
Fig. 8 Le mur de terrasse du côté de l'Ecole municipale d'Art plastique © cliché Inrap 34
Fig. 9 Elévation d'une partie du mur de la ville de Mâcon servant de clôture à la maison de M. le marquis de Chevrier, ainsi que le parement dudit mur ruiné dans sa plus grande partie, André 1757 (AMM FF 22/67) 34
Fig. 10 Murs de la ville, cours Moreau, Jean-Baptiste Perret, 1891 © Musée des Ursulines, inv. 5537 34
Fig. 11 Extension du palais de justice, 1981, mise au jour de la fondation d'un mur antique © cliché G. Thomas, AMM 35
Fig. 12 Le couvent des Jacobins sur le plan Rancurel 36
Fig. 13 Mâcon au Moyen Âge du XIV^e^ au XVI^e^ siècles 37
Fig. 14 Le secteur du diagnostic sur le plan Du Bois de 1754 (AM). 38
Fig. 15 Le secteur du diagnostic sur le plan Bucker de 1893 (AM). 39
Fig. 16 Vue aérienne générale et de détail du nord du plateau de la Baille dans les années 80 Archives municipales de Mâcon, cliché Georges Thomas 39
Fig. 17 Vue de la portion de mur à gauche du rempart du *castrum* et croquis de la « fenêtre » © V. Brunet-Gaston 41
Fig. 18 Décor de besants sur une arcature et un pilier de l'église de la Charité-sur-Loire © Viollet-le-Duc 42
Fig. 19 Vue de l'angle de mur du rempart du *castrum* (petit côté), vue vers le sud-ouest © V. Brunet-Gaston 42
Fig. 20 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est © V. Brunet-Gaston 42
Fig. 21 Mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-ouest. Relevé au 1/20^e^ © V. Brunet-Gaston 43
Fig. 22 Localisation des relevés du parement du *castrum* © E.Belay 44
Fig. 23 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Relevé au 1/20^e^ (partie 1) © V. Brunet-Gaston 46
Fig. 24 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Relevé au 1/20^e^ (partie 2) © V. Brunet-Gaston 47
Fig. 25 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston 48
Fig. 26 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est, bloc cassé, parement au sol. A restaurer © V. Brunet-Gaston 48
Fig. 27 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Relevé au 1/20^e^ et photo © V. Brunet-Gaston 49
Fig. 28 Sondage au niveau du bloc à queue d'aronde © V. Brunet-Gaston 50
Fig. 29 Sondage au niveau du bloc à queue d'aronde (vue de dessus) © V. Brunet-Gaston 50
Fig. 30 Sondage au niveau du bloc à queue d'aronde, vue générale © V. Brunet-Gaston 50
Fig. 32 Section avec blocs en grand appareil, au niveau du préau de l'EMAP © V. Brunet-Gaston 50
Fig. 31 Mur du rempart en moellons © V. Brunet-Gaston 50
Fig. 33 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Cuisine de l'EMAP. Relevé au 1/20^e^ © V. Brunet-Gaston 51
Fig. 34 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Cuisine de l'EMAP. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston 51
Fig. 35 Profils conservés du mur du rempart. Cuisine de l'EMAP © V. Brunet-Gaston 52
Fig. 36 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Cuisine de l'EMAP. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston 53
Fig. 37 Vue du mur du rempart du *castrum*, vue vers le sud-est. Courette de l'EMAP. Couverture photographique © V. Brunet-Gaston 54
Fig. 38 Gravure du rempart et de la Tour de « l'Emap » © Musée des Ursulines, inv. 5537 56
Fig. 39 Cour de « l'Emap », envahie de lierre © V. Brunet-Gaston 56
Fig. 40 Relevés cumulés et gravure du tronçon du rempart © V. Brunet-Gaston 57
Fig. 41 Détail outil taillant grain d'orge © V. Brunet-Gaston 57
Fig. 42 Tour du *castrum*, vue depuis la rue du Paradis © V. Brunet-Gaston 57
Fig. 43 Conglomérat type Bourdeau (Savoie) © https://www.france-mineraux.fr/wp-content/uploads/2020/04/pierre-conglomerat-1.jpg 58
Fig. 44 Vue de la façade latérale Nord de la Maison Carrée à Nîmes (Gard) et détail des blocs à ciselure périmétrale et panneau © L'Ivre d'images Sarl 58
Fig. 45 Bloc de fenêtre en remploi, relevé au 1/10^e^ et clcihés © V. Brunet-Gaston 59
Fig. 46 Découpage de l'enrobé ; à l'arrière-plan, l'ancienne prison © cliché D.Barthèlemy, Inrap 64
Fig. 47 Début du décapage ; à l'arrière-plan, le mur de clôture aménagé au début du XIX^e^ siècle Us 11 cliché D.Barthèlemy, Inrap 64

Fig. 48 Plan général de l'opération © E.Belay, Inrap 65
Fig. 49 Plan du sondage 1 © E.Belay, Inrap 65
Fig. 50 Apparition des semelles de fondation des murs de la prison © cliché D.Barthèlemy, Inrap 66
Fig. 51 Sondage 1, à gauche le mur 004 © cliché Inrap 66
Fig. 52 Coupes 5 et 6, sud-est/nord-ouest du sondage 1 © C.Bioul, Inrap 67
Fig. 53 Coupe 1, sud-est/nord-ouest du sondage 1 © C.Bioul, Inrap 68
Fig. 54 Coupe 4, nord-ouest/ sud-est du sondage 1 © C.Bioul, Inrap 69
Fig. 55 Vue zénithale du sondage 1 © cliché Inrap 69
Fig. 56 La tranchée de récupération US 6 se situe globalement dans l'axe du mur interne de la terrasse © E.Belay, Inrap 70
Fig. 57 Coupe nord-ouest du sondage 1, vue générale de niveaux des phases 4, 5, 6 et 7 © cliché Inrap 71
Fig. 58 Coupe nord-ouest du sondage 1, vue générale de niveaux des phases 4, 5, 6 et 7 © cliché Inrap 72
Fig. 59 Sondage 1, les maçonneries (Us 8, 12, 19 et 22) appuyées contre le mur du rempart Us11 **et posées** sur le mur du *castrum* Us 20 © cliché P. Quenton, Inrap 73
Fig. 60 Vue large, en plan, des murs 10/46, 47 et 48, postérieurs au bassin, le mur 10 a été enlevé pour dégager le bassin © cliché P. Quenton, Inrap 74
Fig. 61 Jonction entre les murs 10/47 et 48, en plan © cliché P. Quenton, Inrap 74
Fig. 62 Les murs 24 et 31 dans l'alignement du mur 23 © cliché P. Quenton, Inrap 75
Fig. 63 Les murs 24 et 31 © cliché P. Quenton, Inrap 75
Fig. 64 Vue générale du sondage 1 ; au premier plan à droite le puits Us 67, à gauche la maçonnerie Us 96 © cliché Inrap 76
Fig. 65 Le puits Us 67 © cliché Inrap 76
Fig. 66 Le puits des Jacobins dans les sous-sols du tribunal © cliché D.Barthèlemy, Inrap 77
Fig. 67 Plan du nord du plateau de la Baille, 1ère moitié du 18e siècle © ADSL J2, extrait 77
Fig. 68 Coupe nord-ouest du sondage 1 ; à gauche le mur 46 et à droite le remblai Us 45 sur le sol carrelé Us 28 cliché Inrap 78
Fig. 69 Dégagement de l'intérieur du bassin, les remblais de comblement affectent un net pendage vers le nord-est cliché Inrap 79
Fig. 70 Le mur du *castrum* Us 20 © cliché Inrap 79
Fig. 71 A gauche sur la photo, la partie du parement (Us 42) décalé par l'installation de la conduite Us 41 © cliché Inrap 80
Fig. 72 Le mur Us 37 à la base de la coupe sous l'Us 30 © cliché Inrap 81
Fig. 73 Le mur Us 37 coupé par l'installation du caniveau Us 41 © cliché Inrap 81
Fig. 74 Vue d'ensemble du mur ouest du bassin, vers le sud © cliché Inrap 82
Fig. 75 Mur nord-ouest du bassin, jonction entre les murs 23 (à droite du cliché) et 36 © cliché Inrap 83
Fig. 76 Mur nord-ouest du bassin, côté interne © cliché Inrap 83
Fig. 77 Mur nord-ouest du bassin. Arc de décharge sous la canalisation de sortie © cliché Inrap 83
Fig. 78 Mur sud-ouest du bassin © cliché Inrap 84
Fig. 79 «Seuil» à l'angle des murs 43 et 51. A droite du cliché le dallage 28. Vue vers l'est © cliché Inrap 84
Fig. 80 Mur sud-est du bassin, côté interne © cliché Inrap 85
Fig. 82 Mur nord-est du bassin, côté interne. On distingue les reprises et les deux trous de boulin © cliché Inrap 85
Fig. 81 Mur sud-est du bassin, côté interne. La fondation du mur n'est pas atteinte au niveau du sondage profond © cliché Inrap 85
Fig. 83 Angle nord du bassin. Le mur 74 (à gauche) n'est pas chaîné au mur 36 (à droite, partie inférieure du mur nord-est du bassin), mais il est chaîné avec la réfection de la partie supérieure du mur nord-est du bassin, l'Us 82 © cliché Inrap 86
Fig. 84 Angle sud du bassin. Canalisation Us 85 en bas, Us 57 en haut © cliché Inrap 87
Fig. 85 Intérieur du bassin. Vue en plan de l'empreinte de dallage dans le mortier de chaux Us 63 © cliché Inrap 88
Fig. 86 Angle sud du bassin. Canalisation Us 57 © cliché Inrap 88
Fig. 87 Mur nord-ouest du bassin, côté interne. Le bourrelet de mortier de tuileau rose (Us 61) est bien visible © cliché Inrap 89
Fig. 88 Angle sud du bassin. Canalisation Us 85 en bas, Us 57 en haut. Le bourrelet de mortier de tuileau rose est visible à gauche du cliché © cliché Inrap 89
Fig. 91 Vue en plan de la canalisation Us 41 après enlèvement des dalles de couverture © cliché Inrap 90
Fig. 89 Partie centrale du mur nord-ouest du bassin. On peut observer une rainure verticale creusée dans l'enduit au-dessus de la canalisation de sortie © cliché Inrap 90
Fig. 90 Canalisation Us 41, à la base du mur nord-ouest : évacuation de l'eau du bassin en direction du rempart © cliché Inrap 90
Fig. 92 Mur nord-ouest du bassin (Us 36) : détail sur l'ouverture de la canalisation à l'intérieur du bassin © cliché Inrap 90
Fig. 93 Au fond le bassin bordé à gauche par les espaces carrelés Us 28 à gauche et Us 52 à droite © cliché Inrap 92
Fig. 94 Plan et coupe du vivier de 1475-1535, relevé J.-J. Schwien. 93
Fig. 95 Le seuil entre les deux espaces carrelés Us 28 et 52, vu du côté de l'Us 52 © cliché Inrap 94
Fig. 96 Coupe 7, est/ouest du sondage 1 © C.Bioul, Inrap 95
Fig. 97 Coupe sous le sol Us 52, entre le mur Us 51 et la fosse Us 68 © cliché Inrap 95
Fig. 98 Profils du sondage 1 © M. Lagache, Inrap 96
Fig. 99 Niveaux sous le radier d'installation du bassin Us 63 © cliché Inrap 97
Fig. 100 Cliché de travail, le sondage 1 a été mené au maximum des possibilités en profondeur © cliché Inrap 97

Fig. 101 Diagramme stratigraphique du sondage 2 © G. Rollier, Inrap 98
Fig. 102 Plan d'ensemble des sondages © E.Belay, Inrap 99
Fig. 103 Plan du sondage 2 © E.Belay, Inrap 100
Fig. 104 Coupe stratigraphique est/ouest du sondage 2 © C.Bioul, Inrap 100
Fig. 105 Vue depuis l'est du fond du sondage 2 avec au premier plan, la tranchée de récupération du mur M209, puis le pavement en carreaux de terre cuite SL211, et à l'arrière plan, les murs accolés M212 et M218 © cliché Inrap 101
Fig. 106 Vue depuis le nord des murs M212 et M218 © cliché Inrap 101
Fig. 107 Vue du parement ouest du mur 218 avec un enduit portant un badigeon de chaux © cliché Inrap 101
Fig. 108 Détail du *Pourtraict de la ville de Mascon*, par Raymond Rancurel, vers 1575. Musée des Ursulines. Inv5.760 104
Fig. 109 Détail de la Vue de Mâcon. 1580. « *Matiscona vulgo Mascon ad ararim flu probe munitum burgundiae oppidume M.D.LXXX* ». Musée de Ursulines. Inv. 13.187. Gravure reprise à l'identique par Jan Jansson au XVII^{e} siècle 104
Fig. 110 Mobilier associant la céramique culinaire grise dont une grande forme ouverte avec un bandeau digité externe sous la lèvre, des fragments de récipients du Service vert et de la céramique commune oxydante, ici un fond de pichet © cliché Inrap 106
Fig. 111 Us 30.1 : pichet en céramique oxydante glaçurée à décor de bandes blanches © cliché Inrap 107
Fig. 112 Us 30.2 : bords et anses de pichets glaçurés © cliché Inrap 107
Fig. 113 Us 30.3 : céramique culinaire grise, anse de marmite à anses coudées, bec ponté de cruche, anses en ruban © cliché Inrap 107
Fig. 114 Us 65 : poêlon en céramique culinaire grise, tessons du service vert et bord de pichet en céramique commune oxydante glaçurée © cliché Inrap 109
Fig. 115 Us 75 : cruche à bec pincé, service vert © cliché Inrap 110
Fig. 116 Us 38 : céramique glaçurée rouge ou brun à décor blanc et glaçurée noir © cliché Inrap 112
Fig. 117 Us 06 : Assiette en faïence dite « à cul noir » © cliché Inrap 113
Fig. 118 Clef à tige droite et anneau rhéniforme © cliché D.Barthèlemy, Inrap 115
Fig. 119 Plan des phases 1 à 5c du diagnostic © E.Belay, Inrap 117
Fig. 120 Plan de la phase 6 et des structures non datées du diagnostic © E.Belay, Inrap 118
Fig. 121 Diagramme stratigraphique des US significatives, sondages 1 et 2 © D.Barthèlemy, Inrap 120

III. Annexes

Annexe 1 Pierre de Saint Julien de Balleure, 1581

A Monsieur de Saint Julien De la Maison de Balleurre, doyen de Chalon et Grand Archidiacre à Mâcon sur son recueil des antiquités dudit Mâcon

[…] Mais le pis fut, que Jean comte de Mâcon, portant mal patiemment que le château de la Roche fut retombé à la dévotion de l'église, se saisit de la personne de l'évêque Aymon, le mit en prison cruelle, et lui fit souffrir de grèves peines : mais la cruauté du comte ne pouvait vaincre la patience de ce bon prélat. Et advint que (comme par vengeance, et punition divine) que le donjon du **château de Mâcon** (que le comte Guillaume avait fait garnir de tours de bois, de boulevards, et remparts) tomba, de façon que rien n'y resta d'entier […].
[…] Puis donc que l'épitaphe de Cluny porte, que Uvido comte de Mâcon se rendit moine, sans laisser aucun hoir au monde : et que les chroniqueurs de Mâcon dit que Guillaume Lallemant laissa pour son successeur un fils nommé Reynard, qui eut un fils Guillaume : dès lequel il continue sa race jusques au temps de Saint Louis, encore que je doute pas d'une telle, et si importante hoirie, que celle d'un comte de Mâcon, ne soit demeurée sans trouver qui se soit rendu capable de la recueillir : et que si fils ont manqué, les collatéraux (mêmement les comtes de Vienne) ne s'y sont montrés paresseux : l'obscurité de ce fait me presse, voir commande, de me retire de cette perquisition, et recherche : la laissant à qui aura loisir de s'y employer.
Comme que les choses soient passées, il est certain que Saint Louis Roi de France, ayant acquis le comté du Mâconnais, fonda un beau, et somptueux couvent de frères prêcheurs, de l'ordre de Saint Dominique, au même lieu où était le palais des comtes de Mâcon. Lequel par la rage, et ravage, de celle peste d'homme, qui usurpants le nom de réformés, difformaient toutes choses : fut commencé de ruiner, et anéantir au commencement du moi de mai 1562 et achevé 1567. Au paravent était gravé en une pierre carrée, mise au portail d'icelui couvent, que pape Innocent quatre à la requête du Roi Saint Louis présent et accompagné de Charles, et Robert ses frères, avait dédié, et consacré ladite église des Jacobins de Mâcon. Mais ladite pierre fut brisée lors du ravage. En a été sauvée une autre, sur laquelle est écrit, S.Ludovicus pÿssimus Rex Francorum huius loci fundator : anno CIC. CC.LV. On dit pareillement que le même pape étant venu opportunément de Lyon à Mâcon, que lors le bâtiment de Saint Pierre hors les murs (dès longtemps commencé par l'évêque Landric) se trouva parfait, il dédia aussi l'église dudit Saint Pierre.
Le gast fait au sus mentionné couvent des Jacobins, par ce barbare, et féditieux genre d'hommes (duquel ni la brisure des pierre, jadis bien élaborées, ni le feu des superbes bâtiments, ni le meurtre des hommes bourrelés, avec toutes les inhumanités, que les plus fameux en cruauté qui furent oncques, eussent pu inventer, ne contentait les fureurs) laissant un perpétuel désespoir de le pouvoir rebâtir : occasionna, que (pour tenir par ci après la ville en subjection, et pour garder les habitants d'une troisième révolte) on y commença une citadelle : en laquelle est compris le vieil château.
Par ce moyen (outre la perte de tel excellent couvent, et si magiquement bâti) plusieurs choses desquelles Mâcon était pour lors bien orné, lui manquent de présent. Le bailliage de Mâcon (qui est l'un des quatre bailliage généraux de France) n'a ores plus d'auditoire, ni de siège de justice Royale, et séculière. Les prisons sont en la maison d'un particulier, que le

geôlier tient de louage. Et (que je plains beaucoup) l'ancienne école rasée, le recteur et ses écoliers sont réduits à l'hôpital.
Quand aux Jacobins, le chapitre de Saint Vincent (qui est la cathédrale) touché de pitié de leurs infortunes, et pauvreté, les a accommodé d'une chapelle, et maisons au Bourg Saint Jean, où ils se sont rangés, et temporisent, faisant leur service en ce petit lieu, attendant meilleure provision de Dieu.
A ces calamités, s'ajouta en même temps, et par mêmes auteurs la ruine de toutes les églises de Mâcon, et (chose singulièrement à déplorer) par spéciale de l'église cathédrale : laquelle dépouillée de toutes ses bellesses, et ornements (mêmement des sièges du chœur, qui étaient bien des plus riches, et singuliers de France, tous peints, et l'historiés de personnage du vieil, et nouveau testament, avec un art incroyable effigies sur certaine patte, quasi toute recouverte d'or et d'azur) était réservée pour en faire un temple à la Geneviste. […]

[…] Le présentement seigneur de Berzé est nommé de Rochebaron, fils de messire Geoffroy de Rochebaron chevalier, et de dame Claire de Choiseul, fille du sieur de Clermont. Geoffroy fut fils de Philibert de Rochebaron, et de Catherine de Roussillon, dame de Roche taillé, ayant au paravent été mariée en la maison de Lugny. Philibert de Rochebaron seigneur de Cenves et Berzé, etc. fut fils de François de Rochebaron, et de Louise de Saillant : fille du bon sieur de Saillant Chancelier de Bourgogne. François fut fils de messire Claude de Rochebaron chevalier, et de dame Guye d'Angleure, au par avant veuve de messire Pierre Palatin de Dyo : et déjà dame de Joncy : selon qu'il appert par son épitaphe, sauvé de la ruine des Jacobins de Mâcon, où elle avait été enterré.[…]

[…] . Desdits messire Guillaume de la Guiche, et Isabeau de Nanton fut fils messire Jean de la Guiche : lequel en l'an 1365 épousa madame Marie de l'Espinasse : et étaient pour lors Sieurs de Combronde, et autres biens, advenus de présent aux Sieurs de Barbezieux. Lesdits Sieurs mariés furent tous deux enterrés au cloître des Jacobins de Mâcon, devant la porte du chapitre. Ce couvent a été ruiné par les Huguenots, et y a été dressé une citadelle, pour la conservation dudit Mâcon. […]

Annexe 2 Camille Ragut, 1864 (p.XCV)

[…] En 1180, le sénéchal de France rendit un arrêt* portant que le même comte tenait en fief son **château de Mâcon** ; qu'il n'aurait dans cette ville pas d'autre forteresse que la **tour existante** ; et, comme il l'avait fortifiée récemment, il fut déclaré que le roi pourrait en prendre possession quand il lui plairait et y introduire des hommes d'armes. […]

* Martène, I, 944 ; Brussel, p.523.

Annexe 3 Extrait des annales de l'académie de Mâcon, 1932

UNE DALLE FUNÉRAIRE DU XIIIe SIÈCLE DÉCOUVERTE AUX JACOBINS DE MACON [1]

Dans les derniers jours du mois d'avril 1932, des ouvriers, occupés à établir une canalisation, dans la maison d'arrêt de Mâcon, mettaient à jour, à l'angle sud-est du chemin de ronde, une large dalle de pierre gravée, brisée en plusieurs fragments.

Aussitôt avisé, je me rendis sur place et, ayant reconnu une pierre tombale, à effigie gravée, j'en demandai, d'accord avec notre confrère, M. le président Jeanton, retenu ailleurs, le dégagement et l'exhumation.

D'ores et déjà le niveau de la découverte : 1 m. 70 environ au-dessous du sol fortement remblayé, c'est-à-dire quelque peu plus bas que celui de la rue de la Prison toute voisine, et sa situation aux abords de l'église du couvent des Jacobins, brûlé au XVIe siècle, donnaient à penser que l'on se trouvait en présence d'une tombe du cimetière ou du cloître de cet ancien établissement religieux. Cette hypothèse se trouva pleinement confirmée, dans la suite, par la mise à jour, sous la pierre, d'une fosse maçonnée et d'ossements humains épars,

1. Présenté à la séance du 12 mai 1932.

ainsi que d'amorces de dallages marquant, à n'en pas douter, l'ancien niveau du sol.

***

La dalle, de forme parfaitement rectangulaire et de dimensions considérables, puisqu'elle ne mesure pas moins de 1 m. 12 de largeur sur 2 m. 54 de hauteur et 0 m. 10 d'épaisseur moyenne, est en beau calcaire rose de Flacé, bien poli et finement gravé.

Au centre est un personnage debout, la tête légèrement de profil, où l'on peut encore distinguer quelques mèches de cheveux et, semble-t-il, un petit bonnet. Le corps, représenté de face, est vêtu d'une robe ou d'un ample surcot flottant, sans ceinture, descendant jusqu'à mi-jambe ; les mains sont jointes devant la poitrine, dans l'attitude de la prière, tandis que les pieds, chaussés de simples brodequins, reposent sur un lion couché, figuré de profil, sauf la tête qui est de face. A noter encore la présence d'un coussin sous le pied gauche du personnage.

Il est représenté en grandeur naturelle, soit 1 m. 69 de la tête aux talons.

A l'entour se développe une élégante arcature gothique trilobée, décorée de fleurons ; dans les écoinçons, deux anges, à mi-corps, agitent gracieusement, chacun, un encensoir.

Quant à l'épitaphe, très soigneusement composée et gravée, elle se déroule d'une allure parfaitement régulière sur les quatre faces de la dalle, soulignée de deux larges traits parallèles. Tracés en belle et souple écriture onciale, les mots s'y lisent clairement, sans aucune abréviation, simplement sépa-

rés les uns des autres, suivant l'usage, par des groupes de points superposés.

✠ HIC:IACET:IOhAnnES:
CHAANEL:DE:PONTEVALLIS:QVI:OBIIT:ANNO:DOMINI:MIL
LESIMO:DVCENTESIMO:
ONAGESIMO:SEPTIMO:TERCIO:DECIMO:KALENDAS:DECENBRIS

C'est-à-dire :

Ci-gît Jean Chânel de Pont-de-Vaux qui trépassa l'an du Seigneur 1297, le 13e jour des calendes de décembre.

Comme le comput utilisé au moyen âge est le même que celui des Romains dont les calendes étaient le premier jour du mois, cette date correspond exactement au 19 novembre 1297 [1].

Le nom patronymique Chanel et sa forme primitive Chavanel se rencontrent encore aujourd'hui dans une partie de la Bresse. Déjà au XIIIe siècle il était répandu, puisqu'un rôle de redevances de l'année 1293 mentionne trois personnages de ce nom à Pont-de-Vaux même [2] ; l'un d'eux, d'ailleurs, porte, comme celui dont nous avons l'effigie, le prénom de Jean, et il est possible que ce soit le même homme.

***

Encore voudrions-nous connaître la qualité et le rang social du défunt. A défaut de l'inscription, muette sur ce point, force nous est d'étudier l'effigie elle-même.

1. Je ne signale qu'en passant la rectification prétendue d'un auteur anonyme écrivant au début du mois de mai suivant, dans un journal local, « que la date du décès, inscrite en toutes lettres sur la tombe, est antérieure à 1200 ». Une telle fantaisie doublée d'une aussi forte erreur, a de quoi vraiment vous faire perdre votre latin. Tout, au contraire, inscription textuelle, écriture, costume du personnage, décor de l'arcature, dénote le XIIIe siècle finissant.

2. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 706, n° 1.

Le dais gothique et les anges encenseurs sont des symboles qui conviennent absolument à toutes les sépultures chrétiennes. Comme l'a magnifiquement exprimé Émile Mâle, dans l'art religieux du XIII^e siècle, « le mort apparaît avec une sérénité, une noblesse qui ne sont déjà plus de ce monde. Est-ce un bienheureux ? On pourrait le croire et l'artiste voudrait que nous le croyions. Ce n'est pas sans raison qu'il met au-dessus de sa tête... un dais sculpté pareil à ceux qui surmontent la tête des saints au portail des cathédrales. Il apparaît sous une belle arcade trilobée que surmontent les clochetons d'une cité sainte : tels se montrent les saints aux vitraux du XIII^e et du XIV^e siècle ; la ressemblance est frappante. Ainsi cette arcade symbolique, où passe parfois un vol d'anges, est une porte ouverte sur un autre monde et le mort transfiguré paraît franchir le seuil de l'éternité... Toutes les effigies funéraires ressemblent à des images de bienheureux : les anges descendent du ciel, s'approchent du défunt et balancent devant lui des encensoirs comme ils font devant les confesseurs ou devant les martyrs ».

Dès l'abord, l'emplacement même de la découverte suggère à l'esprit l'hypothèse d'un personnage ecclésiastique, d'un religieux du couvent des Jacobins. Et en effet, le costume ample, l'attitude pieuse et recueillie de l'effigie penchent en faveur de cette interprétation ; par contre, la présence du lion ne semble guère s'accorder avec la douceur apostolique qui doit animer les serviteurs de Dieu. Et s'il paraît naturel de songer au verset biblique : « Tu marcheras sur le lion et le dragon, tu fouleras aux pieds l'aspic et le basilic », cependant il faut reconnaître qu'alors que le dragon est souvent représenté au XIII^e siècle aux pieds des évêques, des abbés et des

PIERRE TOMBALE DU COUVENT DES JACOBINS DE MACON.

clercs, jamais le lion ne figure à la même place avant le XVe ou le XVIe siècle.

Quant aux archives du couvent des Dominicains de Mâcon, ce qu'il en reste ne peut nous donner, on le sait, aucun éclaircissement.

Cependant l'historien Pierre de Saint-Julien de Balleure, archidiacre de Saint-Vincent de Mâcon, dans ses deux livres des *Antiquités de Mascon*, publiés à Paris en 1580, raconte la fondation par le roi Saint-Louis, vers 1250, du couvent des Frères Prêcheurs ou Jacobins de Mâcon. Magnifiquement construit, il fut quelques années plus tard, à la requête du roi et en sa présence, consacré par le pape Innocent IV, en personne. Dans la suite, beaucoup de notables personnages, laïques et ecclésiastiques, y élirent leur sépulture.

Non loin de là, l'abbaye de Lancharre, à la même époque, a donné asile à des sépultures du même genre. Aujourd'hui encore, son église restaurée abrite les belles pierres tombales d'Isabeau de Vauvry, morte en 1295, et de son mari Geoffroy de Germolles, chevalier, mort en 1297 — l'année même du décès de Jean Chânel — qui figurent les défunts sous le même dais et avec les mêmes anges encenseurs. De même encore, le lion figure sous les pieds de l'un comme sous ceux de l'autre. Mais, par contre, de très importantes différences les séparent : l'absence complète de costume militaire, d'armure ou d'épée, d'écu même. Elles suffisent à faire écarter l'hypothèse d'un personnage noble.

Pas davantage, non plus, on ne saurait reconnaître en notre Jean Chânel un chevalier de l'Ordre du Temple ou un hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem ; il lui manquerait la coiffure et les autres emblèmes distinctifs de ces ordres militaire ou religieux.

Reste l'hypothèse d'un bourgeois ; c'est, je crois, la plus sérieuse ; du moins, c'est elle qui réunit le plus d'analogies et de vraisemblance. Ample vêtement flottant, sans ceinture et sans ornement, et simples brodequins, figurés sur notre effigie, sont en effet ceux de la bourgeoisie du XIII^e siècle ; tout spécialement encore, le bonnet qu'on peut apercevoir sur la tête du défunt est caractéristique de cette classe sociale, à la même époque. Quant au lion, dont la présence paraît un peu énigmatique, il ne serait pas impossible d'y voir un symbole des prétentions, justes ou illicites, nous ne savons, de notre Jean Chânel, à un rang social plus élevé.

***

Quoi qu'il en soit, il restait à assurer la restauration et la conservation de cette belle dalle funéraire, d'autant plus intéressante pour nous qu'elle est la seule, de son époque, que nous gardions encore au complet, dans notre ville.

C'est, aujourd'hui, chose faite. Les divers fragments, — plusieurs atteignent près d'un mètre carré — ont été très soigneusement recueillis, rapprochés, fixés [1]. Désormais l'effigie funéraire de Jean Chânel se dresse, vigilante, aux pieds même des tours de notre vieille cathédrale Saint-Vincent, dont, vivant, il a, sans doute, pu voir ériger les couronnements.

A. MORGAND,
Membre titulaire.

1. Le transport et l'aménagement de la dalle ayant coûté la somme de 695 francs, le Conseil général de Saône-et-Loire a bien voulu prendre à sa charge la plus grosse part des frais : 400 francs ; l'Académie de Mâcon a offert 100 francs ; la ville a fourni le reste.

Annexe 4 Etats des documents conservés aux Archives municipales de Mâcon, relatifs aux travaux entrepris sur le rempart en 1567, José Raymond, Archives municipales de Mâcon

EE10/15 : Etat des frais et dépenses engagées par les échevins pour réparer la brèche (de 20 pieds de long, soit environ 6m) apparue dans les remparts le 8 janvier 1568, derrière le couvent des Jacobins, par commandement du sieur de Trémont, gouverneur, et sous la conduite du sieur de Villers, commissaire des fortifications de Bourgogne (certifié le 26 mai 1568)

EE10/36 : Requête de Noël Chamereaut, charretier à Mâcon, au lieutenant général au bailliage, se plaignant d'un an de retard dans le paiement d'une facture de 33 livres 18 sols de la part des échevins de cette ville. Cet homme aurait transporté 286 bottes (tonneaux) d'eau, employée l'année précédente à la confection du mortier utilisé afin de réparer la brèche apparue sur les remparts, derrière le couvent des Jacobins (le 28 janvier 1569) ; **EE10/37** : Quittance des différents lots de bois fournis (sans date) ; **EE10/38** : Mémoire des journées effectuées par plusieurs manouvriers (liste fournie) entre le lundi 12 janvier et le 7 février 1568, lesquels ont touché 6 blancs par journée (le 27 janvier 1568) ; **EE10/39** : Quittance de Humbert Vineret, marchand de Saint-Laurent-sur-Saône, pour la somme de 8 livres, 4 sols et 6 deniers, versée par les échevins de Mâcon pour 94 moiterées de chaux et du bois, utilisés pour réparer la brèche du rempart derrière le couvent des Jacobins (1568) ; **EE10/40** : Quittance de Humbert Vineret, marchand de Saint-Laurent-sur-Saône, pour la somme de 24 sols, versée par Philibert Panetier, échevin, pour 12 bennots de chaux, ainsi que 2 sols payés à Thomas Foretier et le neveu de Champanay pour leur transport (le 20 septembre1568) ; **EE10/41** : Quittance de des mains de Vincent Garin pour la somme de 5 livres, versée par Estier Severt, échevin, pour avoir transmis aux villages du Mâconnais les commissions ordonnant de venir prendre part à la réparation des remparts de Mâcon (le 3 février 1568) ; **EE10/42** : Reconnaissance de dette de Charles Descrivieux et François Delaporte envers Laurent de Chastenay, élu pour le roi en Beaujolais, pour la somme de 65 livres et 5 sols correspondant à la livraison de 145 livres de poudre d'arquebuse (le 12 juillet 1568) ; **EE10/43** : Quittance de la femme de Nicolas Chardonnay pour la somme de 40 sols, versée par les échevins pour les journées effectuées par son mari à charrier du sable pour la réparation de la brèche dans les remparts (le 29 janvier 1568) ;

EE10/46 : Liste des gagne-deniers ayant travaillé à la réparation de la brèche les 26 et 27 janvier 1568, à raison de 2 sols et 6 deniers chacun, payés par le sieur Pierre Blanchard (janvier 1568) ; **EE10/47** : Quittance de François De l'orme/Delorme pour la somme de 15 livres 6 sols reçue des mains de Philibert Pannetier et Etienne Sévert pour divers charrois de pierres et de sable réalisés à la brèche du rempart derrière le couvent des Jacobins sur les deux dernières années (le 15 février 1569) ; **EE10/48** : Quittance de Noël Chamereaut, charretier à Mâcon, pour la somme de 16 livres, 8 sols et 4 deniers versée par les échevins Pierre Blanchard, Philibert Panetier et François Du Four, pour 197 bottes d'eau livrées pour la confection du mortier destiné à la brèche du rempart derrière le rempart des Jacobins en janvier 1568 (le 14 février 1569) ; **EE10/49** : Quittance de Claude Quinson, marchand à Mâcon, pour la somme de 18 livres, 19 sols et 5 deniers reçue des mains de Pierre Blanchard, pour reste des charrois de chaux qu'il a faits pour la réparation de la brèche derrière les Jacobins en janvier 1568 (le 18 juillet 1569) ; **EE10/50** : Quittance de Claude Quinsson,

charretier à Mâcon, pour la somme de 15 livres tournois reçue des mains de Pierre Blanchard, échevin, pour les charrois de chaux, de sable et de bois pour la nouvelle brèche (le 28 janvier 1568) ; **EE10/51** : Quittance de Claude de La Fontaine pour la somme de 12 livres tournois, reçue des mains de Pierre Blanchard, pour la vente de 3 poussons de vin rouge (le 4 février 1568) ; **EE10/52** : Quittance du sieur Garin pour la somme de 7 livres, 10 sols reçue des mains de Pierre Blanchard, échevin, pour la vente et la livraison d'une botte de vin clairet pour ceux qui travaillent à la brèche (le 4 février 1568) ; **EE10/53** : Quittance de A. Fevre pour la somme de 8 livres tournois reçue de François Dufourt, marchand de Mâcon, pour la livraison (et vente ?) d'une botte de vin rouge destinée à ceux qui travaillent à la réparation de la brèche derrière les Jacobins (le 28 janvier 1568) ; **EE10/54** : Quittance de Claude Croisant, pour la somme de 4 livres tournois reçue des mains de François Dufour, marchand et échevin de Mâcon, pour vente et livraison d'un pousson (unité de mesure) de vin clairet mené au château pour servir à ceux qui travaillent à la réparation de la brèche (le 26 janvier 1568) ; Quittance de Denys Chuffaing marchand de Mâcon, pour la somme de 11 livres 5 sols, reçue de François Dufour, échevin, pour la vente de 3 poussons de vin clairet destinés à ceux qui travaillent à la réparation de la brèche (le 27 janvier 1568) ; **EE10/55** : Quittance d'Antoine Cornille, menuisier de Mâcon, pour la somme de 4 livres tournois, reçue des mains de Pierre Blanchard, échevin, pour le bois et les clous qu'il a fournis (pour faire des hottes à transporter le mortier et une caisse dans laquelle jeter les pierres) utilisés à la réparation de la brèche derrière le couvent des Jacobins (le 27 janvier 1568) ; **EE10/56** : Quittance de Guillaume Ryvat, laboureur, pour la somme de 4 livres tournois, reçue des mains de Philibert Pannetier, bourgeois et échevin de Mâcon, pour vente et livraison d'un poisson de vin rouge destiné à ceux qui travaillent à la réparation de la brèche derrière le couvent des Jacobins (le 4 avril 1568) ; **EE10/57** : Quittance de François Chamault de Sancé pour la somme de 12 livres tournois, reçue des mains de Philibert Panetier, pour la vente de 3 poissons de vin destiné à ceux qui travaillent à la réparation de la brèche (le 27 mai 1568) ; **EE10/58** : Quittance de Louis Gerbes, laboureur de Sancé, pour la somme de 12 livres tournois, reçue des mains de Philibert Panetier, pour la vente de 3 poissons de vin rouge remis au château royal de Mâcon et bus par ceux qui travaillent à réparer la brèche derrière le couvent des Jacobins (le 5 mars 1568) ; **EE10/59** : Quittance de Simon Paille pour la somme de 7 livres tournois, reçue des échevins de Mâcon, pour la vente de 2 poissons de vins rouge destinés au château, pour ceux qui travaillent à la réparation de la brèche (le 17 janvier 1568) ; **EE10/60** : Quittance de Jacques de la Rochette pour la somme de 16 livres tournois, reçue des mains d'Etienne Severt, échevin, pour la vente de 2 bottes de vin destinées à ceux qui travaillent à la réparation de la brèche (le 18 janvier 1568) ; **EE10/61** : Ordre passé au sieur Blanchard, receveur des deniers communs de la ville, de payer la somme de 3 livres tournois au sieur Laurent Matherat, cordier à Mâcon, dont les cordes et cordeaux ont été utilisés pour faire « le toisage et autres choses » à la brèche survenue au rempart de la ville ; quittance dudit Matherat pour ladite somme (le 29 janvier 1568) ;

IV. Inventaires

Inventaire des US

US **001** **Interpret :** Sol construit

Type: positive **Séquence :** Utilisation

Sol goudronné actuel. XXe siècle

Sur 002 ;

Sous

Equiv 201 ;

Prof: 4 cm

Structure: Goudron **Couleur:** Noir

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US **002** **Interpret :** Sol radier

Type: Positive **Séquence :** Construction

Graviers jaunes, support du sol goudronné actuel. XXe siècle

Sur 003 ; 034 ;

Sous 001 ;

Equiv 202 ;

Prof: 30 cm

Structure: Graviers **Couleur:** Jaune

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ;

US **003** **Interpret :** Remblai

Type: positive **Séquence :** Destruction

Remblais, XXe siècle
Observés sur l'ensemble de l'emprise

Sur 004 ; 006 ; 007 ; 009 ; 010 ; 071 ; 073 ; 098 ; 100 ;

Sous 002 ; 034 ;

Structure: Limon **Couleur:** Gris foncé

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites ; pierres grosses ;

US **004** **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Prison XXe siècle : Mur NE/SO en béton
Fondation large d'1,20 m, élévation large de 50 cm

Sur 005 ; 017 ; 027 ; 039 ; 100 ;

Sous 003 ;

Long: + de 12 m
Larg: 120 cm

US **005** **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de terre de jardin, rapportée ? Observé à l'ouest du bassin. Postérieure au bassin.
Couche assez semblable à l'us 49, à l'est du bassin

Sur 008 ; 011 ; 013 ; 014 ; 027 ; 033 ; 039 ;

Sous 004 ; 006 ; 007 ; 009 ; 010 ; 100 ;

Equiv 014 ; 015 ; 016 ; 206 ;

Prof: 60 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: graviers ;

US **006** **Interpret :** Tranchée de récupération

Type: Composite **Séquence :** Destruction

Tranchée de récupération des murs 66 / 23 / 36 / 24 et 31, observée sur quasiment toute la longeur du sondage. Large de 80 cm à la base et jusqu'à 1,50 m au maximum.
Qq fragments de faience et de tuiles récentes : récupération du XXe siècle ?

Sur 005 ; 023 ; 024 ; 027 ; 031 ; 036 ; 045 ; 066 ; 071 ; 087 ;

Sous 003 ; 100 ;

Prof: 80 cm
Long: 12 m
Larg: 80 cm

Creusement

Plan: Linéaire

Bords: Droits évasés

Fond: Plat

Comblement

Structure: Limon

Texture: Hétérogène

Compacité: Compact

Couleur: Brun foncé

Incl: graviers ; t. c. archi ; mortier ;

US 007 **Interpret :** Tuyaux

Type: Composite **Séquence :** Utilisation

Double tranchée de cananlisation avec un tyau en grès et un tuyau en béton, parallèle au mur de la prison (Us 4). XIXe ou XXe

Sur 005 ; 012 ; 015 ;

Sous 003 ;

Prof: 80 cm
Larg: + de 70 cm

Creusement

Plan: Linéaire

Bords: Droits verticaux

Fond: Courbe

Comblement

Structure: Limon graveleux

Texture: Hétérogène

Compacité: Compact

Couleur:

US 008 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur, contrefort du rempart ? Perpendiculaire au mur de clôture actuel. Apparait à 1,40 m sous le sol actuel.
Trapézoïdal : de 95 à 108 cm de côté. Chaîné avec la partie basse du mur 11. L'arase du mur 8 est au même niveau que le sol 17 et au même niveau que la dernière assise parementée du mur 11 (au-dessus le parement est arraché).
Moellons grossièrement équarris de 10 à 30 cm de long et 10 cm épaisseur.

Sur 019 ; 020 ; 022 ;

Sous 005 ; 016 ; 021 ; 013 ;

Prof: 60 cm
Long: 123 cm
Larg: + de 95 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux avec graviers beiges; Assises: 6; Hteur cm: 60

US 009 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Prison XXe siècle : Mur NE/SO en béton

Sur 005 ; 071 ; 072 ; 100 ;

Sous 003 ;

Prof: 1 m
Long: 15 m
Larg: 1 m

US 010 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur NO / SE. Prend appui contre le mur Ouest du bassin. Chaîné avec le mur 47. Mur plus large à l'ouest
Construction grossière, avec mortier débordant, du même type que le mur 24. Très solide, difficile à casser.

Sur 005 ; 023 ; 56 ?;

Sous 003 ; 038 ; 033 ;

Equiv 047 ;

Prof: 1,20 m
Larg: 60 cm

Blocage: Nature: Pierres brutes; Dispos: Blocage; Liant: Mortier gris; Hteur cm: 1,20

US 011 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Soubassement du mur de clôture actuel (au-dessus du rempart). Antérieur au niveau de terre de jardin Us 5.

Sur 019 ; 022 ?;

Sous 005 ; 014 ; 015 ; 013 ;

US 012 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Mur NO / SE, observé dans la berme. Contemporain du mur 8 ?

Sur 019 ;

Sous 007 ; 013 ;

Prof: 60 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier de chaux; Hteur cm: 60

US 013 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai observé entre les murs 8 et 12. Formé de petits cailloux gris-jaune, très homogène. 1 tesson de faience : XIXe siècle ?

Sur 008 ; 011 ; 012 ; 019 ; 020 ; 022 ; 042 ;

Sous 005 ;

Equiv 029 ;

Structure: Pierres

Compacité: Meuble

Couleur: Gris-jaune

Texture: Homogène

US 014 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de terre de jardin, rapporté ? Observé contre le mur 11 : même phénomène que l'us 5

Sur 011 ; 015 ;

Sous 005 ;

Equiv 005 ;

Prof: 50 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: graviers ;

US 015 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de terre de jardin, rapportée ? Observé contre le mur 11 : même phénomène que l'us 5.
Couche hétérogène, plus ou moins sableuse ou gravillonneuse.

Sur 011 ; 016 ;

Sous 014 ; 007 ;

Equiv 005 ;

Prof: 40 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

Incl: galets ;

US 016 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de terre de jardin, rapportée ? Observé contre le mur 11 : même phénomène que l'us 5.

Sur 008 ; 017 ;

Sous 015 ;

Equiv 005 ; 027 ;

Prof: 18 cm
Larg: 130 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun gris

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: céramiques ; graviers ;

US 017 **Interpret :** Sol terre

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de sol (limon brun induré, très compact), observé sur environ 2 m2, vers les murs 8 et 11.

Sur 018 ; 029 ;

Sous 016 ; 004 ;

Prof: 4 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: graviers ; pierres petites ;

US 018 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Remblais ? Niveau observé à l'ouest du bassin, sous le mur 4.

Sur 021 ; 039 ;

Sous 017 ; 029 ;

Prof: 50 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun noir

Compacité: **Texture:**

Incl: t. c. archi g. qté; pierres petites ; céramiques ;

US 019 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur NO / SE, apparait à 2 m de profondeur, sous les murs 8, 11 et 12. Chaîné avec le mur 22.
Fondation recouverte d'un niveau de chaux sur la partie supéreure (lit de pose ?). Le mur 8 est posé sur ce niveau de chaux. Le mur 19 repose sur l'arase du mur 20 et il semble lui-même arraché du côté est (par les remblais type Us 21 ?)

Sur 020 ;

Sous 008 ; 013 ; 011 ; 012 ;

Prof: 40 cm
Long: 1,30 m
Larg: 88 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Module: 15 à 30; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: Mortier beige; Assises: 4; Hteur cm: 40

US 020 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Partie supérieure du rempart gallo-romain ? Moellons taillés avec effet "bosselé" et mortier de tuileau. Mur arraché sur sa partie supérieure. La largeur de ce mur n'a pas pu être mesurée.
Partie nord renovée (voir us 42).

Sur

Sous 013 ; 019 ; 042 ; 021 ; 029 ; 030 ; 008 ;

Prof: + de 1,55 m
Long: + de 2,50 m
Larg: + de 1,10 m

Elévation: Nature: Moellons taillés; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: Mortier de tuileau; Assises: 13; Hteur cm: 1,55

- Enduit : Fragments d'enduit beige (3 à 4 cm d'épaisseur) avec micro graviers

---

US 021 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Différentes couches de remblais hétérogène, observé entre le mur ouest du bassin et le rempart, sous les niveaux de terre de jardins. Pendage du remblai vers l'ouest.

Sur 008 ; 020 ; 023 ; 030 ;

Sous 018 ; 029 ; 039 ;

Equiv 025 ; 087 ;

Prof: + de 50 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun beige

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ; céramiques ;

US 022 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Mur situé sous le mur 11, chainé avec le mur 19

Sur

Sous 008 ; 011 ?; 013 ;

Prof: 35 cm
Long: 1,25 m
Larg: 35 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier de chaux; Assises: 3; Hteur cm: 35

US 023 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur NE / SO, partie sud du mur ouest du bassin, antérieur au mur 36. Trou de boulin (us 78). Présence d'un ressaut sous le trou de boulin : étape de construction antérieure ?
Moellons (calcaire rose ou blanc) grossièrement équarris, de petites et moyennes tailles. Lits irréguliers.

Sur

Sous 006 ; 010 ; 030 ; 036 ; 021 ; 040 ; 038 ; 035 ; 043 ; 078 ;

Prof: + de 2 m
Long: 3 m
Larg: 53 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: mortier de chaux gris; Hteur cm: 2

- Enduit : Enduit sur le parement est

US 024 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Naturelle

Mur NE / SO, accolé au mur 36. Construction grossière, avec mortier débordant, du même type que le mur 10

Sur 036 ;

Sous 006 ; 031 ;

Prof: ? 30 cm
Long: 3 m
Larg: 80 cm

Blocage: Nature: Pierres brutes; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux

---

US 025 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : remblai entre les murs 4 et 24, partie nord (équivalent us 21)

Sur

Sous

Equiv 021 ;

Structure: Pierres **Couleur:** Gris

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: céramiques ;

US 026 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : remblai à la jonction des murs 10 et 23, à 1,70 m de profondeur. Equivalent à l'us 38.

Sur

Sous 027 ;

Equiv 038 ;

Structure: **Couleur:**

Compacité: **Texture:**

US 027 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de terre de jardin, équivalente à l'us 16, située entre les murs 4 et 66/23

Sur 026 ; 039 ; 045 ;

Sous 006 ; 005 ; 004 ;

Equiv 016 ;

Prof: 25 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun gris

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: graviers ;

US 028 **Interpret :** Sol construit

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Sol en carreaux de terre cuite (XVe siècle ?) lié au bassin.
Contemporain du sol 52. Altitude : 190,07 m
Taille des carreaux : 14,5x15 ou 15x15,5 ou 15,5x16.
Joints irréguliers (4 à 20 mm, moyenne de 10 mm).
Trois carreaux rectangulaires dans l'angle nord (25x12x2,5)

Sur 079 ;

Sous 045 ; 044 ; 046 ;

Equiv 052 ; 211 ;

Prof: 5 cm
Long: 3 m
Larg: 75 cm

Fondation: Nature: Mortier de chaux; Dispos: Chape; Liant: Mortier de chaux jaune beige; Hteur cm: 3

Surface: Nature: Dalles en terre cuite; Module: 15x15; Dispos: A plat; Hteur: Mortier de chaux gris-beige; Hteur cm: 2,5

- Seuil : Qielques carreaux et un bloc, surelevé : un seuil ? Au sud du bassin

Long: 75; Larg: 45

US 029 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai de pierres, au sud du mur 8, très meuble. Equivalent au remblai us 13 ?

Sur 018 ; 020 ; 021 ;

Sous 017 ;

Equiv 013 ?;

Prof: 1 m
Long: + de 2 m
Larg: + de 1,30 m

Structure: Pierres **Couleur:** Blanc beige

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

US 030 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai observé entre le mur ouest du bassin et le rempart, sous l'us 30 (contemporain ?). Une poche (surceusement ?) avec nombreux vases.
Pendage du remblai vers l'ouest.

Sur 0,36 ; 020 ; 023 ; 035 ; 037 ; 040 ;

Sous 021 ;

Prof: + de 50 cm

Structure: Limon **Couleur:** Gris

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites g. qté; t. c. archi g. qté; céramiques g. qté;

US 031 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Reprise de maçonnerie, à l'extrémité du mur 24. Peu profonde. Pas observée dans la partie nord du sondage.

Sur 024 ;

Sous 006 ;

Prof: 40 cm
Long: 1,80 m
Larg: 70 cm

Blocage: Nature: Pierres brutes; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux

---

US 032 **Interpret :** Empierrement

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Empierrement, formé de deux blocs taillés. Postérieur au remblai qui comble le bassin. Cet empierrement est apparu à la même hauteur que le mur 10.

Sur 038 ;

Sous 033 ;

Long: 40 cm
Larg: 30 cm

Surface: Nature: Dalles en pierre; Module: 40x30; Dispos: A plat; Hteur: Aucun

---

US 033 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblais dans la partie supérieure du sondage, à l'est du sondage 1.

Sur 010 ; 032 ; 050 ?; 068 ?;

Sous 005 ;

Equiv 073 ?;

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

US 034 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Prison XXe siècle : Mur NE/SO en béton

Sur 003 ;

Sous 002 ;

Long: + de 12 m
Larg: 1,10 m

US 035 **Interpret :** Sol terre

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de sol ? Ou remblai induré ? Observé contre le mur ouest du bassin. Apparaît à 2,80 m sous le sol actuel.

Sur 023 ; 037 ;

Sous 030 ; 040 ;

Prof: + de 10 cm
Larg: 150 cm

Structure: Argile **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

US 036 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur ouest du bassin, perçé par la canalisation 41. Postérieur au mur 23. Semble moins profond que le mur 23.
Mur qui va plus loin que la partie nord du bassin et qui présente deux légères bifurcations, vers l'est puis vers le nord. Bourrelet côté ouest, au-dessus de la canalisation 41.

Sur 023 ;

Sous 006 ; 024 ; 038 ; 061 ; 062 ; 074 ;

Prof: 2,8 m
Long: 10 m
Larg: 60 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux gris

- Enduit : Uniquement sur le parement est (intérieur bassin). Enduit fin, beige (us technique : 62)

Prof: 1 cm;

US 037 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Tronçon de mur, observé sur moins d'1 mètre de long, dans le petit sondage profond entre le mur ouest du bassin et le rempart.
Ce mr est coupé par la canalisation du bassin

Sur

Sous 030 ; 035 ;

Long: 1 m
Larg: 55 cm

US 038 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : remblais dans la partie supérieure du bassin. Niveaux hétérogènes. Pendage vers l'ouest

Sur 010 ; 023 ; 036 ; 043 ; 047 ?; 056 ; 061 ; 074 ;

Sous 032 ; 050 ; 099 ;

Equiv 026 ;

Prof: + de 1,80 m
Long: 8 m
Larg: 4 m

Structure: Limon argileux **Couleur:** Brun

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: t. c. archi g. qté; pierres petites ; pierres grosses ;

US 039 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Niveau de remblais, observé à l'ouest du bassin

Sur 021 ; 087 ;

Sous 004 ; 027 ; 005 ; 018 ;

Prof: ? 35 cm

Structure: Argile **Couleur:** Brun beige

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 040 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai contre le mur 23

Sur 023 ; 035 ;

Sous 030 ;

Prof: 20 cm
Larg: 70 cm

Structure: Limon **Couleur:** Gris

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites g. qté;

US 041 **Interpret :** Canalisation

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Canalisation (évacuation de l'eau) du bassin, prise dans le mur ouest (us 36).
Dalle du fond : monobloc concave, large de 60 cm. Dimension interne : 40 cm largeur et 22 cm profondeur.
Dalle de couverture : bloc plat, carré, 60 cm de côté, 9 cm épaisseur.
Traces d'érosion dues à l'eau : trous dans les pierres.
Le mur 36 présente un bourrelet au-dessus de la canalisation, côté externe : renfort.

Sur 076 ;

Sous 075 ;

Fondation: Nature: Dalles en pierre concave; Dispos: A plat; Liant: Aucun

---

US 042 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Refection du mur 20 (rempart), au-dessus du passage de la canalisation du bassin.
Parement, mortier, taille des pierres … différents du mur 20.

Sur 020 ;

Sous 013 ;

Prof: 1 m
Long: + de 80 cm
Larg: 30 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier gris

---

US 043 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur sud du bassin, appuyé contre le mur 23 et chaîné avec la partie basse du mur 51, au niveau de la canalisation la plus profonde. Il est cassé par le mur 47 et par la fosse 44.

Sur 023 ;

Sous 038 ; 044 ; 079 ?; 047 ; 046 ;

Prof: 1,8 m
Long: 4 m
Larg: 0,6 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries, TCA; Module: 25x12x2; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: Mortier blanc-beige avec petits graviers; Hteur cm: 1,80 m

- Seuil : Dalle plate appuyée contre le mur 23.
Passage / entrée ? Contre un ressaut au sud (marche ?). Pas de trace de mortier ni de lit de pose sur cette dalle plate.

Prof: 6; Long: 62; Larg: 33

- Enduit : Enduit bien conservé : mortier de chaux blanc, très fin avec micro graviers

---

US 044 **Interpret :** Fosse

Type: Composite **Séquence :** Destruction

Creusement ou fosse qui coupe le mur 43 et le sol 28.

Sur 028 ; 043 ; 079 ;

Sous 045 ;

Long: 1,2 cm
Larg: 1,1 cm

Creusement

Plan: ?

Bords: Courbes

Fond: Courbe

Comblement

Structure: Limon

Texture: Homogène

Compacité: Meuble

Couleur: Brun foncé

Incl: pierres petites ; t. c. archi ;

US 045 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblais au-dessus du sol 28. Assez proche de l'us 38.

Sur 028 ; 044 ; 066 ; 086 ;

Sous 006 ; 027 ; 071 ; 072 ;

Prof: 70 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Gris

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites g. qté;

US **046** **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Mur NE / SO, dans l'alignement des murs 47 et 48. Cet ensemble (10/46/47/48) est peut-être contemporain des murs 24 et 31.
Mur construit quand les murs du bassin étaient encore visibles.

Sur 028 ; 043 ; 051 ;

Sous 049 ; 050 ; 072 ; 073 ;

Prof: 1,90 cm
Long: 1,3 m
Larg: 52 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux gris beige

---

US **047** **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Mur NE / SO, dans l'alignement des murs 46 et 48. Chaîné avec le mur 10.
Assises régulières, mortier débordant, pierres de différents modules, dont qq gros blocs.

Sur 043 ; 051 ; 056 ;

Sous 049 ; 050 ; 038 ?;

Equiv 010 ;

Prof: 70 cm
Long: 2,35 m
Larg: 50 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: mortier sableux gris-jaune; Assises: 6; Hteur cm: 0,70 m

---

US **048** **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Construction

Mur NE / SO, dans l'alignement des murs 47 et 46. Lié au mur 10. (et à 24 et 31 ?). Présence de quelques gros blocs, au milieu du mur (50x50 et 80x45 cm).
Observé sur environ 7 m de long, semble disparaitre au nord (limite non relevée).

Sur 056 ;

Sous 049 ; 050 ;

Prof: 48 cm
Long: ? 7 m
Larg: 64 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux beige -rose; Assises: 2; Hteur cm: 0,48 m

- Enduit : côté ouest

US **049** **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche de limon brun foncé homogène : terre de jardin ?
Postérieure au bassin.

Sur 046 ; 047 ; 048 ; 054 ;

Sous 073 ;

Prof: 90 cm
Larg: + de 3 m

Structure: Limon **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: escargots ; graviers ; t. c. archi ;

US **050** **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche proche de l'Us 49 (terre de jardin ?) à l'intérieur du bassin (comblment supérieur du bassin).

Sur 038 ; 046 ; 047 ; 048 ; 051 ; 074 ; 099 ;

Sous 033 ?;

Structure: Limon **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US **051** **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur est du bassin, associé au sol 52. Coupé par le mur 47 et par la fosse 68. Apparaît à 1,50 m sous le sol actuel.
Les canalisations 57 et 85 percent ce mur.
Les assises les plus profondes (observées dans le petit sondage central) semblent mieux agencées, même si elles sont toujours irrégulières. Joints plus étroits.

Sur 095 ;

Sous 050 ; 047 ; 052 ; 053 ; 068 ; 092 ; 089 ; 046 ; 061 ;

Prof: 4,10 m
Long: + de 6,25 cm
Larg: 50 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux beige; Assises: 40; Hteur cm: 4,10 m

- Enduit : Enduit blanc, qq mm à l'intérieur du bassin, jusqu'à 4 cm à l'extérieur.
Uniquement en partie haute du mur, au-dessus niveau de sol 63.

US 052 **Interpret :** Sol construit

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Sol, formé de carreaux de terre cuite (16x16 ou 14,5x15, soit le même module que le sol 28). Apparait à 2,10 m sous sol actuel (altitude : 190,07 m). Fonctionne avec le bassin. Partie centrale de ce sol est détruite.
Reprise dans le carrelage, partie sud présente deux alignements différents. Les carreaux les plus au sud-ouest sont les mieux conservés, les moins fendillés.
Dans la partie nord, le sol 52 est recouvert d'une fine couche d'argile beige compactée. Quelques carreaux ont été observés sur ette couche, de manière erratique.

Sur 051 ; 053 ;

Sous 054 ; 068 ;

Equiv 028 ; 211 ;

Long: 13 m
Larg: 7 m

Surface: Nature: Dalles en terre cuite; Module: 15x15; Dispos: A plat; Hteur: Mortier de chaux beige; Hteur cm: 2

- motif : 1 carreau présente des motifs : empreinte d'une clé (XIVe ?) et trace de deux essais

---

US 053 **Interpret :** Sol radier

Type: Construite **Séquence :** Construction

Lit de mortier, support du sol 52

Sur 051 ; 089 ;

Sous 052 ;

Prof: 4 cm

Fondation: Nature: Mortier de chaux blanc; Dispos: A plat; Hteur cm: 4

US 054 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai hétérogène, au-dessus du sol 52 (par endroits)

Sur 052 ;

Sous 049 ;

Prof: 20 cm

Structure: Limon **Couleur:** Gris clair

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ;

US 055 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : niveau de décapage au-dessus du sol 52 (mélange possible de 49 et 54)

Sur

Sous

Structure: **Couleur:**

Compacité: **Texture:**

US 056 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Remblai à l'intérieur du bassin, partie supérieure

Sur 059 ;

Sous 038 ; 047 ; 048 ;

Structure: Limon argileux **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

US 057 **Interpret :** Canalisation

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Canalisation à l'intérieur du bassin, côté sud, dans le mur 51. Le bourrelet de sol 61 est au même niveau que la partie basse de la canalisation 57.
Pierres taillées, parementées, bien plates. Canalisation sur un axe quasi N/S (20 degrés Est)
Canalisation la plus haute (au-dessus de la canalisation 85).

Sur

Sous 058 ;

Prof: 16 cm
Long: + de 4 m
Larg: 22 cm

US 058 **Interpret :** Comblement

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Comblement à l'intérieur du caniveau 57 : 1 seau de prélèvement.

Sur 057 ;

Sous

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun clair

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

US 059 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Construction

Niveau de chaux à l'intérieur du bassin. Phase de travail, postérieure au premier sol (us 63)

Sur 060 ;

Sous 056 ;

Structure: Chaux **Couleur:** Blanc beige

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 060 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche de limon brun, à l'intérieur du bassin, au-dessus du niveau de sol 63 (avec négatif de dalles) et sous le niveau de chaux 59.

Sur 063 ; 63 ;

Sous 059 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ; céramiques ; verre ;

US 061 **Interpret :** Sol construit

Type: Construite **Séquence :** Construction

Fragment du niveau de sol supérieur du bassin : reste d'un bourrelet de mortier de tuileau rose, contre le mur 36 essentiellement et un peu contre le mur 51. Ce sol est au niveau de la canalisation 41

Sur 036 ; 051 ;

Sous 038 ;

Fondation: Nature: Mortier de tuileau; Dispos: A plat

US 062 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : enduit sur le mur 36, au-dessus du niveau de sol 61 (les deux fonctionnent ensemble).

Sur 036 ;

Sous

Structure: **Couleur:**

Compacité: **Texture:**

US 063 **Interpret :** Sol radier

Type: Construite **Séquence :** Construction

Radier de sol, à l'intérieur du bassin, au-dessous du sol matérialisé par le bourrelet de tuileau 61.
Mortier de chaux avec négatif de grandes dalles (type dalles de Bourgogne), d'environ 60 cm de côté.
Niveau oblique, en pente vers le centre du bassin (Alti : 188,49 à 188,76 m, sur 1,5 m de distance).

Sur 064 ;

Sous 060 ;

Surface: Nature: Mortier de chaux; Module: 60x60; Dispos: A plat

---

US 064 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Construction

Remblai d'installation du sol 63, compact et hétérogène (limon fin gris avec petits cailloux et tuiles et niveau de chaux, calcaire pulvérulent).

Sur 065 ;

Sous 063 ;

Prof: 55 cm

Structure: Limon **Couleur:** Gris

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ;

US 065 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai à l'intérieur du bassin, avec nombreuses pierres et tuiles. Meuble, nombreux vides.

Sur 069 ;

Sous 064 ;

Prof: 45 cm

Structure: Pierres **Couleur:**

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: t. c. archi ;

US 066 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur NE / SO, lié au bassin. Prolongement sud du mur 23. Mur plus large que 23 et moins profond, ne reste que 4 assises, partie supérieure récupérée (us 6).
Ce mur fonctionne peut-être avec le sol 28, qq cm en-dessous de la partie basse des cavités.
Deux cavités à la base de ce mur : cavité est : largeur : 20 cm, ht : 13 cm ; cavité ouest : largeur : 18 cm, ht : minimum 10 cm.
Profondeur : environ 2 m.

Sur 086 ;

Sous 006 ; 088 ; 087 ; 045 ;

Prof: 55 cm
Long: 2 m
Larg: 70 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux blanc-gris; Assises: 4; Hteur cm: 0,55

- Bloc taillé en réemploi : Encadrement de fenêtre (dessin V.G.) en remploi dans ce mur, partie cassée par pelle méca.

US 067 **Interpret :** Puits

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Puits maçonné, appuyé contre le mur nord du bassin.
Diamètre interne : 1,04 m, diamètre creusement : 2,20 m
Blocs de calcaire jaune en parement

Sur 097 ;

Sous 077 ; 082 ; 098 ;

Diam: + de 2 m

US 068 **Interpret :** Fosse

Type: Composite **Séquence :** Utilisation

Grande fosse (ou creusement) qui coupe l'angle nord-est du bassin et une partie du sol 52.
Quelques blocs taillés, fragments architecturaux provenaient de cette fosse.

Sur 051 ; 052 ; 074 ; 089 ; 090 ; 091 ; 092 ; 093 ; 094 ; 095 ;

Sous 033 ?;

Prof: ? 1,50 m
Long: + de 3,40 m

Creusement

Plan: ?

Bords: ?

Fond: ?

Comblement

Structure: Limon

Texture: Hétérogène

Compacité: Meuble

Couleur: Brun clair

Incl: pierres petites g. qté; pierres grosses g. qté; t. c. archi ; pierres taillées ;

US 069 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Niveau de limon brun à l'intérieur du bassin, sous les niveaux de sol.

Sur 070 ; 083 ;

Sous 065 ;

Prof: 40 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ; céramiques ;

US 070 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Niveau de limon brun avec mortier pulvérulent. Remblai dans le bassin. Céramique vernissée verte et anse coudée.

Sur

Sous 069 ;

Prof: + de 30 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: céramiques ; pierres petites ; t. c. archi ; mortier ;

US 071 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Remblais hétérogènes à l'ouest du mur 9

Sur 045 ;

Sous 006 ; 009 ; 003 ;

Prof: 90 cm
Larg: 130 cm

Structure: Limon sableux **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

Incl: graviers ; pierres petites ;

US 072 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Remblais hétérogènes à l'est du mur 9

Sur 045 ; 046 ;

Sous 009 ; 073 ;

Prof: 60 cm
Larg: 90 cm

Structure: Sable **Couleur:** Beige

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ;

US 073 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Remblais hétérogènes à l'est du mur 46

Sur 046 ; 049 ; 072 ;

Sous 003 ;

Equiv 033 ;

Prof: 40 cm
Larg: + de 3,5 m

Structure: Limon **Couleur:** Brun noir

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ;

US 074 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Partie basse du mur nord du bassin. Coupé par la fosse 68. Deux trous de boulin (us 80 et 81). La jonction avec le mur 36 semble en plusieurs phases.
Lits irréguliers de blocs calcaires blanc-jaune, plus gros modules que dans les autres murs du bassin

Sur 036 ;

Sous 068 ; 082 ; 050 ; 038 ;

Prof: 2 m
Long: + de 3,5 m
Larg: 0,55 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement, bourrage interne; Liant: Mortier de chaux sableux blanc-beige; Hteur cm: 2

- Enduit : Traces d'enduit : mortier fin, blanc-jaune

Prof: 10 mm;

US 075 **Interpret :** Comblement

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Comblement de la canalisation 41. Mobilier : Attention, risque d'intrusion avec les couches supérieures (us 76).
Canalisation comblée aux 3/4 de sa hauteur. Petit sondage manuel de cette couche.

Sur 041 ;

Sous

Structure: Limon **Couleur:** Brun gris

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: charbons ; t. c. archi ; graviers ; céramiques ; os ; verre ;

US 076 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : remblais autour de la canalisation 41

Sur

Sous 041 ;

Structure: Limon **Couleur:**

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites ;

US 077 **Interpret :** Comblement

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Comblement supérieur du puits 67 (testé sur une dizaine de cm) : limon très fin, noir, avec sable et graviers

Sur 067 ;

Sous

Diam: 1,04 cm

Structure: Limon **Couleur:** Noir

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: graviers ;

US 078 **Interpret :** Tech. isolation

Type: **Séquence :** Construction

Trou de boulin dans le mur 23, à l'intérieur du bassin

Sur 023 ;

Sous

Prof: 17 cm
Larg: 20 cm

US 079 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Construction

Remblai de tuiles dans un limon brun fin et très meuble, sous le sol 28 (ressemble au comblement de la fosse 44 : risque de confusion). Contre le mur 43

Sur 043 ?;

Sous 044 ; 028 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: t. c. archi g. qté;

US 080 **Interpret :** Tech. isolation

Type: Construite **Séquence :** Construction

Trou de boulin dans le mur 74 (côté ouest). Distant de 2,70 m du trou de boulin 81.
Alti inf : 188,64 m NGF

Sur

Sous

Prof: 17 cm
Long: 30 cm
Larg: 15 cm

US 081 **Interpret :** Tech. isolation

Type: Construite **Séquence :** Construction

Trou de boulin dans le mur 74 (côté est)
Alti inf : 188,57 m NGF

Sur

Sous

Prof: 19 cm
Long: 28 cm
Larg: 18 cm

US 082 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Reprise du mur 74 : partie supérieure du mur nord du bassin. 3 phases dans la reprise, dont une partie en briques sur 5 assises. Refection probablement due à la présence du puits 67.

Sur 067 ; 074 ;

Sous 098 ;

Prof: ? 60 cm
Long: 1,90 m
Larg: 0,50 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries, TCA; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier de chaux; Assises: 5; Hteur cm: 60

US 083 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblais profonds à l'intérieur du bassin (pierres et tuiles, contre le mur 51)

Sur 084 ;

Sous 069 ;

Prof: + de 60 cm

Structure: Pierres **Couleur:**

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: t. c. archi g. qté;

US 084 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche la plus profonde observée à l'intérieur du bassin. A 3,90 m sous l'arase la plus haute du mur 51, à environ 5,50 m sous le sol actuel… Quelques moellons taillés.

Sur

Sous 083 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun noir

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: pierres taillées ;

US 085 **Interpret :** Canalisation

Type: Construite **Séquence :** Construction

Canalisation du bassin; Située 74 cm plus bas sous la canalisation 57, à l'angle des murs 51 et 43. Arrivée d'eau ? Le niveau de sol 63 passe au-dessus de la canalisation 85. Canalisation sur un axe quasi N/S (20 degrés Est), identique à la canalisation supérieure. Canalisation bouchée par de la terre, plus étroite que 57.

Sur

Sous

Prof: 15 cm
Larg: 13 cm

US 086 **Interpret :** Comblement

Type: Positive **Séquence :** Construction

Limon brun fin, observé sous le mur 66

Sur

Sous 066 ; 045 ;

Prof: + de 20 cm
Larg: 70 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Meuble **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ;

US 087 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai observé à l'ouest du mur 66. Equivalent de l'us 21.

Sur 066 ; 088 ;

Sous 006 ; 039 ;

Equiv 021 ;

Prof: 45 cm

Structure: Limon **Couleur:** Gris

Compacité: ? **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ;

US 088 **Interpret :** Sol terre

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau de sol ? Limon brun gris, compact

Sur 066 ;

Sous 087 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun gris

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 089 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche hétérogène, située entre deux niveaux de sol (sous le sol carrelé 52)

Sur 051 ; 090 ; 091 ;

Sous 053 ; 068 ;

Prof: 8 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun à gris

Compacité: ? **Texture:** ?

US 090 **Interpret :** Sol terre

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Lambeau de sol ? Couche de mortier blanc-beige

Sur 091 ;

Sous 068 ; 089 ;

Prof: 2 cm

Surface: Nature: Mortier de chaux beige blanc; Dispos: A plat; Hteur cm: 2

US 091 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche située entre deux niveaux de sol (sous le sol carrelé 52)

Sur 092 ;

Sous 068 ; 089 ; 090 ;

Prof: 10 cm

Structure: Limon **Couleur:** Gris

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: os ; mortier ; pierres petites ; graviers ;

US 092 **Interpret :** Sol terre

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Niveau de sol en terre, induré. Lié au mur 51 (un petit lit de mortier relie le sol au mur 51). Le sol 92 est également au-dessus de la tranchée de fondation du mur (au-dessus de l'us 95).

Sur 051 ; 093 ; 095 ;

Sous 068 ; 091 ;

Prof: 3 cm

Surface: Nature: Terre battue; Dispos: A plat; Hteur: Aucun; Hteur cm: 3

US 093 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Abandon

Remblai (?), antérieur au bassin (coupé par la tranchée de fondation du mur 51, l'us 95). Observé sur 80 cm de largeur.

Sur 094 ;

Sous 068 ; 092 ; 095 ;

Prof: 15 cm
Larg: + de 80 cm

Structure: Argile **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 094 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai (?), antérieur au bassin (coupé par la tranchée de fondation du mur 51, l'us 95). Observé sur 80 cm de largeur.

Sur

Sous 068 ; 093 ; 095 ;

Prof: 1,40 m
Larg: + de 80 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun noir

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres petites ; t. c. archi ; mortier ;

US 095 **Interpret :** Tranchée de fondation

Type: Composite **Séquence :** Construction

Tranchée de fondation du mur 51, observé dans la coupe 7. Comblée de manière hétérogène, alternance d'argile brune et de limon brun-gris.

Sur 093 ; 094 ; 095 ;

Sous 068 ; 092 ; 051 ; 095 ;

Prof: + de 1,5 m
Larg: 18 cm

Creusement

Plan: Linéaire

Bords: Irréguliers

Fond: ?

Comblement

Structure: Limon argileux

Texture: Hétérogène

Compacité: Compact

Couleur: Brun à gris

Incl: pierres petites ; mortier ;

US 096 **Interpret :** Empierrement

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Empierrement, situé dans l'alignement du mur 51 (mur sud-est du bassin). Non testé.

Sur 097 ;

Sous 098 ;

Long: 1,20 m
Larg: 1 m

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier de chaux

---

US 097 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai situé au nord du mur nord du bassin. Le puits 67 et l'empierrement 96 sont creusés dans ce remblai.

Sur

Sous 067 ; 096 ; 098 ;

Structure: Limon argileux **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres grosses g. qté; pierres petites g. qté;

US 098 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai situé au nord du mur nord du bassin, au dessus du puits 67 et de l'empierrement 96.

Sur 067 ; 082 ; 096 ; 097 ;

Sous 003 ;

Structure: Limon argileux **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Meuble **Texture:** Hétérogène

Incl: pierres grosses g. qté; pierres petites g. qté;

US 099 **Interpret :** Pilette en terre cuite

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Amas de quelques briques, lambeau de sol ? Postérieur au remblai du bassin

Sur 038 ;

Sous 050 ;

Long: 70 cm
Larg: 50 cm

Structure: Brique **Couleur:** Rouge

Compacité: **Texture:**

US 100 **Interpret :** sol cour prison

Type: **Séquence :**

Sol formé par un limon gris

Sur 005 ; 006 ;

Sous 003 ; 004 ; 009 ;

US 201 **Interpret :** Sol construit

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Sol goudronné actuel, XXe

Sur 202 ;

Sous

Equiv 001 ;

Prof: 3 cm

Structure: Goudron **Couleur:** Noir

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 202 **Interpret :** Sol radier

Type: **Séquence :** Construction

Graviers jaunes, préparation sol 201 (équivalent us 2)

Sur 203 ;

Sous 201 ;

Equiv 002 ;

Prof: 25 cm

US 203 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblais récents, postérieurs au mur de la prison 204.

Sur 204 ; 206 ; 207 ; 217 ;

Sous 202 ; 224 ;

Prof: 55 cm

Structure: Limon **Couleur:** brun noir

Compacité: Compact **Texture:** Hétérogène

Incl: graviers ; pierres petites ;

US 204 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur NE / SO, de la prison. A 60 cm sous le sol actuel

Sur 208 ;

Sous 203 ; 207 ;

Prof: 1,05 m
Long: + de 2 cm
Larg: + de 40 cm

Blocage: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Double parement grossier, bourrage interne; Liant: Mortier

---

US 205 **Interpret :** Sol terre

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Niveau de sol. Mortier de chaux induré.Apparait à 1,70 m sous le sol actuel.

Sur 210 ; 212 ; 218 ;

Sous 206 ; 208 ; 207 ;

Prof: 2 cm
Long: + de 4 m

Surface: Nature: Mortier de chaux; Dispos: A plat

US 206 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Limon brun noir très fin (Terre de jardin, similaire à l'Us 5 du Sd. 1 ?)

Sur 205 ; 224 ;

Sous 203 ; 207 ; 217 ; 208 ;

Equiv 005 ;

Prof: 90 cm

Structure: Limon **Couleur:** brun noir

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 207 **Interpret :** Remblai

Type: Composite **Séquence :** Destruction

Niveau de remblais, dans un creusement ? Limon gris, graviers et pierres.

Sur 204 ; 205 ; 206 ; 213 ;

Sous 203 ; 224 ;

Equiv 217 ;

Prof: 70 cm
Larg: 100 cm

Creusement

Plan: ?

Bords: Droits verticaux

Fond: Irrégulier

Comblement

Structure: Limon

Texture: Homogène

Compacité: Meuble

Couleur: Gris

Incl: pierres petites ; pierres grosses ; mortier ;

US 208 **Interpret :** Tranchée de fondation

Type: Négative **Séquence :** Construction

Tranchée de fondation du mur de la prison 204

Sur 205 ; 206 ; 209 ; 210 ;

Sous 204 ; 213 ;

Prof: 20 cm
Larg: 25 cm

Plan: Linéaire **Fond:** Plat

Bords: Droits évasés

US 209 **Interpret :** Tranchée de récupération

Type: Composite **Séquence :** Destruction

Comblement de la tranchée de récupération du mur NE/SO qui fonctionnait avec le mur 212.

Sur 211 ; 215 ; 216 ; 219 ;

Sous 208 ; 210 ;

Long: + de 2,20 m
Larg: 90 cm

Creusement

Plan: Linéaire

Bords: Droits verticaux

Fond: NA

Comblement

Structure: Limon

Texture: Hétérogène

Compacité: Meuble

Couleur: Gris

Incl: pierres petites ;

US 210 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche, située sous le sol 205

Sur 209 ; 212 ; 214 ; 218 ;

Sous 205 ; 208 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 211 **Interpret :** Sol construit

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Sol en carreaux de terre cuite, assez proche des sols du Sd. 1. Différentes tailles de carreaux : 13,5x13,5 / 13,8x13,8 / 15x15 / 15x15,5 / 17x17,5 (refection). Joints de quelques mm entre deux carreaux, sauf aux reprises (jusqu'à 15 mm).
A 2,10 m sous le sol actuel. La partie nord du dallage a disparu, reste quelques négatidfs dans la chaux.
Altitude : 190,07 m (même alti que les sols 52 et 28)

Sur 215 ;

Sous 209 ; 216 ; 214 ;

Equiv 028 ; 052 ;

Long: 2,5 m
Larg: 1 m

Surface: Nature: Dalles en terre cuite; Dispos: A plat; Hteur: Mortier de chaux

---

US 212 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur NE/SO, fonctionne avec le sol 211.

Sur

Sous 210 ; 205 ;

Long: + de 2 m
Larg: 40 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier de chaux gris

- Enduit : Enduit de chaux épais de 2 à 2,5 cm, entre le mur et le dallage

Prof: 28;

US 213 **Interpret :** Comblement

Type: Positive **Séquence :** Construction

Comblement de la tranchée de fondation du mur de la prison 204.

Sur 208 ;

Sous 207 ;

Prof: 20 cm
Larg: 25 cm

Structure: Limon **Couleur:** Brun

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 214 **Interpret :** Remblai

Type: Positive **Séquence :** Destruction

Remblai, au-dessus du sol en dalles de terre cuite

Sur 211 ; 215 ; 216 ;

Sous 210 ;

Prof: 15 cm
Long: 2,6 m

Structure: Limon **Couleur:**

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

Incl: pierres petites ;

US 215 **Interpret :** Sol terre

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Niveau d'argile brun-jaune, support du dallage 211. Préparation de sol de 12/15 cm d'épaisseur

Sur 220 ;

Sous 214 ; 216 ; 209 ; 211 ;

Prof: 15 cm

Structure: Argile **Couleur:** Brun jaune

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 216 **Interpret :** Sol radier

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Lambeau de niveau de chaux, en lien avec le dallage 211.

Sur 211 ; 215 ;

Sous 209 ; 214 ;

Prof: 4 cm
Larg: 70 cm

Structure: Chaux **Couleur:** Blanc beige

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 217 **Interpret :** Fosse

Type: Composite **Séquence :** Destruction

Creusement / fosse, comblée de limon fin avec de nombreuses pierres. Contemporain de 207.

Sur 206 ;

Sous 203 ; 224 ;

Equiv 207 ;

Prof: 70 cm
Long: 1,80 m
Larg: 2 m

Creusement

Plan: irrégulière

Bords: Droits verticaux

Fond: Plat

Comblement

Structure: Limon

Texture: Homogène

Compacité: Compact

Couleur: Gris

Incl: pierres petites ; t. c. archi ;

US 218 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Mur parallèle au mur 212, enduit sur sa face ouest.
Largeur total de 212 et 218 : 1 m

Sur

Sous 210 ; 205 ;

Prof: + de 40 cm
Long: 2 m
Larg: 60 cm

Elévation: Nature: Pierres brutes / équarries; Dispos: Parement / blocage; Liant: Mortier de chaux gris

- Enduit : Enduit beige sur parement ouest ; ép. : 2,5 cm, recouvert d'un enduit de finition lissé d'1 cm max

Prof: 40;

US 219 **Interpret :** Mur

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

reste de maçonnerie, dans la tranchée de récupération 209

Sur

Sous 209 ;

US 220 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche observée dans petit sondage manuel :
Limon brun foncé

Sur 221 ;

Sous 215 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 221 **Interpret :** Sol feuilletage

Type: Construite **Séquence :** Utilisation

Couche observée dans petit sondage manuel :
sol de mortier de chaux très délité.

Sur 222 ;

Sous 220 ;

Prof: 1 cm

Surface: Nature: Mortier de chaux; Dispos: A plat; Hteur: Mortier de chaux

---

US 222 **Interpret :** Sédiment anthrop. indet.

Type: Positive **Séquence :** Utilisation

Couche observée dans petit sondage manuel :
Limon brun foncé

Sur

Sous 221 ;

Structure: Limon **Couleur:** Brun foncé

Compacité: Compact **Texture:** Homogène

US 223 **Interpret :** Tech. décapage

Type: **Séquence :** NA/Tech.

Us technique : ensemble des remblais au nord-ouets des murs 212 / 218

Sur

Sous

US 224 **Interpret :** Sol construit

Type: Négative **Séquence :**

Sur 203 ; 207 ; 217 ;

Sous 206 ;

Plan: surface **Fond:**

Bords:

Inventaire de gestion du mobilier

Département	**71**	**N° OA**	**043974**
Commune	**MACON**	**N° arrêté prescription**	**2020/531**
N° commune	**71270**	**N° arrêté désignation**	**2022/221**
Lieu-Dit	**1 rue Léonce Lex**	**RO**	**Daniel Barthèlemy**
Type opération	**Diagnostic**	**Opérateur**	**Inrap**
Dates	**09/05/2022 au 20/05/2022**		

N° d'inventaire	Contexte de découverte (Us)	Matériau	nbr pièce/ frag	masse (g.)	identification	chronologie	traitement de conservation	références cadastrales	n° contenant
C-043974-001	6	terre cuite	3	82	fragments d'assiette, faience décorée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-002	5	terre cuite	5	205	manche de poellon, céramiqe glaçurée verte ou jaune		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-003	16	terre cuite	3	5	pâte noire et céramique à glaçure verte ou jaune		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-004	18	terre cuite	13	72	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-005	20 (nettoyage surface)	terre cuite	1	5	glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-006	21	terre cuite	57	512	pâte grise, pâte orangée et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-007	21 (décapage)	terre cuite	70	920	pâte grise, pâte orangée et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-008	26	terre cuite	14	128	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-009	25	terre cuite	14	170	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-010	29	terre cuite	6	130	4 fragments d'une petite bouteille en céramique orangée et 2 pâtes orangées		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-011	30	terre cuite	373	5631	2 SACS - voir inv. D.B.		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-012	30 (déblais)	terre cuite	74	960	voir inv. D.B.		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-013	38	terre cuite	38	1352	voir inv. D.B.		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-014	30 (mélange, nettoyage au-dessus 41)	terre cuite	39	920	céramique grise et glaçurée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-015	41	terre cuite	1	40	1 bord céramique grise		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-016	45	terre cuite	1	18	1 panse céramique glaçurée orange		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-017	44	terre cuite	3	65	céramique grise et sigillée ?		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-018	49	terre cuite	9	144	céramique grise, glaçurée verte et sigillée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-019	57	terre cuite	10	60	pâte grise et orangée et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-020	60	terre cuite	54	823	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-021	65	terre cuite	24	410	pâte grise, orangée, et céramique à glaçure verte, 1 sigillée ?		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-022	69	terre cuite	19	295	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-023	70	terre cuite	26	350	pâte grise, orangée et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-024	76	terre cuite	11	171	pâte grise, orangée et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-025	78	terre cuite	1	316	1 mortier, pâte claire		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-026	75	terre cuite	16	120	pâte grise et orangée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-027	76 (vers mur 37)	terre cuite	26	305	1 fond (un seul NMI) fractionné		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-028	87	terre cuite	16	298	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2

N° d'inventaire	Contexte de découverte (Us)	Matériau	nbr pièce/ frag	masse (g.)	identification	chronologie	traitement de conservation	références cadastrales	n° contenant
C-043974-029	89	terre cuite	4	8	pâte grise et orangée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-030	94	terre cuite	5	90	pâte grise		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-031	55	terre cuite	9	50	pâte grise, céramique à glaçure verte, 1 sigillée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-032	56	terre cuite	9	148	pâte grise et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-033	64	terre cuite	6	20	pâte grise, orangée et céramique à glaçure verte		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-034	HS (comblement bassin : 38 ?)	terre cuite	3	1904	Amphore : pied, anse bord		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-035	209	terre cuite	4	83	pâte grise		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
C-043974-036	215	terre cuite	4	23	pâte grise et orangée		néant	AY 145	caisse 1 ou 2
MC-043974-001	16	terre cuite	1	40	tuile		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-002	18	terre cuite	2	1970	tuile et brique entière (type carreau dallage)		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-003	21	terre cuite	8	6570	tuiles dont 1 tuile à crochet ; 3 briques		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-004	25	terre cuite	1	410	1 fragment de carreau vernissé		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-005	30	terre cuite	4	305	12 tuiles dont 1 perçée, 2 carreaux		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-006								AY 145	
MC-043974-007								AY 145	
MC-043974-008	38	terre cuite	3	3815	2 tuiles et 1 carreau		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-009	52	terre cuite	1	1440	1 carreau entier		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-010	52	terre cuite	1	835	1 carreau cassé avec motif de clé		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-011	55	terre cuite	1	35	tuile		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-012	65	terre cuite	3	350	tuiles dont 1 tuile à crochet		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-013	69	terre cuite	1	50	tuile		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-014	70	terre cuite	1	40	tuile		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-015	75	terre cuite	2	120	tuile		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-016	87	terre cuite	1	30	tuile		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-017	223	terre cuite	2	1280	carreaux		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-018	99	terre cuite	1	2730	1 brique entière		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-019	20	terre cuite	1	910	Enduit sur mur 20		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
MC-043974-020	75	terre cuite	12	102	Enduit us 75		néant	AY 145	caisse 3 ou 4
F-043974-001	16	os faune	3	2	2 capriné / 1 indéterminé		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-002	18	os faune	2	16	1 bœuf / 1 capriné		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-003	21	os faune	28	264	12 capriné / 6 porc / 1 boeuf / 1 lièvre-lapin / 2 oiseaux / 6 indeterminés		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-004	30	os faune	57	732	16 bœuf / 6 porc / 20 capriné / 3 oiseaux / 1 lièvre-lapin / 3 canidé et chat / 6 indéterminés		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-005	49	os faune	2	4	capriné		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-006	55	os faune	3	86	bœuf		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-007	56	os faune	2	10	capriné		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-008	57	os faune	15	51	5 caprinés / 1 oiseau / 1 indéterminé		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-009	60	os faune	2	50	capriné		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-010	65	os faune	8	40	1 capriné /1 lapin-lièvre / 5 porc / 1 indéterminé		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-011	69	os faune	12	113	4 capriné / 1 boeuf / 3 porc / 1 oiseau (coq domestique) / 3 indeterminés		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-012	75	os faune	1	1	1 lièvre-lapin		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-013	87	os faune	5	32	2 bœuf / 3 capriné		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-014	70	os faune	17	196	12 caprinés / 2 porc / 4 boeuf / 1 lapin-lièvre		néant	AY 145	caisse 5

N° d'inventaire	Contexte de découverte (Us)	Matériau	nbr pièce/ frag	masse (g.)	identification	chronologie	traitement de conservation	références cadastrales	n° contenant
F-043974-015	75	os faune	9	14	7 lapin-lièvre / 2 renard / 1 crâne petit mammifère		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-016	30 (mélange, nettoyage au-dessus 41)	os faune	3	107	1 porc / 1 capriné / 1 boeuf		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-017	94	os faune	1	3	capriné		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-018	215	os faune	1	14	1 côte bœuf		néant	AY 145	caisse 5
F-043974-019	HS	os faune	24	273	2 cheval / 1 lapin-lièvre / 7 capriné / 1 porc / 1 poule / 8 bœuf / 4 indéterminés		néant	AY 145	caisse 5
M-043974-001	29	métal	1	26	1 masse métallique dense		néant	AY 145	boite 6
M-043974-002	49	métal	1	10	Fer - clou		néant	AY 145	boite 6
M-043974-003	55	métal	1	5	Fer - clou		néant	AY 145	boite 6
M-043974-004	30	métal	1	3	All.cuiv. : petit objet		néant	AY 145	boite 6
M-043974-005	30	métal	7	186	Fer - clou et 1 objet		néant	AY 145	boite 6
M-043974-006	60	métal	1	8	Fer - clou		néant	AY 145	boite 6
M-043974-007	69	métal	1	12	Fer - clou		néant	AY 145	boite 6
M-043974-008	70	métal	3	37	Fer		néant	AY 145	boite 6
M-043974-009	75	métal	3	33	Fer - clou et 1 élément creux		néant	AY 145	boite 6
M-043974-010	215	métal	2	6	Fer - clou		néant	AY 145	boite 6
V-043974-001	30	verre	18	29	Verre irisé (Attention ! Le revetement tombe !)		néant	AY 145	boite 7
V-043974-002	57	verre	11	13	Verre irisé (Attention ! Le revetement tombe !)		néant	AY 145	boite 7
V-043974-003	41	verre	1	2	Verre blanc avec décor de 4 traits bleus		néant	AY 145	boite 7
V-043974-004	60	verre	13	20	Verre irisé (Attention ! Le revetement tombe !)		néant	AY 145	boite 7
V-043974-005	70	verre	5	16	Verre blanc (fond) et bord décoré		néant	AY 145	boite 7
V-043974-006	76	verre	1	7	Verre irisé (Attention ! Le revetement tombe !)		néant	AY 145	boite 7
V-043974-007	18	verre	1	1	verre blanc		néant	AY 145	boite 7
V-043974-008	75	verre	8	20	Verre irisé (Attention ! Le revetement tombe !) et verre avec décor de 4 traits bleus		néant	AY 145	boite 7
V-043974-009	21	verre	2	5	Verre irisé (Attention ! Le revetement tombe !)		néant	AY 145	boite 7
V-043974-010	69	verre	1	3	verre blanc		néant	AY 145	boite 7
V-043974-011	38	verre	1	5	verre opaque		néant	AY 145	boite 7
V-043974-012	30 (mélange, nettoyage au-dessus 41)	verre	1	5	verre blanc		néant	AY 145	boite 7
CP-043974-001	30	métal	1	22	scories		néant	AY 145	caisse 5
CP-043974-002	70	métal	3	50	scories		néant	AY 145	caisse 5
LI-043974-001	65	pierre	1	6	silex		néant	AY 145	caisse 5

Détermination de la faune : Caroline Lachiche

Inventaire de la documentation

Département	**71**	**N° OA**	**043974**
Commune	**MACON**	**N° arrêté prescription**	**2020/531**
N° commune	**71270**	**N° arrêté désignation**	**2022/221**
Lieu-Dit	**1 rue Léonce Lex**	**RO**	**Daniel Barthèlemy**
Type opération	**Diagnostic**	**Opérateur**	**Inrap**
Dates	**09/05/2022 au 20/05/2022**		

N° INVENTAIRE	SUPPORT	DESCRIPTION	FORMAT DU DOCUMENT	NB DE PIÈCES / PAGES	AUTEUR	DATE DE RÉALISATION	RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE	N° DE CONTENANT
G_013974_01	Millimétré	Sondage 1 ; Coupe 1	A4	1	S. Morel-Lecornué	11/05/2022	G_043974_01	8
G_013974_02	Millimétré A4	Sondage 1 ; coupe 2	A4	1	S. Morel-Lecornué	12/05/2022	G_043974_02	8
G_013974_03	Millimétré A4	Sondage 1 ; coupe 3	A4	1	S. Morel-Lecornué	12/05/2022	G_043974_03	8
G_013974_04	Millimétré A4	Sondage 1 ; coupe 4	A4	1	S. Morel-Lecornué	16/05/2022	G_043974_04	8
G_013974_05	Millimétré A3	Sondage 1, coupe 5	A3	1	S. Morel-Lecornué	19/05/2022	G_043974_05	8
G_013974_06	Millimétré A3	Sondage 1 ; coupe 6	A3	1	S. Morel-Lecornué	24/05/2022	G_043974_06	8
G_013974_07	Millimétré A4	Sondage 1 ; coupe 7	A4	1	S. Morel-Lecornué	24/05/2022	G_043974_07	8
G_013974_08	Millimétré A4	Sondage 2, coupe berme nord	A4	1	S. Morel-Lecornué	30/05/2022	G_043974_08	8
E_013974_001	Feuille papier	Fiches US	A4	20	équipe Inrap			8
E_013974_002	Cahier relié	Listing Us	A5	13	équipe Inrap			8
PN_013974_001	DVD-Rom	Partie ouest de l'emprise, coupes 1, 2 et rempart	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_002	Fichier Jpeg	Partie ouest de l'emprise, coupes 1, 2 et rempart	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_003	Fichier Jpeg	Parement Est du rempart et réfection	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_004	Fichier Jpeg	Parement Est du rempart et réfection	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_005	Fichier Jpeg	Vue en plan du rempart et de la réfection	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_006	Fichier Jpeg	Détail de l'enduit sur le mur 20 (rempart)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_007	Fichier Jpeg	Réfection du rempart : us 42, contre la berme nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_008	Fichier Jpeg	Partie supérieure du mur 8	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_009	Fichier Jpeg	Partie supérieure du mur 8	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_010	Fichier Jpeg	Partie supérieure du mur 8	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_011	Fichier Jpeg	Vue générale partie ouest du sd.1, début décapage. Coupe 1	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_012	Fichier Jpeg	Vue générale partie ouest du sd.1, début décapage. Coupe 1	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_013	Fichier Jpeg	Vue générale partie ouest du sd.1. Coupes 1 et 2	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_014	Fichier Jpeg	Sd. 1 coupe 2, remblais au-dessus du mur du rempart	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_015	Fichier Jpeg	Sd.1 , coupe 3	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8

N° INVENTAIRE	SUPPORT	DESCRIPTION	FORMAT DU DOCUMENT	NB DE PIÈCES / PAGES	AUTEUR	DATE DE RÉALISATION	RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE	N° DE CONTENANT
PN_013974_016	Fichier Jpeg	Berme nord du sd. 1, au-dessus de la réfection du rempart (us 42)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_017	Fichier Jpeg	Niveau us 35 (sol ??) en cours de décapage, coupé par l'us 30 vers le mur 20	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_018	Fichier Jpeg	Vue d'ensemble du mur Ouest du bassin et des réfections	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_019	Fichier Jpeg	Partie nord du mur Ouest du bassin et ses réfections	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_020	Fichier Jpeg	Vue d'ensemble du mur Ouest du bassin et des réfections	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_021	Fichier Jpeg	Vue d'ensemble du mur Ouest du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_022	Fichier Jpeg	Puits 67, au nord du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_023	Fichier Jpeg	Vue en plan des blocs 32 (contre le mur 10)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_024	Fichier Jpeg	Vue en plan des blocs 32 (contre le mur 10)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_025	Fichier Jpeg	Vue large, en plan, des murs 46, 47 et 48, postérieurs au bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_026	Fichier Jpeg	Vue large, en plan, des murs 46, 47 etr 48, postérieurs au bassin (à droite le pavage 52)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_027	Fichier Jpeg	Jonction entre les murs 10/47 et 48, en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_028	Fichier Jpeg	Murs 46 et 47 en élévation, au-dessus du dallage 52 et du mur du bassin 51	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_029	Fichier Jpeg	Jonction entre les murs 47 et 48, en élévation	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_030	Fichier Jpeg	Dallage 28, contre le mur sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_031	Fichier Jpeg	Dallage 28, contre le mur sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_032	Fichier Jpeg	Dallage 28, contre le mur sud du bassin, vers le «seuil» du mur 43	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_033	Fichier Jpeg	Dallages 28 et 52, vers le «seuil». Angle sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_034	Fichier Jpeg	Dallages 28 et 52, vers le «seuil». Angle sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_035	Fichier Jpeg	Dallage 28/52 et «seuil»	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_036	Fichier Jpeg	Dallage 52 et murs 47 / 48 à gauche	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_037	Fichier Jpeg	Dallage 52 et «seuil» avant enlevement des murs 46 / 47 et 48	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_038	Fichier Jpeg	Dallage 52 et «seuil» avant enlevement des murs 46 / 47 et 48	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_039	Fichier Jpeg	Dallage 52 et «seuil», après enlevement des murs 46 / 47 et 48. Mur du bassin 51 à gauche	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_040	Fichier Jpeg	Dallage 52	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_041	Fichier Jpeg	«Seuil» au niveau du dallage 28 / 52	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_042	Fichier Jpeg	«Seuil» au niveau du dallage 28 / 52	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_043	Fichier Jpeg	Dallage 52, contre le mur 51. En arrière plan la canalisation 41, dans le mur 36.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_044	Fichier Jpeg	Dallage 52, contre le mur 51. En arrière plan la canalisation 41, dans le mur 36.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8

N° INVENTAIRE	SUPPORT	DESCRIPTION	FORMAT DU DOCUMENT	NB DE PIÈCES / PAGES	AUTEUR	DATE DE RÉALISATION	RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE	N° DE CONTENANT
PN_013974_045	Fichier Jpeg	Dallage 52, contre le mur 51.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_046	Fichier Jpeg	Dallage 52, motif de clé sur un carreau	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_047	Fichier Jpeg	Dallage 52, test manuel contre le mur 51. Support de support (mortier) us 53	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_048	Fichier Jpeg	Dallage 52, test manuel contre le mur 51. Support de support (mortier) us 53 A gauche carreau avec motif de clé	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_049	Fichier Jpeg	Dallage 52, test manuel contre le mur 51. Us 89 en plan, sous les us 53 et 52	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_050	Fichier Jpeg	Dallage 52, test manuel contre le mur 51. Enduit contre 51, au niveau du dallage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_051	Fichier Jpeg	Dallage 52, test manuel contre le mur 51. Niveau de sol us 92, qui fonctionne avec le mur 51	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_052	Fichier Jpeg	Dallage 52, test manuel contre le mur 51.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_053	Fichier Jpeg	Vue générale du bassin vers le nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_054	Fichier Jpeg	Vue générale du bassin vers le nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_055	Fichier Jpeg	Vue générale du bassin vers le nord-nord-est	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_056	Fichier Jpeg	Vue générale du bassin vers l'ouest	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_057	Fichier Jpeg	Vue générale du bassin vers le nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_058	Fichier Jpeg	Vue générale du bassin vers le nord-est	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_059	Fichier Jpeg	Bassin. Jonction entre les murs 23 (à droite du cliché) et 36	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_060	Fichier Jpeg	Mur 36 en cours de dégagement (partie interne du bassin)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_061	Fichier Jpeg	Partie interne du bassin : mur 23/36 et canalisation 41. lambeau de sol 61 (bourrelet de mortier rose sur les murs 23 et 36)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_062	Fichier Jpeg	Partie interne du bassin : mur 23/36 et canalisation 41	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_063	Fichier Jpeg	Vue large du mur nord du bassin (74) avec reprise supérieure (82) et deux trous de boulin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_064	Fichier Jpeg	Angle nord du bassin, entre les murs 36 et 74/82	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_065	Fichier Jpeg	Angle nord du bassin, entre les murs 36 et 74/82. Zoom sur la partie haute	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_066	Fichier Jpeg	Trou de boulin 80, dans le mur 74	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_067	Fichier Jpeg	Trou de boulin 81, dans le mur 74	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_068	Fichier Jpeg	Mur Est du bassin (mur 51), partie interne	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_069	Fichier Jpeg	Mur Est du bassin (mur 51), partie interne	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8

N° INVENTAIRE	SUPPORT	DESCRIPTION	FORMAT DU DOCUMENT	NB DE PIÈCES / PAGES	AUTEUR	DATE DE RÉALISATION	RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE	N° DE CONTENANT
PN_013974_070	Fichier Jpeg	Mur est du bassin, fondation non atteinte	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_071	Fichier Jpeg	Mur sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_072	Fichier Jpeg	Mur ouest du bassin (36) et canalisation 41 (évacuation de l'eau)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_073	Fichier Jpeg	Mur ouest du bassin (36) et canalisation 41 (évacuation de l'eau)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_074	Fichier Jpeg	Mur ouest du bassin (36) et canalisation 41 (évacuation de l'eau)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_075	Fichier Jpeg	Mur ouest du bassin (36) et canalisation 41 (évacuation de l'eau) : détail sur l'ouverture de la canalisation	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_076	Fichier Jpeg	Intérieur de la canalisation 41 (évacuation eau du bassin). Vue en direction de l'extérieur	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_077	Fichier Jpeg	Intérieur de la canalisation 41 (évacuation eau du bassin). Vue en direction de l'intérieur du bassin.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_078	Fichier Jpeg	Détail de la trace d'usure, sur l'enduit du mur 36, au dessus de la canalisation 41	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_079	Fichier Jpeg	Détail de la trace d'usure, sur l'enduit du mur 36, au dessus de la canalisation 41	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_080	Fichier Jpeg	Canalisation 41, en dehors du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_081	Fichier Jpeg	Canalisation 41, en dehors du bassin, vue en plan avec le rempart en arrière plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_082	Fichier Jpeg	Canalisation 41, en dehors du bassin, vue en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_083	Fichier Jpeg	Canalisation 41, en dehors du bassin, dans le mur 36	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_084	Fichier Jpeg	Canalisation 41, en dehors du bassin, après enlevement des dalles de couverture	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_085	Fichier Jpeg	Canalisation 41, en dehors du bassin, après enlevement des dalles de couverture	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_086	Fichier Jpeg	Canalisations 57 (en haut) et 85 en bas dans l'angle sud du bassin, dans les murs 43 et 51	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_087	Fichier Jpeg	Canalisations 57 (en haut) et 85 en bas dans l'angle sud du bassin, dans les murs 43 et 51	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_088	Fichier Jpeg	Canalisations 57 (en haut) et 85 en bas dans l'angle sud du bassin, dans les murs 43 et 51	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_089	Fichier Jpeg	Canalisation 57 dans l'angle sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_090	Fichier Jpeg	Intérieur de la canalisation 57 dans l'angle sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_091	Fichier Jpeg	Intérieur de la canalisation 85 dans l'angle sud du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_092	Fichier Jpeg	Empreinte de dallage dans le mortier de chaux (us 63). Niveau de sol primitif dans le bassin.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_093	Fichier Jpeg	Empreinte de dallage dans le mortier de chaux (us 63). Niveau de sol primitif dans le bassin.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_094	Fichier Jpeg	Empreinte de dallage dans le mortier de chaux (us 63). Niveau de sol primitif dans le bassin.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8

N° INVENTAIRE	SUPPORT	DESCRIPTION	FORMAT DU DOCUMENT	NB DE PIÈCES / PAGES	AUTEUR	DATE DE RÉALISATION	RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE	N° DE CONTENANT
PN_013974_095	Fichier Jpeg	Remblai dans la partie supérieure du bassin, décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_096	Fichier Jpeg	Remblai dans la partie supérieure du bassin, décapage. Pendage vers l'ouest	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_097	Fichier Jpeg	Remblai dans la partie supérieure du bassin, décapage. Pendage vers l'ouest	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_098	Fichier Jpeg	Remblai dans la partie supérieure du bassin, décapage.	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_099	Fichier Jpeg	Coupe 4 du Sd. 1, berme nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_100	Fichier Jpeg	Coupe 4 du Sd. 1, berme nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_101	Fichier Jpeg	Sd. 1, berme sud, vue d'ensemble	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_102	Fichier Jpeg	Sd. 1, berme sud, partie est	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_103	Fichier Jpeg	Sd. 1, berme sud, partie centrale	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_104	Fichier Jpeg	Sd. 1, berme sud, partie ouest	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_105	Fichier Jpeg	Sd. 1, berme sud, partie est	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_106	Fichier Jpeg	Sd. 1, toute la séquence strati de la partie centrale de la berme sud, au-dessus du mur 43	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_107	Fichier Jpeg	Sd. 1, coupe 7, vers le mur 51 (détruit par la fosse 68)	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_108	Fichier Jpeg	Sondage profond à l'intérieur du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_109	Fichier Jpeg	Sondage profond à l'intérieur du bassin. Remblai sous le niveau de préparation de sol 63	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_110	Fichier Jpeg	Mur 66, coupe	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_111	Fichier Jpeg	Mur 66, à la jonction avec le mur 23 et le dalage 28	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_112	Fichier Jpeg	Intérieur de l'une des conduites creusées dans le mur 66	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_113	Fichier Jpeg	Intérieur de l'une des conduites creusées dans le mur 66	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_114	Fichier Jpeg	Arase du mur 37. En arrière plan le mur 23/36 du bassin	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_115	Fichier Jpeg	Arase du mur 37 en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_116	Fichier Jpeg	Amas de briques us 99, vue large	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_117	Fichier Jpeg	Amas de briques us 99, détail	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_118	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en cours de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_119	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en cours de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_120	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_121	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_122	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_123	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_124	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_125	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_126	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_127	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8

N° INVENTAIRE	SUPPORT	DESCRIPTION	FORMAT DU DOCUMENT	NB DE PIÈCES / PAGES	AUTEUR	DATE DE RÉALISATION	RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE	N° DE CONTENANT
PN_013974_128	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 1 en fin de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_129	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 2 en cours de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_130	Fichier Jpeg	Vue générale du sondage 2 en cours de décapage	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_131	Fichier Jpeg	Sd.2, berme nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_132	Fichier Jpeg	Sd.2, berme nord	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_133	Fichier Jpeg	Sol 205, en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_134	Fichier Jpeg	Tranchée de récupération 209 et reste de fondation 219	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_135	Fichier Jpeg	Sd. 2, vue générale en cours de décapage. Sol 211 en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_136	Fichier Jpeg	Sol 211 en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_137	Fichier Jpeg	Sd. 2, vue générale avec extension	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_138	Fichier Jpeg	Jonction entre le dallage 211 et les murs 212 et 218	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_139	Fichier Jpeg	Jonction entre le dallage 211 et les murs 212 et 218	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_140	Fichier Jpeg	Dallage 211	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_141	Fichier Jpeg	Dallage 211, vue large	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_142	Fichier Jpeg	Murs 212 et 218 en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_143	Fichier Jpeg	Murs 212 et 218 en plan	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_144	Fichier Jpeg	Murs 212 et 218 , dallage 211	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_145	Fichier Jpeg	Détail des murs 212 et 218	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_146	Fichier Jpeg	Enduit du mur 212, dans la berme sud	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_147	Fichier Jpeg	Enduit du mur 212, dans la berme sud	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_148	Fichier Jpeg	Mur 218, parement ouest avec enduit	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_149	Fichier Jpeg	Détail de l'enduit sur le parement ouest du mur 218	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_150	Fichier Jpeg	Détail de l'enduit sur le parement ouest du mur 218	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_151	Fichier Jpeg	Début du diagnostic : découpage de l'enrobé	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_152	Fichier Jpeg	Début du diagnostic	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_153	Fichier Jpeg	Fin du diagnostic, pose de géotextile sur les murs et les dallages. Sondage 1	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_154	Fichier Jpeg	Fin du diagnostic, pose de géotextile sur les murs et les dallages. Sondage 1	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
PN_013974_155	Fichier Jpeg	Fin du diagnostic, pose de géotextile sur les murs et les dallages Sondage 2	.JPG	1	équipe Inrap	11/05/2022	N_013974_001	8
N_013974_001	DVDRom	Ensemble de la documentation numérique		1	équipe Inrap	7/1/2022	N_013974_001	8

Inventaire des contenants

Département	**71**	**N° OA**	**043974**
Commune	**MACON**	**N° arrêté prescription**	**2020/531**
N° commune	**71270**	**N° arrêté désignation**	**2022/221**
Lieu-Dit	**1 rue Léonce Lex**	**RO**	**Daniel Barthèlemy**
Type opération	**Diagnostic**	**Opérateur**	**Inrap**
Dates	**09/05/2022 au 20/05/2022**		

N° CONTENANT ETAT	N° CONTENANT OPERATEUR (facultatif)	CODE MATIERE	N° DE LOTS	TYPE CONTENANT
	1	C	C 1 à C 35	Caisse Allibert 30 l
	2	C	C 1 à C 35	Caisse Allibert 30 l
	3	MC	MC 1 à MC 20	Caisse Allibert 30 l
	4	MC	MC 1 à MC 20	Caisse Allibert 30 l
	5	F / LI / CP	F 1 à F 19 / LI 1 / CP 1 à CP 2	Caisse Allibert 30 l
	6	M	M 1 à M 10	Boite Miflex 1,2 l
	7	V	V 1 à V 12	Boite Miflex 1,2 l
	8	G / E / N	G 1 à G 8 / E 1 à E 2 / N 1	Pochette A4

NOMBRE TOTAL DE CONTENANTS :	**8**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Mâcon, 1 rue Léonce Lex

Chronologie
Antiquité romaine
Époque médiévale
Moyen Âge
Bas Moyen-Âge
Temps modernes
Époque contemporaine

Sujets et thèmes
Édifice religieux
Bâtiment
Hydraulique
Fosse
Structure en creux
Sol
Mur

Mobilier
Céramique
Faune
Objet métallique
Verre
TCA

L'opération archéologique qui s'est déroulée du 9 au 24 mai 2022 sur la commune de Mâcon (71) au 1 rue Léonce Lex a concerné une zone située au cœur de la ville historique, à l'intérieur des périmètres de l'*oppidum* et du *castrum*, dans la cour de l'ancienne prison, au nord-ouest du plateau de la Baille. Deux sondages ont été réalisés. Le premier, de 12 m sur 12 m, proche de l'enceinte antique et médiévale, a été mené jusqu'à 5,5 m de profondeur afin d'évaluer la puissance stratigraphique du site. Les niveaux atteints en fond de sondage sont des remblais datables du bas Moyen Âge. Les niveaux plus anciens n'ont pas été rencontrés mais du mobilier antique, résiduel, est bien présent. Ce sondage a permis de retrouver des aménagements destinés à réparer/renforcer la muraille de la ville à la période moderne. Les maçonneries mises au jour viennent s'appuyer sur la muraille antique. Mais l'essentiel des découvertes se rapportent aux vestiges de l'ancien couvent des Jacobins fondé en 1255 et détruit en 1567. Sous les niveaux modernes et contemporains ont pu être dégagés les restes d'un vaste bassin de quelques 9,70 sur 5,50 m. Cette structure a été interprétée comme un vivier dont plusieurs états ont été mis en évidence. En bordure de cet aménagement hydraulique, deux espaces construits aux sols de carreaux en terre cuite ont été retrouvés partiellement mais leur fonction n'a pas été déterminée. Le bassin a fonctionné entre la fin du XV^{e} siècle et la destruction du couvent en 1567. Un second sondage en tranchée et de plus faible amplitude a été réalisé à l'opposé du premier, proche de la rue Léonce Lex. Ce sondage a été interrompu à environ 2 m de profondeur sur un nouveau sol de carreaux en terre cuite. Le module de ces éléments de pavement place la création de ce sol au moment de la création du couvent au XIII^{e} siècle. Bordé par deux murs en grande partie arasés, ce sol par sa composition en panneaux pourrait témoigner à cet endroit de la présence d'une partie du couvent tel que le cloître. Dans cette partie de l'ancienne prison de Mâcon, nous avons la mention en 1932 de la découverte d'une sépulture sous une dalle gravée. L'ensemble du site de la prison et du tribunal qui jouxte celle-ci est établi sur les reste de l'ancien couvent des Jacobins fondé par saint Louis. Enfin, cette opération a également permis d'effectuer des relevés et une étude des blocs antiques en grand appareil visibles à la base de la muraille de l'autre côté de la zone sondée.

Inrap
Bourgogne – Franche-Comté
5, rue Fernand Holweck 21 000 Dijon
Tél. 03 80 60 84 10 bourgogne-franche-comte@inrap.fr

www.inrap.fr